



CEPE

Centre d'étude sur la
pauvreté et l'exclusion

LA PAUVRETÉ, LES INÉGALITÉS ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC : ÉTAT DE SITUATION 2013

Compilation statistique, analyse et rédaction :

Guy Fréchet, Aline Lechaume, Richard Legris et Frédéric Savard

Conception graphique et mise en page :

Direction des communications

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et du suivi de la performance

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425, rue Saint-Amable, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 646-0425, poste 67271

Télécopieur : 418 644-1299

Courriel : cepe@mess.gouv.qc.ca

On peut consulter le présent document sur le site Internet du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) à l'adresse suivante : www.cepe.gouv.qc.ca. Sa reproduction totale ou partielle est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

ISBN 978-2-550-69994-1 (imprimé)

ISBN 978-2-550-69993-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES FIGURES	VII
MOT DU PRÉSIDENT	1
FAITS SAILLANTS	3
INTRODUCTION	5
SECTION 1 : PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS : LES CHIFFRES-CLÉS	8
1.1 FAIBLE REVENU	8
1.1.1 Principaux seuils	8
1.1.2 Taux de faible revenu	10
1.1.2.1 Mesure du panier de consommation (MPC)	10
1.1.2.2 Mesure de faible revenu (MFR)	15
1.1.3 Comparaisons interrégionales	16
1.1.4 Comparaisons interprovinciales	18
1.1.5 Comparaisons internationales	24
1.1.5.1 Évolution dans le temps	26
1.2 REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON DIVERSES SITUATIONS SOCIALES ET FISCALES	29
1.3 INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES	46
1.4 INÉGALITÉS DE REVENU	49
1.4.1 Coefficient de Gini	49
1.4.2 Ratios interquintiles	56
1.4.3 Coefficient de polarisation	60
SECTION 2 : TRAVAUX DU CEPE : RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES	62
2.1 EXCLUSION SOCIALE : PROBLÉMATIQUE, DÉFINITION, DIMENSIONS ET INDICATEURS	62
2.2 FAIBLE REVENU CHEZ LES AUTOCHTONES DU QUÉBEC	62
2.3 FAIBLE REVENU PERSISTANT	62

SECTION 3 : CONCLUSION	63
RÉFÉRENCES	65
ANNEXES	67
Annexe 1 – Notes méthodologiques	67
Annexe 2 – Ajustement selon la taille de l'unité familiale (équivalent-adulte)	70
Annexe 3 – Recommandations de l'avis du CEPE de 2009	72
Annexe 4 – Membres du comité de direction du CEPE	75



LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Matrice des seuils de faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC), pour certains types d'unités familiales et d'agglomérations, 2011, Québec	9
TABLEAU 2	Seuils de faible revenu, d'après diverses mesures de faible revenu, pour certains types d'unités familiales et agglomérations, en dollars courants et en dollars de 2013 (estimation), Québec	9
TABLEAU 3	Nombre de personnes dans les unités familiales à faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), Québec, 2002-2011	11
TABLEAU 4	Taux de faible revenu des personnes et des personnes dans les unités familiales, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), Québec, 2002-2011	12
TABLEAU 5	Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure de faible revenu (MFR) après impôt, selon l'âge et le sexe du soutien économique principal, Québec, 1997-2010	15
TABLEAU 6	Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, et variation entre 1997 et 2010, Québec, 1997-2010	16
TABLEAU 7	Taux de faible revenu des personnes, pour l'ensemble et selon l'âge, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la province, et variation entre 2002 et 2011, Canada, 2002-2011	19
TABLEAU 8	Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la RMR, et variation entre 2002 et 2011, Canada, 2002-2011	22
TABLEAU 9	Taux de faible revenu, seuil à 60 % du revenu ajusté médian après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, 2010	25
TABLEAU 10	Taux de faible revenu (50 % et 60 % du revenu ajusté médian) après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, et variation entre 2001 et 2010	27
TABLEAU 11	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), personnes seules, Québec, 2004 et 2013	31
TABLEAU 12	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2004 et 2013	34

TABLEAU 13	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, Québec, 2004 et 2013	37
TABLEAU 14	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), couples avec un revenu et sans enfants, Québec, 2004 et 2013	40
TABLEAU 15	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2004 et 2013	43
TABLEAU 16	Indicateurs complémentaires : dispersion, écart, intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), pour l'ensemble des personnes et selon le sexe du soutien économique principal, Québec, 2000-2010	48
TABLEAU 17	Indicateurs complémentaires : dispersion, écart, intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), pour l'ensemble des personnes et selon l'âge du soutien économique principal, Québec, 2000-2010	49
TABLEAU 18	Coefficient de Gini selon le type d'unité familiale, d'après le revenu après impôt ajusté, Canada et Québec, 1990-2011	50
TABLEAU 19	Coefficient de Gini, avant et après transferts et impôt, selon le type d'unité familiale, Québec, revenus ajustés selon la taille de l'unité familiale, 1990 et 2011	51
TABLEAU 20	Évolution du coefficient de Gini pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Québec et provinces sélectionnées, 1990-2011	53
TABLEAU 21	Évolution du coefficient de Gini des individus, d'après le revenu après impôt ajusté selon la taille de l'unité familiale, 17 pays européens, Canada et Québec, 1995-2011	55
TABLEAU 22	Revenu, transferts et impôt moyens pour différents types d'unité familiale, par quintile de revenu, Québec, 2011	57
TABLEAU 23	Revenu moyen des personnes dans les unités familiales, ajusté selon la taille de l'unité familiale, par quintile, dollars de 2011, Québec, 1990 et 2011	58
TABLEAU 24	Revenu familial excédentaire (moyenne des écarts entre le revenu familial disponible et le seuil de faible revenu selon la mesure du panier de consommation [MPC]), ajusté selon la taille de la famille, selon le quintile, dollars de 2011, Québec, 2002-2011	60
TABLEAU 25	Coefficient de polarisation : proportion de personnes vivant dans des unités familiales dont le revenu après impôt ajusté se situe entre 75 % et 125 % de la médiane, selon différentes caractéristiques du soutien économique principal, Québec, 2000-2010	61



LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	Taux de chômage annuel (15 ans et plus) et taux de faible revenu (MPC, base 2011), Québec, 2002 à 2011	6
FIGURE 2	Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011) et selon l'âge, Québec, 2002-2011	13
FIGURE 3	Taux de faible revenu des personnes dans les unités familiales, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011) et selon le type d'unité familiale, Québec, 2002-2011	14
FIGURE 4	Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, Québec, 2010	17
FIGURE 5	Variation des taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, Québec, 1997-2010	18
FIGURE 6	Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), Canada et provinces, 2011	20
FIGURE 7	Variation des taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), Canada et provinces, 2002-2011	21
FIGURE 8	Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la RMR, Canada, 2011	23
FIGURE 9	Variation des taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la RMR, Canada, 2002-2011	24
FIGURE 10	Taux de faible revenu (60 % du revenu ajusté médian) après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, 2010	26
FIGURE 11	Taux de faible revenu à 60 % du revenu ajusté médian après impôt, pour les personnes, pays sélectionnés, 2001 et 2010	28
FIGURE 12	Variation des taux de faible revenu, seuil à 50 % et 60 % du revenu ajusté médian après impôt, pour les personnes, selon le pays, entre 2001 et 2010	28
FIGURE 13	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules, Québec, 2004	32
FIGURE 14	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules ayant moins de 53 ans, Québec, 2013	33
FIGURE 15	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2004	35

FIGURE 16	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi ayant moins de 53 ans, Québec, 2013	36
FIGURE 17	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, Québec, 2004	38
FIGURE 18	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, Québec, 2013	39
FIGURE 19	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, couples avec un revenu et sans enfants, Québec, 2004	41
FIGURE 20	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, couples avec un revenu et sans enfants (adultes ayant moins de 53 ans), Québec, 2013	42
FIGURE 21	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2004	44
FIGURE 22	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2013	45
FIGURE 23	Répartition en pourcentage des personnes qui se situent dans les tranches indiquées du revenu de marché et du revenu après impôt, Québec, 2010	46
FIGURE 24	Répartition en pourcentage des personnes qui se situent dans les tranches indiquées du revenu de marché et du revenu après impôt, ajusté selon la taille de l'unité familiale, Québec, 2010	47
FIGURE 25	Coefficient de Gini, après transferts et impôt, selon le type d'unité familiale, Québec, 1990-2011	52
FIGURE 26	Coefficient de Gini, pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Québec et provinces sélectionnées, 1990-2011	54
FIGURE 27	Coefficient de Gini, d'après le revenu après impôt ajusté, sélection de pays de l'Union européenne, Canada et Québec, 1995-2011	56
FIGURE 28	Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles	68
FIGURE 29	Aperçu des variables relatives à la famille de recensement et à la famille économique	69

MOT DU PRÉSIDENT

En décembre 2002, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui affirmait « la volonté de l'ensemble de la société québécoise de se mobiliser » dans le but de « tendre vers un Québec sans pauvreté ». L'objectif était ambitieux. Il s'agissait d'amener « progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales ».

Nous y sommes pratiquement. En fait, le présent état de situation ne nous amène qu'à 2010 ou 2011 puisque les données d'enquête sont toujours décalées de quelques années. Les tendances qui se dessinent nous permettent tout de même de faire le point.

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) a pour mission de mesurer et d'évaluer les progrès accomplis, les écueils ou les reculs possibles. Le CEPE est un lieu d'observation, de recherche et d'échanges visant à fournir, en matière de pauvreté et d'exclusion sociale, des renseignements fiables et rigoureux pour que le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise puissent, par leurs actions, tendre vers un Québec sans pauvreté. Piloté par un comité de personnes à l'expertise reconnue et travaillant dans l'administration publique ou dans les universités, ou encore auprès de personnes en situation de pauvreté, il a notamment pour mandat d'élaborer et de proposer à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale une série d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale, les inégalités et les déterminants de la pauvreté.

Premier constat décevant : la situation s'est détériorée depuis la crise financière de 2008. Alors que le taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC) avait chuté de 10,8 % en 2002 à 8,3 % en 2007, il est remonté par la suite, pour arriver à 10,7 % en 2011. On constate la même évolution (courbe en U) pour les enfants. À 11,6 % en 2002, le pourcentage d'enfants vivant en situation de pauvreté était descendu à 6,7 % en 2007, une évolution remarquable et sans parallèle au Canada. Mais en 2011, ce taux était revenu à 10,7 %, une situation relativement favorable comparée à celle du reste du Canada mais nettement en recul par rapport à 2007.

Sans prétendre expliquer avec certitude ces tendances, il faut bien reconnaître que l'évolution du faible revenu suit dans une large mesure celle du chômage. Au Québec, le taux de chômage a reculé entre 2002 et 2007 de 8,7 % à 7,2 %, puis il est remonté à 8,5 % en 2009. Les tendances du faible revenu ont suivi d'assez près ces évolutions. On peut donc penser qu'en octobre 2013, alors que le taux de chômage était revenu à 7,5 %, la prévalence du faible revenu avait également diminué. Mais on ne peut en être certain. Et l'évolution des années récentes nous invite à la prudence.

La prudence s'impose d'autant plus qu'un simple changement d'indicateur peut suggérer une lecture différente. Si on considère, en effet, le taux de faible revenu des personnes d'après la mesure de faible revenu (MFR), la situation entre 2002 et 2010 a fluctué beaucoup moins. En 2002, le taux de faible revenu selon la MFR était de 10,2 %. Il est descendu jusqu'à 9,3 % en 2006, pour remonter un peu par la suite, mais il était revenu à 9,3 % en 2010. Les progrès semblent ici moins marqués mais plus ancrés que dans le cas de la MPC.

Le CEPE devra donc continuer, dans les années qui viennent, de réfléchir à la pertinence et à la valeur relative de ces indicateurs, tout en demeurant vigilant, tant en ce qui concerne la précision des données provenant des enquêtes de Statistique Canada qu'en ce qui touche la révision régulière des indicateurs canadiens établis, tels que la MPC.

Pour rendre compte de la situation dans les régions du Québec, nous devons d'ailleurs recourir à la MFR, puisque la MPC n'est pas disponible à cette échelle. Sur cette base, on constate qu'entre 2002 et 2010, le taux de faible revenu a baissé dans presque toutes les régions du Québec, sauf à Laval, à Montréal et dans le Nord-du-Québec. La situation était particulièrement préoccupante à Montréal

et dans le Nord du Québec, où les taux de faible revenu atteignaient respectivement 16,6 % et 15,4 % en 2010. Le même constat ressort des données sur les régions métropolitaines de recensement, calculées cette fois avec la MPC, où l'on peut voir que les progrès sont demeurés fort limités dans la grande région de Montréal, même si celle-ci faisait meilleure figure que les autres grandes villes canadiennes.


À l'échelle internationale, le bilan s'avère également mitigé. Les taux de faible revenu du Québec demeuraient en 2010 nettement inférieurs à ceux du Canada, du sud de l'Europe et du Royaume-Uni, mais ils ne se démarquaient guère de ceux de l'Europe continentale et s'avéraient plus élevés que ceux des pays nordiques et des Pays Bas. Ici également, le niveau d'emploi semblait jouer. Les trois pays ayant les taux de faible revenu les plus bas, les Pays-Bas, la Norvège et l'Autriche, avaient en effet les taux de chômage les moins élevés en 2010 (respectivement 4,5 %, 3,6 % et 4,4 %). Mais, là encore, le chômage n'explique pas tout. En Allemagne, par exemple, où le taux de chômage était de 7,1 %, il y avait plus de pauvreté qu'en France, où le chômage était plus élevé.

Comme chaque année, le présent état de situation nous permet aussi de voir comment se positionnent différents types de ménages québécois en relation avec les seuils établis de faible revenu. Il faut encore souligner l'écart défavorable, et croissant, qui sépare les personnes seules prestataires de l'aide sociale de ces seuils. En 2013, leur revenu équivalait à 49 % du seuil établi par la MPC; autrement dit, ces personnes ne recevaient pas tout à fait la moitié du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de faible revenu établi par la MPC. La hausse des prestations d'aide sociale annoncée en octobre 2013 contribuera à corriger cette situation, mais elle laissera encore les personnes les plus pauvres très loin de ce seuil de faible revenu, plus loin en fait qu'en 2004.

Le Québec demeure tout de même une société relativement égalitaire, plus que ne l'est le reste du Canada, comme le montrent les indicateurs d'inégalité présentés à la section 1.4. Et la redistribution des revenus touche non seulement les plus pauvres, mais aussi toute la classe moyenne qui, année après année, voit son revenu accru par le jeu des transferts et de l'impôt. Cette logique d'ensemble est d'ailleurs bien illustrée aux figures 23 et 24, qui font voir pour différentes tranches de revenu les contributions et les bénéfices des uns et des autres.

Mesurer la pauvreté et les inégalités demeure une tâche complexe, fascinante et jamais entièrement terminée. Il en va de même pour l'exclusion sociale, pour laquelle le CEPE proposera bientôt des méthodes d'appréhension et des indicateurs. L'important est de garder bien en vue les enjeux que sont la pauvreté et les inégalités sociales, et de continuer sans relâche à bien mesurer ces phénomènes.

Maintenant que nous arrivons à l'échéance de 2013, il serait bon de préciser davantage les objectifs et les priorités de la société québécoise, afin de nous donner une feuille de route claire et opérationnelle pour les années qui viennent. Pouvons-nous, par exemple, accomplir pour les personnes seules des progrès aussi significatifs que ceux réalisés depuis 15 ans pour les familles avec enfants? Puisque le nombre de prestataires de l'aide sociale baisse de façon continue depuis plus de vingt ans, sommes-nous en mesure de consacrer davantage de ressources pour soutenir l'intégration au travail et le revenu des personnes les plus pauvres? En faisant le point aussi précisément et avec le plus de nuances possible, nous espérons que le présent état de situation contribuera à nourrir le débat public et à soutenir la mobilisation nécessaire pour continuer de tendre vers un Québec sans pauvreté.



Alain Noël
Président du comité de direction

FAITS SAILLANTS

Paru en 2009, l'Avis du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) intitulé *Prendre la mesure de la pauvreté : Proposition d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec* (CEPE, 2009, appelé ci-après « Avis »), contenait 19 recommandations sur les indicateurs à privilégier pour mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (annexe 3). Le présent état de situation donne suite à la recommandation voulant qu'un bilan annuel soit publié sur la pauvreté et l'exclusion au Québec. Il réunit les données les plus à jour, au moment de sa publication, sur la pauvreté et les inégalités au Québec.

Au Québec, on observe globalement une diminution du taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC) de 2002 à 2007, puis une augmentation depuis. Ce taux est passé de 10,8 % en 2002 à 8,3 % en 2007, avant de remonter depuis 2008 pour atteindre 10,7 % en 2011 :

- le même scénario de baisse suivie d'une hausse s'est produit pour le taux de faible revenu des enfants (personnes de moins de 18 ans), celui des personnes ayant entre 18 et 64 ans, celui des personnes dans les familles monoparentales et, enfin, celui des familles monoparentales ayant une femme comme chef;
- le taux de faible revenu des personnes de 65 ans et plus est demeuré à peu près stable jusqu'en 2007, avant de remonter significativement en 2008; c'est le cas aussi des personnes âgées vivant seules (hommes et femmes);
- le taux de faible revenu des personnes seules est près de quatre fois plus élevé que celui des personnes dans des familles économiques d'au moins deux personnes.

Après avoir rappelé les plus récents seuils et taux de faible revenu, notamment les taux selon la MPC – recommandée par le CEPE comme mesure de référence pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base – ainsi que la mesure de faible revenu (MFR), pour les cas où la mesure du panier de consommation (MPC) n'est pas disponible, voici les résultats des comparaisons interrégionales, interprovinciales et internationales, accompagnés de commentaires :

- d'après la mesure de faible revenu (MFR), les comparaisons interrégionales permettent d'observer qu'entre 1997 et 2010 certaines régions du Québec ont enregistré une baisse du taux de faible revenu (ex. : Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord); d'autres ont connu une relative stabilité (ex. : Laval, Estrie); d'autres enfin ont connu une hausse (ex. : Montréal). Les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale occupent les positions les plus favorables en 2010, alors qu'à l'autre extrémité se trouvent les régions du Nord-du-Québec et de Montréal;
- la comparaison qui s'appuie sur la mesure du panier de consommation (MPC) permet d'observer, en ce qui concerne les personnes, la position du Québec. Si ce dernier est maintenant dépassé par quelques provinces, on doit toutefois comprendre qu'il ne s'agit pas là de différences statistiquement significatives. Il existe en somme deux groupes de provinces. Le Québec fait partie d'un premier groupe de huit provinces qui se distingue significativement d'un second groupe de deux provinces. En effet, les différences entre huit des provinces (Alberta, Saskatchewan, Québec, Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, Ontario, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard) se situent dans les marges d'erreur du Québec. Le second groupe, formé de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique, connaît des taux significativement plus élevés que ceux du Québec en 2011;

- l'examen des taux de faible revenu selon la MPC entre 2002 et 2011 dans certaines régions métropolitaines de recensement (RMR) permet de constater que Montréal se situe avantageusement par rapport à d'autres grandes villes, devançant Toronto et Vancouver. La RMR de Québec fait très bonne figure dans l'ensemble;
- les comparaisons internationales d'après la mesure de faible revenu (MFR) permettent de constater que le Québec se serait situé au milieu du peloton des pays développés sur la scène internationale en 2010 s'il avait été considéré comme une entité distincte. Ces pays sont les quinze pays économiquement les plus développés de l'Union européenne (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche) ainsi que la Norvège et la Suisse.

Afin de mesurer l'évolution du Québec entre 2004 et 2013, certains cas types ont été observés, soit les cas des personnes seules, des personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, des familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, des couples avec un revenu et sans enfants et enfin des familles biparentales avec un revenu et deux enfants. Nous avons examiné leur situation pour voir si leur sort s'est amélioré ou détérioré. On remarque des variations entre les deux périodes selon les cas, car il s'agit de deux réalités distinctes, selon l'absence ou la présence d'enfants. Cela traduit sans doute les avancées récentes en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté au Québec, qui s'est doté de moyens plus affirmés pour lutter contre la pauvreté des familles avec enfants. Du même coup, cela laisse plus loin derrière les personnes seules ou les couples sans enfants.

En ce qui concerne l'évolution des inégalités, les portraits obtenus grâce au coefficient de Gini et aux ratios interquintiles se ressemblent globalement. Par rapport à d'autres sociétés, par exemple les autres provinces canadiennes ou certains pays européens, le Québec a maintenu un niveau d'inégalité inférieur, bien qu'il soit toujours devancé par les pays scandinaves à cet égard. Les inégalités ont certes augmenté, mais il faut nuancer le portrait selon les quintiles de revenus et les types d'unités familiales. Chez les personnes seules, le quintile le plus pauvre a fait du surplace par rapport aux quintiles supérieurs, dont le revenu disponible a progressé.

INTRODUCTION

On trouve dans notre Avis de 2009 les définitions des indicateurs existants en matière de pauvreté et d'inégalités. Parmi les mesures de faible revenu, rappelons que nous y avons présenté les seuils de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC) [CEPE, 2009].

Dans le présent état de situation, après avoir rappelé les seuils de diverses mesures et les taux observables pour chacune, nous avons insisté sur les comparaisons que ces indicateurs permettent d'effectuer. Ces comparaisons, qu'elles soient interrégionales, interprovinciales ou internationales, peuvent servir à situer chacune des régions par rapport aux autres et à l'ensemble du Québec, le Québec par rapport aux autres provinces et à l'ensemble du Canada et, enfin, le Québec, si on le considère comme une entité distincte sur le plan international, ainsi que le Canada, par rapport aux autres pays comparables.

Du point de vue de l'expérience de la pauvreté, c'est toutefois en comparant l'évolution des différentes situations de vie révélées par les seuils implicites que nous pouvons mesurer les progrès du Québec par rapport à lui-même.

Parmi les mesures d'inégalités, nous avons déjà retenu les coefficients de Gini et les ratios interquintiles. L'utilisation du coefficient de polarisation, qui permet de couvrir une dimension complémentaire de la question des inégalités, complète ce portrait des inégalités.

Les années marquant le début et la fin des séries chronologiques retenues peuvent varier selon la nature des indicateurs et la disponibilité des données. Pour la plupart des indicateurs, nous avons tenté de présenter les séries disponibles les plus longues, de façon à bien caractériser les années récentes et assurer une certaine continuité d'un état de situation annuel à l'autre.

Certains des indicateurs retenus, notamment les mesures de faible revenu, possèdent leurs particularités. Ainsi, pour la mesure du panier de consommation (MPC), les séries ne débutent maintenant qu'en 2002 (les données antérieures ne pouvant plus être utilisées), en raison des modifications au calcul portant sur le logement. Pour la mesure de faible revenu (MFR), les séries publiées par l'Institut de la statistique du Québec débutent en 1997. À l'échelle internationale, les données disponibles débutent souvent en 2001. Dans le cas des seuils implicites, nous avons voulu comparer les situations de 2004 et de 2013, soit en commençant juste avant les initiatives financières du premier plan d'action de lutte contre la pauvreté (2004-2010), qui ont été promulguées en janvier 2005 (soutien aux enfants, prime au travail et logement social). Enfin, dans le cas des inégalités, il importe de se baser sur des séries assez longues; c'est pourquoi nous débutons en 1990 (coefficient de Gini et ratios interquintiles).

En ce qui concerne les données sur le faible revenu, notamment pour la MFR, ainsi que les mesures d'inégalités, à la fois au Québec, au Canada et dans les autres pays, nous présenterons quand c'est possible le revenu « ajusté » selon la taille du ménage (MFR) ou de l'unité familiale (MPC, inégalités), ce qu'on appelle aussi le revenu en « équivalent-adulte ». Il s'agit d'une mesure du revenu familial pour chaque membre de la famille, qui tient compte des économies d'échelle dans les familles plus grandes. Cet ajustement permet aussi de tenir compte du fait que la taille a changé avec le temps, éliminant une source de biais possible (annexe 2).

Dans la section 1, nous avons actualisé les tableaux présentés dans le précédent état de situation, avec parfois de légères adaptations ou modifications, qui sont signalées chaque fois.

Dans la section 2, nous présentons divers travaux du CEPE, récents ou à venir, en particulier sur la question de l'exclusion sociale.

Enfin, on trouvera en annexe :

- quelques notes méthodologiques, comprenant pour l'essentiel les définitions de plusieurs des concepts utilisés dans les tableaux statistiques, incluant l'univers et le sous-univers des familles économiques et des familles de recensement, l'appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement, et la situation des particuliers dans ces familles (annexe 1);
- une note sur l'ajustement selon la taille de l'unité familiale (équivalent-adulte) (annexe 2);
- les recommandations de l'Avis du CEPE de 2009 (annexe 3);
- la liste des membres du comité de direction du CEPE, toutes celles et tous ceux qui ont participé à la rédaction du présent état de situation ou l'ont commenté (annexe 4).

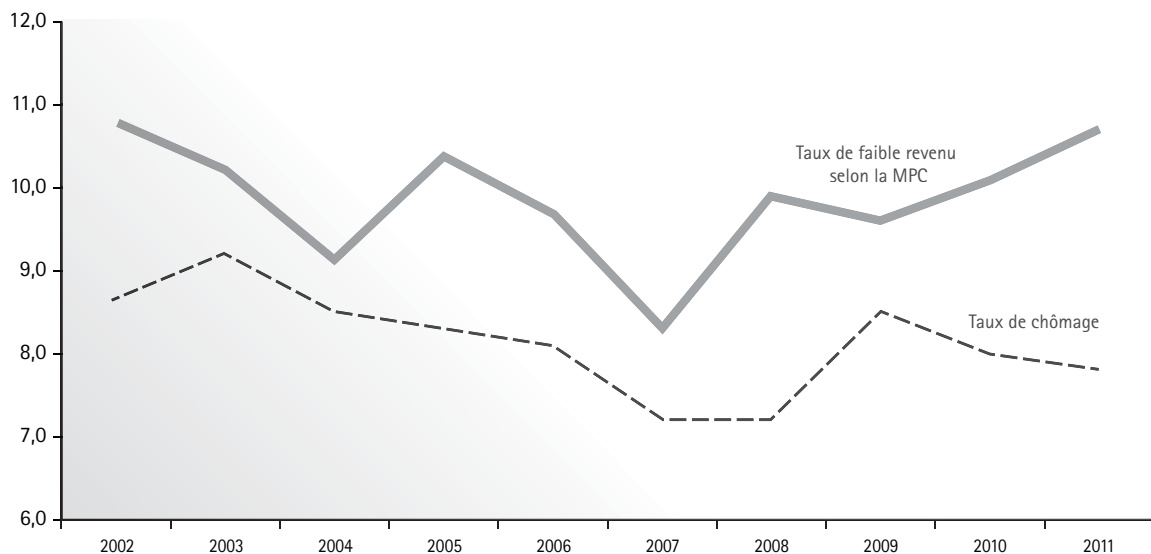
CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Cet état de situation sur la pauvreté et l'exclusion sociale s'inscrit dans le contexte prévalant depuis la fin des années 2000, soit un ralentissement important de la croissance du PIB réel dans les pays de l'OCDE, celle-ci passant de 2,8 % en 2007 à 0,2 % en 2008. Le PIB a décliné de 3,6 % en 2009. Le Canada n'a pas échappé à la vague et a vu son PIB croître d'à peine 1,1 % en 2008 avant de se replier de 2,8 % en 2009 (OCDE, 2013a). Cette morosité a plombé le marché du travail, l'emploi chez les 15 à 64 ans se repliant de 2 % entre 2008 et 2009 dans l'ensemble des pays de l'OCDE (OCDE, 2013b).

Au Québec, la situation a suivi le cours mondial, mais dans une moindre mesure : baisse de l'emploi de 0,8 % entre 2008 et 2009 chez les 15 ans et plus (1,6 % au Canada) et taux de chômage passant de 7,3 % à 8,5 %. Après la tendance à la baisse qu'il avait connue depuis le tournant du millénaire, le Québec a vu son taux de faible revenu (MPC) amorcer une remontée en 2008, pour se situer à 10,7 % en 2011 (figure 1).

FIGURE 1

TAUX DE CHÔMAGE ANNUEL (15 ANS ET PLUS) ET TAUX DE FAIBLE REVENU (MPC, BASE 2011), QUÉBEC, 2002 À 2011



Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active (EPA)*; STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

Même si le nombre de personnes prestataires de l'aide de dernier recours n'est pas, à proprement parler, un indicateur de pauvreté¹, il renseigne cependant sur les difficultés des personnes à s'assurer une certaine autonomie financière. Or, après des baisses constantes depuis 1997, le nombre de ménages distincts prestataires de l'aide financière de dernier recours a crû en 2009 (+1,5 %) ainsi qu'en 2010 (+0,6 %)².

Bien que la situation économique se soit améliorée en 2010, la reprise s'est faite sur fond d'incertitude persistante dans l'ensemble des économies avancées. En 2011, la croissance n'a été que de 1,9 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE, et de 1,5 % en 2012. La zone Euro a, de son côté, vu sa production décroître en 2011 (0,5 %). Les États-Unis, qui ont eu beaucoup de difficulté à résoudre les multiples crises depuis le début de la récession, semblent sur la bonne voie grâce à des dépenses publiques mieux contenues, jumelées à un lent regain de confiance des consommateurs. La reprise ne devrait cependant se concrétiser de façon robuste qu'en 2014, selon les derniers pronostics de l'OCDE. Les prévisions de croissance économique au Canada demeurent également modestes pour 2013.

1. Il dépend en partie des paramètres propres aux régimes de solidarité sociale déterminés par les gouvernements.

2. Moyennes annuelles du nombre de ménages distincts.

SECTION 1 : PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS, LES CHIFFRES-CLÉS

1.1 FAIBLE REVENU

Les mesures de faible revenu les plus connues sont la mesure du panier de consommation (MPC)³, la mesure de faible revenu avant et après impôt (MFR)⁴ et les seuils de faible revenu avant et après impôt (SFR)⁵. Si les méthodes d'évaluation diffèrent, elles ont toutes pour caractéristique d'établir un seuil de référence et d'effectuer des calculs systématiques par rapport à ce seuil. Elles sont également toutes fondées sur des éléments objectifs et subjectifs dans le choix du ou des critères qui déterminent le seuil.

Parmi ces trois mesures, le CEPE a estimé que la MPC était celle qui présentait le plus d'avantages sur le plan méthodologique. Il a recommandé de l'utiliser comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base. Il a également estimé que, dans une zone de seuils possibles relatifs au faible revenu, la MPC ne constitue pas un seuil de sortie de la pauvreté, ce qui demeure bien difficile à estimer à partir des mesures actuelles (CEPE, 2009).

Le CEPE a recommandé de n'utiliser les SFR et la MFR que dans des circonstances bien précises. Les SFR peuvent être utiles pour l'examen de longues séries chronologiques dans une seule province à la fois. En raison de divers biais de mesure, il ne faut toutefois pas les utiliser pour des comparaisons interprovinciales étant donné qu'ils ne tiennent pas compte du coût de la vie différencié selon les provinces; aussi a-t-il été convenu de ne plus les présenter depuis l'état de situation de 2012. Quant à la MFR, qui est la mesure la plus utilisée à des fins de comparaisons interrégionales et internationales, elle peut, en plus de mesurer la pauvreté, traduire d'une certaine manière un type d'inégalité, même si ce n'est pas sa fonction première.

1.1.1 Les principaux seuils

Toutes les mesures de faible revenu sont construites selon des méthodes différentes. Il ne faut pas confondre les seuils de la MFR, fondés sur le revenu, et ceux de la MPC, fondés sur le coût d'un panier que le revenu disponible à la consommation doit permettre de se procurer. La matrice des seuils de la MPC, déjà retenue par le CEPE comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base, permet de retracer le seuil selon la taille de l'unité familiale et la taille de l'agglomération (tableau 1).

3. Est considérée comme ayant un faible revenu l'unité familiale dont le revenu est inférieur au coût d'un panier de consommation déterminé en fonction de sa collectivité ou d'une collectivité de même taille que la sienne. Ce panier comprend certains biens et services : nourriture, vêtements, chaussures, logement, transport et autres (soins personnels, besoins ménagers, ameublement, service téléphonique, lecture, loisirs et divertissements). C'est le concept de revenu disponible à la consommation qui prévaut, c'est-à-dire le revenu après impôt, moins certaines dépenses non discrétionnaires (cotisations sociales, garde d'enfants, pensions alimentaires) [HATFIELD et autres, 2010].

4. Est considérée comme ayant un faible revenu l'unité familiale dont le revenu ajusté selon la taille et la composition de la famille est inférieur à 50 % de la médiane des revenus ajustés (STATISTIQUE CANADA, 2013b).

5. Est considérée comme ayant un faible revenu l'unité familiale qui consacre au moins 63,6 % de son revenu, soit 20 points de pourcentage de plus que la famille canadienne moyenne, aux vêtements, à l'alimentation et au logement. Ces seuils ont été calculés à partir de l'*Enquête sur les dépenses des familles* (EDF) de 1992, puis indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada. Ces seuils varient selon la taille de l'unité ainsi que la taille de l'agglomération (STATISTIQUE CANADA, 2013b).

TABLEAU 1

MATRICE DES SEUILS DE FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC), POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES ET D'AGGLOMÉRATIONS, 2011, QUÉBEC

	RÉGIONS RURALES	MOINS DE 30 000	30 000 À 99 999	100 000 À 499 999	RMR DE QUÉBEC	RMR DE MONTRÉAL
1 personne	16 347	16 389	15 454	15 842	16 051	16 573
2 personnes	23 117	23 177	21 855	22 404	22 699	23 438
3 personnes	28 313	28 386	26 767	27 439	27 800	28 705
4 personnes	32 693	32 777	30 908	31 684	32 101	33 146
5 personnes	36 552	36 646	34 556	35 424	35 890	37 058
6 personnes	40 041	40 143	37 854	38 805	39 316	40 595
7 personnes ou +	43 249	43 360	40 887	41 914	42 466	43 848

Note : RMR : région métropolitaine de recensement.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*. STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

Le revenu correspondant aux seuils de référence de 2010 ou 2011 convertis en dollars estimés pour 2013 est ensuite présenté (tableau 2). Dans le cas de la MPC, le revenu après impôt pouvant permettre de se procurer le panier de biens varie considérablement selon les dépenses non discrétionnaires de l'unité familiale. En moyenne, nous avons estimé que le revenu doit être majoré de 7 % par rapport au coût du panier pour que l'unité familiale ait les moyens de se le procurer (FRÉCHET et autres, 2010a). Les montants correspondant aux seuils en question sont les suivants :

TABLEAU 2

SEUILS DE FAIBLE REVENU, D'APRÈS DIVERSES MESURES DE FAIBLE REVENU, POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES ET D'AGGLOMÉRATIONS, EN DOLLARS COURANTS ET EN DOLLARS DE 2013 (ESTIMATION), QUÉBEC

	\$ COURANTS	ESTIMATION \$ 2013	Revenu moyen après impôt (estimé) correspondant (\$ 2013)
Mesure du panier de consommation (MPC) (RMR de Montréal, 2011)			
Personnes seules	16 573	17 246	18 454
Familles monoparentales (1 enfant)	23 438	24 390	26 097
Couples sans enfants	23 438	24 390	26 097
Familles biparentales (2 enfants)	33 146	34 493	36 907
Mesure de faible revenu (MFR) après impôt (2010)			
Personnes seules	17 251	18 499	18 499
Familles monoparentales (1 enfant)	24 397	26 162	26 162
Couples sans enfants	24 397	26 162	26 162
Familles biparentales (2 enfants)	34 502	36 999	36 999

Notes : RMR : région métropolitaine de recensement. La valeur de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2013 a été estimée d'après la moyenne de l'IPC des dix années précédentes.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*. STATISTIQUE CANADA (2012b); compilation du CEPE, décembre 2013.

Ainsi, pour les personnes seules, le seuil de la MPC à Montréal, indexé en 2013 à 17 246 \$ et majoré à un revenu moyen après impôt estimé correspondant de 18 454 \$, peut se comparer à celui de la MFR 50 % indexé en 2013 à 18 499 \$. Le hasard peut faire en sorte que les seuils de la MPC et de la MFR soient très rapprochés certaines années et plus éloignés d'autres années. Il s'agit toutefois de mesures construites de façon très différente et ce positionnement relatif pourrait considérablement changer.

1.1.2 Taux de faible revenu

Conformément à la principale recommandation du CEPE (annexe 3), qui privilégie le recours à la MPC comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base, et conformément à une autre recommandation, qui privilégie la MFR pour les comparaisons internationales, nous ne retiendrons ici que ces seules mesures. La MPC existant depuis 2002, notre examen portera sur la période récente, soit de 2002 à 2011.

Enfin, pour toutes les données qui suivent, il faut savoir qu'en plus des nouvelles données pour 2011 Statistique Canada a révisé toutes celles qui ont été collectées depuis 2002, en raison notamment de la révision apportée au coût du logement dans le calcul du seuil, de façon à ce qu'on tienne compte de l'avantage des propriétaires sans hypothèque (CEPE, 2012, annexe 2). Ces données diffèrent par conséquent de celles qui figurent dans les précédents rapports.

1.1.2.1 Mesure du panier de consommation (MPC)

La mesure du panier de consommation (MPC) d'Emploi et Développement social Canada – EDSC (anciennement « Ressources humaines et Développement des compétences Canada – RHDCC »), maintenant publiée par Statistique Canada, est fondée sur un panier de biens et de services précis⁷.

Le coût des biens et services inclus dans la MPC est calculé pour une famille de référence composée de quatre personnes. Il est ensuite calculé pour les unités familiales de toute autre taille, à l'aide de l'échelle d'équivalence de la racine carrée de la taille de l'unité. Le coût des biens et services est enfin calculé pour des collectivités diverses et de tailles variables. La MPC tient compte ainsi des différences du coût de la vie qui existent entre collectivités diverses et de toutes tailles au Canada.

En 2011, Emploi et Développement social Canada a aussi innové avec un nouveau calcul pour le coût du logement qui tiendrait compte de l'avantage dont jouissent les propriétaires sans hypothèque (CEPE, 2012, annexe 2). Les séries ont ainsi été rectifiées depuis 2002, soit l'année où les données sur les hypothèques ont été disponibles, et on se réfère dorénavant à la MPC « base 2011 ».

Depuis 2002, le taux de faible revenu a baissé jusqu'en 2007, puis il a augmenté par la suite. Les règles de publication fondées sur le coefficient de variation ont été prises en compte⁸ (tableau 3).

7. Rappelons que le contenu de ce panier se répartit sous les rubriques suivantes :

- nourriture;
- vêtements et chaussures;
- logement;
- transports (transports en commun en milieu urbain, automobile en milieu rural);
- autres biens et services (ex. : ameublement, téléphone, produits domestiques, loisirs).

Afin de ne retenir que le revenu disponible pour se procurer des biens et services, les montants relatifs aux éléments suivants doivent être retranchés du total du revenu familial brut :

- garde des enfants;
- soins et services de santé non assurés, soins dentaires, soins de la vue;
- impôt sur le revenu des particuliers et cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), au Régime des rentes du Québec (RRQ) et à l'assurance emploi (AE);
- pensions alimentaires et paiements de soutien aux enfants;
- cotisations syndicales et cotisations au régime de retraite.

8. Le coefficient de variation (CV) est l'erreur type estimée, exprimée en pourcentage de l'estimation. Selon les règles de publication de Statistique Canada, les valeurs dont le CV est $\leq 16,6\%$ sont publiées sans restriction; les valeurs dont le CV est $> 16,6\%$ et $\leq 33,3\%$ doivent être interprétées avec prudence et sont accompagnées d'un astérisque « * »; les valeurs dont le CV est $> 33,3\%$ ne sont pas publiées.

TABLEAU 3

NOMBRE DE PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES À FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), QUÉBEC, 2002-2011

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
TOUTES LES PERSONNES	791 000	747 000	673 000	775 000	730 000	629 000	754 000	735 000	787 000	842 000
Personnes de moins de 18 ans	179 000	150 000	127 000	141 000	140 000	102 000	141 000	136 000	132 000	162 000
Personnes de 18 à 64 ans	580 000	579 000	532 000	606 000	566 000	503 000	581 000	543 000	583 000	613 000
Personnes de 65 ans et plus	32 000*	17 000*	14 000*	28 000*	23 000*	23 000*	32 000*	56 000*	72 000*	67 000*
Hommes	361 000	362 000	343 000	374 000	357 000	302 000	360 000	364 000	405 000	417 000
Hommes, moins de 18 ans	99 000	82 000	74 000	71 000	68 000	54 000	74 000	73 000	72 000	89 000
Hommes, 18 à 64 ans	249 000	276 000	263 000	295 000	278 000	238 000	273 000	274 000	305 000	302 000
Hommes, 65 ans et plus	F	F	F	F	F	F	F	F	27 000*	25 000*
Femmes	430 000	385 000	330 000	402 000	373 000	327 000	394 000	371 000	382 000	425 000
Femmes, moins de 18 ans	80 000	68 000	52 000	70 000	72 000	48 000	67 000	63 000	60 000	72 000
Femmes, 18 à 64 ans	331 000	304 000	269 000	311 000	288 000	265 000	308 000	269 000	277 000	311 000
Femmes, 65 ans et plus	19 000*	F	F	21 000*	F	F	19 000*	39 000*	45 000*	42 000*
PERSONNES SEULES	273 000	276 000	288 000	332 000	307 000	296 000	313 000	352 000	351 000	362 000
Personnes seules, hommes	122 000	144 000	161 000	176 000	167 000	152 000	150 000	185 000	188 000	189 000
Personnes seules, femmes	151 000	132 000	127 000	157 000	139 000	144 000	163 000	167 000	163 000	173 000
Personnes seules, personnes âgées	17 000*	F	F	17 000*	F	F	24 000*	46 000*	49 000*	46 000*
Personnes seules, hommes âgés	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Personnes seules, femmes âgées	F	F	F	15 000*	F	F	F	33 000*	34 000*	37 000*
Personnes seules, moins de 65 ans	256 000	268 000	280 000	315 000	289 000	282 000	289 000	307 000	302 000	316 000
Personnes seules, hommes, moins de 65 ans	117 000	142 000	158 000	174 000	160 000	149 000	140 000	172 000	173 000	180 000
Personnes seules, femmes, moins de 65 ans	139 000	125 000	123 000	142 000	130 000	133 000	149 000	134 000	129 000	136 000
PERSONNES DANS LES FAMILLES ÉCONOMIQUES, DEUX PERSONNES OU PLUS	518 000	471 000	385 000	443 000	423 000	333 000	441 000	383 000	436 000	480 000
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	163 000*	142 000*	118 000*	140 000*	156 000*	87 000*	164 000*	116 000*	138 000*	142 000*
Personnes dans les familles monoparentales	166 000	147 000	115 000	117 000	110 000	92 000	106 000	124 000	116 000	143 000
Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête	17 000*	12 000*	13 000*	11 000*	9 000*	16 000*	F	12 000*	F	F
Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête	149 000	135 000	102 000	105 000	100 000	76 000	92 000	113 000	102 000	128 000

Note : * À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6% et ≤ 33,3%. F : la donnée ne peut être publiée.

Attention : Il faut savoir qu'en plus des nouvelles données pour 2011, Statistique Canada a révisé toutes celles qui ont été collectées depuis 2002, en raison notamment d'une révision apportée au coût du logement, visant à faire en sorte qu'on tienne compte de l'avantage des propriétaires sans hypothèque (CEPE, 2012, annexe 2). Ces données diffèrent par conséquent de celles publiées auparavant. [Voir *STATISTIQUE CANADA (2013a)*].

Source : STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

TABLEAU 4

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES ET DES PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), QUÉBEC, 2002-2011

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
TOUTES LES PERSONNES	10,8	10,2	9,1	10,4	9,7	8,3	9,9	9,6	10,1	10,7
Personnes de moins de 18 ans	11,6	9,8	8,3	9,3	9,2	6,7	9,3	9,1	8,8	10,7
Personnes de 18 à 64 ans	12,0	11,8	10,8	12,2	11,4	10,1	11,5	10,7	11,4	11,9
Personnes de 65 ans et plus	3,5*	1,9*	1,5*	2,9*	2,3*	2,3*	3,0*	5,0*	6,2*	5,6*
Hommes	10,0	10,0	9,3	10,1	9,6	8,1	9,5	9,6	10,5	10,6
Hommes, moins de 18 ans	12,6	10,5	9,4	9,1	8,9	7,1	9,8	9,6	9,5	11,3
Hommes, 18 à 64 ans	10,2	11,2	10,6	11,9	11,2	9,5	10,8	10,7	11,9	11,7
Hommes, 65 ans et plus	3,4*	1,0*	1,4*	1,7*	2,2*	2,1*	2,6*	3,5*	5,2*	4,6*
Femmes	11,7	10,4	8,9	10,7	9,9	8,6	10,2	9,6	9,8	10,8
Femmes, moins de 18 ans	10,7	9,1	7,2	9,6	9,5	6,4	8,9	8,5	8,0	10,1
Femmes, 18 à 64 ans	13,7	12,5	11,0	12,6	11,7	10,7	12,3	10,6	10,9	12,2
Femmes, 65 ans et plus	3,7*	2,5*	1,6*	3,8*	2,4*	2,4*	3,2*	6,3*	7,1*	6,3*
PERSONNES SEULES	23,2	22,8	23,2	26,1	24,5	23,3	24,3	27,1	26,6	27,1
Personnes seules, hommes	21,8	24,3	25,9	28,0	27,6	24,9	23,0	27,3	28,1	27,0
Personnes seules, femmes	24,4	21,4	20,5	24,2	21,7	21,9	25,7	26,8	25,0	27,1
Personnes seules, personnes âgées	5,5*	2,7*	2,5*	5,3*	5,4*	4,1*	6,6*	13,1*	13,2*	12,5*
Personnes seules, hommes âgés	5,7*	1,6*	3,4*	2,3*	8,4*	3,6*	8,8*	13,6*	13,3*	7,8*
Personnes seules, femmes âgées	5,4*	3,1*	2,1*	6,3*	4,2*	4,3*	5,7*	12,9*	13,1*	14,7*
Personnes seules, moins de 65 ans	29,3	29,6	30,2	33,0	31,3	30,5	31,1	32,1	31,8	32,6
Personnes seules, hommes, moins de 65 ans	24,5	27,9	29,6	32,0	31,0	29,0	25,8	29,6	31,1	30,8
Personnes seules, femmes, moins de 65 ans	35,0	31,8	31,0	34,4	31,6	32,3	38,8	36,1	32,7	35,3
PERSONNES DANS LES FAMILLES ÉCONOMIQUES, DEUX PERSONNES OU PLUS	8,5	7,7	6,3	7,2	6,8	5,3	7,0	6,0	6,8	7,4
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	6,1*	5,3*	4,4*	5,3*	5,8*	3,2*	6,0*	4,4*	5,0*	5,3*
Personnes dans les familles monoparentales	32,4*	29,5*	23,6*	22,8*	22,0*	18,9*	20,0*	23,3*	24,5*	28,9*
Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête	14,8*	11,6*	11,2*	9,4*	7,9*	12,9*	10,9*	11,6*	17,5*	14,4*
Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête	37,3*	34,2*	27,5*	26,9*	26,5*	20,9*	22,9*	26,1*	25,9*	33,0*

Note : * À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Attention : Il faut savoir qu'en plus des nouvelles données pour 2011, Statistique Canada a révisé toutes celles qui ont été collectées depuis 2002, en raison notamment d'une révision apportée au coût du logement, visant à faire en sorte qu'on tienne compte de l'avantage des propriétaires sans hypothèque (CEPE, 2012, annexe 2). Ces données diffèrent par conséquent de celles publiées auparavant. [Voir *STATISTIQUE CANADA (2013a)*].

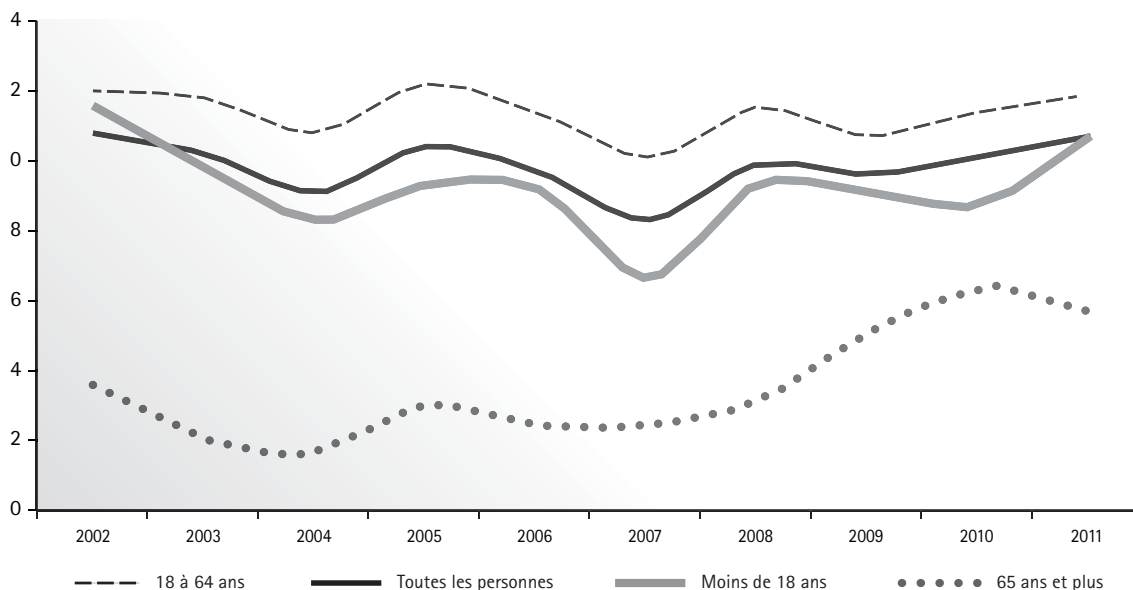
Source : STATISTIQUE CANADA (2013a) ; compilation du CEPE, décembre 2013.

Voici quelques faits saillants (tableau 4) :

- le taux de faible revenu des enfants (personnes de moins de 18 ans) a baissé de 11,6 % à 10,7 % entre 2002 et 2011;
- le taux de faible revenu des personnes ayant entre 18 et 64 ans est demeuré inchangé entre 2002 et 2011, celui-ci se maintenant aux environs de 12 %;
- le taux de faible revenu des personnes ayant 65 ans et plus est demeuré à peu près stable, entre 1,5 % et 3,5 % de 2002 à 2008, avant de remonter et se fixer à 5,6 % en 2011; cette hausse est observable autant chez les hommes (de 3,4 % en 2002 à 4,6 % en 2011) que chez les femmes (de 3,7 % en 2000 à 6,3 % en 2011); ces données sur les personnes âgées doivent toutefois être utilisées avec prudence;
- le cas des personnes âgées qui vivent seules, hommes et femmes, est particulier : il y a eu une hausse soudaine en 2009. Chez les femmes de ce groupe par exemple, le taux est passé de 5,7 % en 2008 à 12,9 % en 2009, puis à 14,7 % en 2011; ces données sur les personnes âgées qui vivent seules doivent toutefois être utilisées avec prudence;
- le taux de faible revenu des personnes seules est près de quatre fois plus élevé (27,1 % en 2011) que celui des personnes dans des familles économiques d'au moins deux personnes (7,4 % en 2011);
- le taux de faible revenu des personnes dans les familles monoparentales a connu deux tendances, une baisse jusqu'en 2007 suivie d'une hausse depuis lors : leur taux de faible revenu est passé de 32,4 % en 2002 à 18,9 % en 2007, avant de remonter à 28,9 % en 2011;
- ces mêmes tendances peuvent être observées dans les familles monoparentales ayant une femme comme chef (de 37,3 % en 2002 à 20,9 % en 2007, avant une remontée à 33,0 % en 2011).

FIGURE 2

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011) ET SELON L'ÂGE, QUÉBEC, 2002-2011

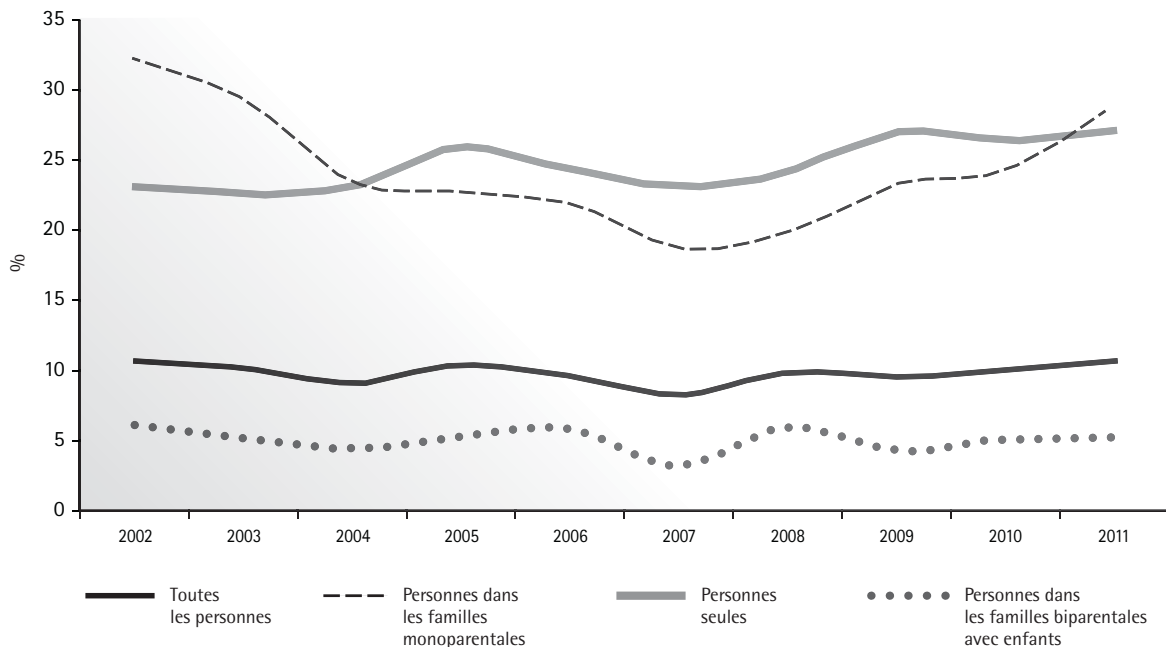


Source : STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

L'analyse des tendances observables (figures 2 et 3) permet de constater une hausse subite de 2007 à 2008, plus accentuée chez les enfants. Du côté des personnes ayant 65 ans ou plus, la hausse est venue avec un peu de retard. Le taux de faible revenu pour ce groupe d'âge a effectivement augmenté de façon importante entre 2008 et 2010.

FIGURE 3

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011) ET SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 2002-2011



Source : STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

Si on le compare par exemple avec le taux de faible revenu de toutes les personnes, celui des personnes seules et celui des personnes dans les familles monoparentales demeurent toujours les plus élevés (figure 3). Pour les personnes vivant dans des familles d'au moins deux personnes, on constate cependant un grand contraste selon que ces familles ont un ou deux parents à leur tête. Le taux de faible revenu des personnes dans les familles monoparentales a connu une baisse significative en début de période, mais on observe une tendance à la hausse depuis. Pour leur part, les personnes dans les familles biparentales avec au moins un enfant ont un taux de faible revenu relativement faible depuis 2002. Les données propres aux personnes dans les familles avec enfants doivent cependant être interprétées avec prudence, vu leur faible taux et la variabilité qui l'accompagne.

Toutes les données pour les personnes ayant 65 ans ou plus doivent également être interprétées avec prudence, puisque leur nombre est plutôt faible dans l'échantillon. Chez les personnes seules de ce groupe d'âge, on observe de grandes variations annuelles, et l'évolution se fait ainsi souvent en dents de scie. Quant aux personnes seules de moins de 65 ans, les taux de faible revenu sont souvent supérieurs à 30 % au cours de la période étudiée, et assez similaires selon qu'il s'agit des femmes (35,3 % en 2011) ou des hommes (30,8 % en 2011).

1.1.2.1 Mesure de faible revenu (MFR)

D'après la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada, un ménage est considéré comme ayant un faible revenu si celui-ci est inférieur à la moitié⁹ des revenus de l'ensemble de la population, ajustée selon la taille et la composition des ménages. La mesure de faible revenu peut être calculée avant impôt (MFR-AVI) et après impôt (MFR-API). Certains organismes, comme Statistique Canada, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), établissent un seuil à 50 % de la médiane, et d'autres, dont l'Union européenne et plusieurs de ses États membres, à 60 % de la médiane. La MFR permet par conséquent d'effectuer des comparaisons internationales.

Les taux de faible revenu des particuliers de 16 ans ou plus, selon l'âge et le sexe du soutien économique principal, pour la période de 1997 à 2010, n'ont que peu bougé avec le temps (tableau 5).

TABLEAU 5

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR) APRÈS IMPÔT, SELON L'ÂGE ET LE SEXE DU SOUTIEN ÉCONOMIQUE PRINCIPAL, QUÉBEC, 1997-2010

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Tous les particuliers de 16 ans ou plus	11,8	10,8	10,6	10,6	10,2	11,0	10,6	10,3	11,0	10,5	10,2	10,4	10,2	11,1
Hommes	10,6	9,7	8,7	8,8	8,5	9,2	9,5	9,7	9,6	9,6	8,9	9,1	9,6	10,8
Femmes	12,9	11,9	12,4	12,3	11,9	12,6	11,7	11,0	12,4	11,3	11,5	11,7	10,8	11,4
Âge														
Moins de 65 ans	13,3	12,1	11,6	11,5	11,2	11,6	11,4	11,0	11,5	11,2	10,7	11,1	10,5	11,2
Hommes	11,8	10,5	9,6	9,6	9,4	9,8	10,5	10,6	10,6	10,3	9,5	9,8	10,3	11,3
Femmes	14,9	13,7	13,6	13,5	13,0	13,5	12,4	11,4	12,5	12,1	12,0	12,4	10,7	11,2
Moins de 25 ans	15,2	12,5	12,1	10,7	11,4	14,3	14,0	12,0	13,9	13,3	10,9	10,8	10,6	10,0
Hommes	13,3	11,1	10,1	9,1	9,0	12,5	13,6	11,6	12,6	13,1	9,7	9,8	13,1	10,5
Femmes	17,3	14,1	14,1	12,3	13,9	16,1	14,4	12,6	15,3	13,6	12,2	11,7	8,0	9,5
25-44 ans	12,0	11,0	9,6	10,1	9,6	9,2	9,5	9,5	8,6	8,2	8,6	9,7	9,5	9,9
Hommes	10,8	9,2	7,3	8,0	7,8	7,8	8,6	9,7	7,8	7,8	8,0	7,9	8,8	10,0
Femmes	13,3	12,7	11,9	12,1	11,5	10,6	10,5	9,4	9,5	8,5	9,3	11,6	10,3	9,7
45-64 ans	14,2	13,4	13,9	13,8	12,9	13,2	12,4	12,1	13,6	13,3	12,7	12,5	11,3	13,0
Hommes	12,3	11,9	12,3	11,9	11,4	10,7	11,2	11,2	12,6	11,7	10,9	11,5	10,6	12,8
Femmes	16,0	14,8	15,4	15,6	14,4	15,6	13,5	12,9	14,5	14,9	14,4	13,4	12,0	13,1
65 ans et plus	2,4	3,4	4,8	5,3	5,0	7,2	6,3	6,8	8,3	6,7	7,7	7,2	8,9	10,5
Hommes	2,4	4,5	2,3	3,3	2,8	5,8	3,2	3,9	3,7	5,5	5,7	5,3	5,9	8,2
Femmes	2,4	2,6	6,7	6,8	6,6	8,3	8,7	9,1	11,8	7,8	9,3	8,7	11,4	12,3

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; Institut de la statistique du Québec, site consulté en novembre 2013.

9. La médiane sépare la population en deux; la moitié de la population se situe sous la médiane et l'autre moitié au-dessus.

1.1.3 Comparaisons interrégionales

À ce jour, les comparaisons interrégionales au Québec ont été établies d'après la médiane provinciale de la mesure de faible revenu (MFR). L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publie d'ailleurs ces données annuellement à partir des statistiques fiscales fédérales. Ces comparaisons permettent d'observer qu'entre 1997 et 2010, d'après la MFR, certaines régions du Québec ont enregistré une baisse du taux de faible revenu (ex. : Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord); pour d'autres, le taux a été relativement stable (ex. : Laval, Estrie); d'autres enfin ont connu une hausse (ex. : Montréal). Les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale occupent les positions les plus favorables en 2010 (dernière année disponible), sous la barre des 6 %, alors qu'à l'autre extrémité les régions du Nord-du-Québec et de Montréal se situent au-dessus de la barre des 15 % (tableau 6 et figure 4).

TABLEAU 6

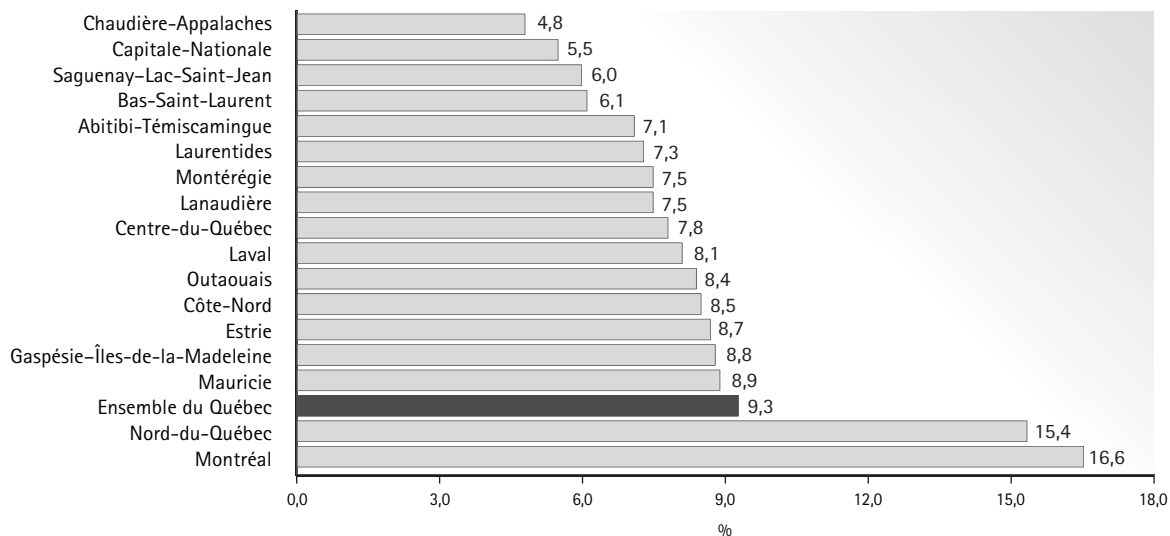
TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR), SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, ET VARIATION ENTRE 1997 ET 2010, QUÉBEC, 1997-2010

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 1997-2010
Bas-Saint-Laurent	9,7	7,8	8,5	9,1	8,2	8,4	8,4	8,1	7,4	7,3	7,7	7,3	6,9	6,1	-3,6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	9,2	7,6	7,7	8,3	8,2	8,5	8,4	8,1	7,6	7,2	7,4	7,0	6,7	6,0	-3,2
Capitale-Nationale	8,3	7,0	7,3	7,5	7,0	6,9	6,7	6,7	6,2	6,0	6,3	5,9	5,9	5,5	-2,8
Mauricie	11,4	9,8	9,9	10,4	10,1	10,4	10,4	10,4	9,9	9,4	10,0	9,7	9,6	8,9	-2,5
Estrie	9,0	7,5	8,1	8,6	8,2	8,6	8,8	8,7	8,2	8,4	9,1	9,0	9,1	8,7	-0,3
Montréal	15,9	13,8	14,8	15,6	15,5	16,5	17,0	17,1	16,7	16,1	16,8	16,7	17,0	16,6	0,7
Outaouais	12,0	10,2	10,8	10,6	9,3	9,9	9,8	9,8	9,1	9,1	9,4	9,0	8,9	8,4	-3,6
Abitibi-Témiscamingue	10,6	9,2	9,5	10,3	10,1	9,9	10,1	9,7	8,6	8,3	8,6	8,1	8,0	7,1	-3,5
Côte-Nord	13,9	12,6	10,7	10,9	10,3	10,5	9,9	10,2	9,7	9,7	10,1	10,0	9,7	8,5	-5,4
Nord-du-Québec	28,6	27,1	15,1	15,6	14,7	14,4	14,2	15,0	14,8	16,5	17,5	14,9	16,0	15,4	-13,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	14,4	11,9	12,1	12,5	11,4	11,5	11,0	10,8	10,4	9,9	10,4	10,0	9,7	8,8	-5,6
Chaudière-Appalaches	7,0	5,6	5,8	6,1	5,6	5,9	5,8	5,7	5,3	5,3	5,7	5,5	5,4	4,8	-2,2
Laval	8,5	7,1	7,4	7,5	7,2	7,5	7,6	7,7	7,3	7,4	8,0	8,1	8,4	8,1	-0,4
Lanaudière	9,5	8,0	8,3	8,7	8,3	8,5	8,2	7,9	7,3	7,3	8,1	8,0	8,1	7,5	-2,0
Laurentides	9,9	8,1	8,5	8,7	8,1	8,5	8,2	8,0	7,4	7,3	8,1	7,9	7,9	7,3	-2,6
Montérégie	9,0	7,4	7,7	8,0	7,5	7,8	7,8	7,6	7,2	7,1	8,0	7,8	8,0	7,5	-1,5
Centre-du-Québec	9,0	7,3	7,8	8,0	8,0	8,3	8,5	8,4	7,8	7,9	8,5	8,4	8,6	7,8	-1,2
Ensemble du Québec	11,0	9,3	9,7	10,1	9,7	10,2	10,1	10,0	9,6	9,3	9,9	9,7	9,8	9,3	-1,7

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*; Institut de la statistique du Québec, site consulté en novembre 2013; compilation du CEPE, décembre 2013.

FIGURE 4

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR), SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 2010



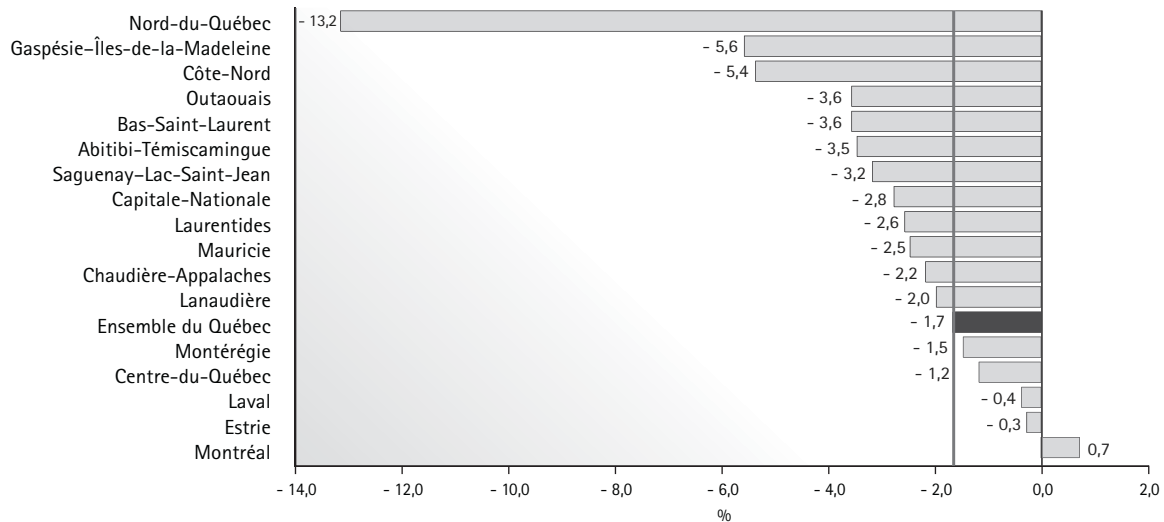
Notes : Les données de la figure sont classées selon le taux de chacune des régions. Il n'y a pas de mesures de précision disponibles.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*; Institut de la statistique du Québec, site consulté en novembre 2013; compilation du CEPE, décembre 2013.

Parmi les régions où le taux de faible revenu a diminué, certaines se sont démarquées. En effet, douze des régions administratives du Québec ont connu une amélioration comparativement à l'ensemble du Québec entre 1997 et 2010. Mentionnons les régions du Nord-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord, dont le taux de faible revenu selon la MFR a diminué. À l'autre extrémité, les régions de Laval et de l'Estrie ont peu bougé et la situation de Montréal s'est légèrement détériorée (figure 5).

FIGURE 5

VARIATION DES TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR), SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 1997-2010



Note : Les données de la figure sont classées selon la variation en points de pourcentage. Il n'y a pas de mesures de précision disponibles.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*; Institut de la statistique du Québec, site consulté en novembre 2013; compilation du CEPE, décembre 2013.

Dans le cas du Nord-du-Québec, toutefois, l'année qui marque le début de la série chronologique a son importance et l'interprétation pourrait varier grandement si l'on ne commençait l'examen par exemple qu'en 1999 plutôt qu'en 1997, puisqu'un changement brusque est survenu entre 1998 et 1999. Il faudrait alors plutôt conclure à la stabilité de la situation depuis 1999.

1.1.4 Comparaisons interprovinciales

La comparaison qui s'appuie sur la MPC permet d'observer, pour les personnes, la position du Québec (tableau 7 et figure 6). Si le Québec est maintenant dépassé par quelques provinces, on doit noter qu'il ne s'agit pas là de différences statistiquement significatives (les mesures de précision ne sont pas publiées). Il existe en somme deux groupes de provinces. Le Québec fait partie d'un premier groupe de huit provinces qui se distingue significativement du second groupe de deux provinces. En effet, les différences entre huit des provinces (Alberta, Saskatchewan, Québec, Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, Ontario, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard) se situent dans les marges d'erreur du Québec. Le second groupe comprend la Nouvelle Écosse et la Colombie-Britannique; ces dernières connaissent des taux significativement plus élevés que ceux du Québec en 2011.

TABLEAU 7

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, POUR L'ENSEMBLE ET SELON L'ÂGE, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA PROVINCE, ET VARIATION ENTRE 2002 ET 2011, CANADA, 2002-2011

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2011
Toutes les personnes											
Terre-Neuve-et-Labrador	19,7	16,6	18,4	16,0	14,8	12,9	12,9	13,4	13,0	11,8	- 7,9
Île-du-Prince-Édouard	15,1	13,3	12,9	11,6	12,5	10,1	12,0	11,2	13,7	13,0	- 2,1
Nouvelle-Écosse	16,1	16,4	14,5	14,3	13,7	13,3	14,2	15,5	14,5	14,3	- 1,8
Nouveau-Brunswick	16,4	16,3	14,9	16,1	15,4	13,8	13,7	12,9	13,3	12,0	- 4,4
Québec	10,8	10,2	9,1	10,4	9,7	8,3	9,9	9,6	10,1	10,7	- 0,1
Ontario	12,1	11,8	12,9	12,3	12,1	10,6	11,2	12,7	12,0	12,0	- 0,1
Manitoba	12,8	11,5	10,9	11,6	11,1	9,6	9,2	11,5	10,7	11,5	- 1,3
Saskatchewan	13,7	12,7	13,7	13,5	13,7	11,9	10,3	10,3	10,1	9,8	- 3,9
Alberta	10,5	12,6	12,2	9,9	7,8	7,1	7,3	11,2	9,2	9,4	- 1,1
Colombie-Britannique	19,5	18,8	17,6	15,8	15,7	13,2	13,7	15,6	15,7	16,5	- 3,0
Canada	13,0	12,7	12,7	12,3	11,7	10,2	10,9	12,2	11,8	12,0	- 1,0
Personnes de moins de 18 ans											
Terre-Neuve-et-Labrador	28,2	22,6	26,0	23,2	20,2	16,8	17,9	20,2	16,9	15,9	- 12,3
Île-du-Prince-Édouard	18,3	18,0	16,9	13,4	14,8	12,4	15,7	13,7	22,5	17,2	- 1,1
Nouvelle-Écosse	23,9	23,9	21,2	19,7	18,0	17,2	17,2	18,9	17,1	20,7	- 3,2
Nouveau-Brunswick	20,6	22,0	19,1	20,9	20,4	18,8	18,1	17,7	15,1	14,2	- 6,4
Québec	11,6	9,8	8,3	9,3	9,2	6,7	9,3	9,1	8,8	10,7	- 0,9
Ontario	15,1	14,5	16,5	16,0	15,1	12,6	12,8	14,0	13,4	13,2	- 1,9
Manitoba	18,9	16,6	13,3	14,6	12,0	11,0	11,2	15,0	15,4	17,4	- 1,5
Saskatchewan	20,0	17,9	18,4	19,2	20,1	18,1	14,4	14,2	11,9	12,5	- 7,5
Alberta	11,3	15,5	15,2	11,6	8,9	8,4	9,6	15,0	10,1	10,4	- 0,9
Colombie-Britannique	25,3	26,2	24,4	20,7	21,0	18,1	15,9	18,4	18,2	21,1	- 4,2
Canada	16,1	15,8	15,8	15,0	14,1	11,9	12,3	13,9	12,8	13,7	- 2,4
Personnes de 65 ans et plus											
Terre-Neuve-et-Labrador	5,8*	5,4*	5,4*	5,7*	6,7*	7,1*	5,9*	6,4*	8,3*	9,9*	4,1
Île-du-Prince-Édouard	10,7*	7,3*	10,3*	11,9*	12,6*	8,3*	11,4*	10,6*	8,8*	15,5*	4,8
Nouvelle-Écosse	6,4*	6,7*	5,9*	6,6*	6,1*	6,4*	7,1*	10,5*	11,0*	9,0*	2,6
Nouveau-Brunswick	6,5*	7,2*	6,9*	6,4*	6,2*	4,3*	3,9*	4,3*	7,0*	6,8*	0,3
Québec	3,5*	1,9*	1,5*	2,9*	2,3*	2,3*	3,0*	5,0*	6,2*	5,6*	2,1
Ontario	3,6	3,3	2,5	2,9	3,3	2,4	4,2	4,6	4,1	5,3	1,7
Manitoba	3,4*	2,7*	3,2*	3,6*	2,9*	3,2*	1,7*	4,4*	2,9*	2,3*	- 1,1
Saskatchewan	3,3*	1,4*	3,7*	3,1*	3,1*	2,3*	3,7*	3,6*	3,4*	4,7*	1,4
Alberta	2,1*	2,7*	2,1*	1,5*	1,7*	2,0*	1,4*	2,2*	2,5*	1,9*	- 0,2
Colombie-Britannique	9,6	8,3	6,4	5,5	5,4	4,8	8,5	6,7	6,7	8,4	- 1,2
Canada	4,5	3,8	3,1	3,5	3,4	3,0	4,3	5,0	5,2	5,7	1,2

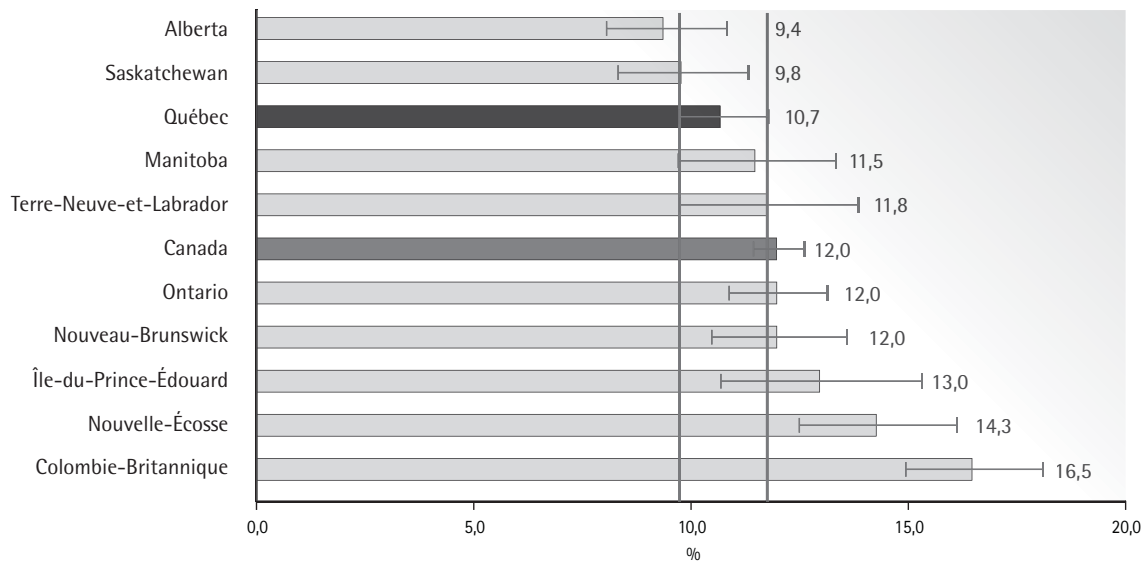
Note : *À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013..

Dans les comparaisons interprovinciales, le Québec fait bonne figure pour l'ensemble et pour les enfants, et il se situe dans la moyenne pour les personnes âgées.

FIGURE 6

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), CANADA ET PROVINCES, 2011



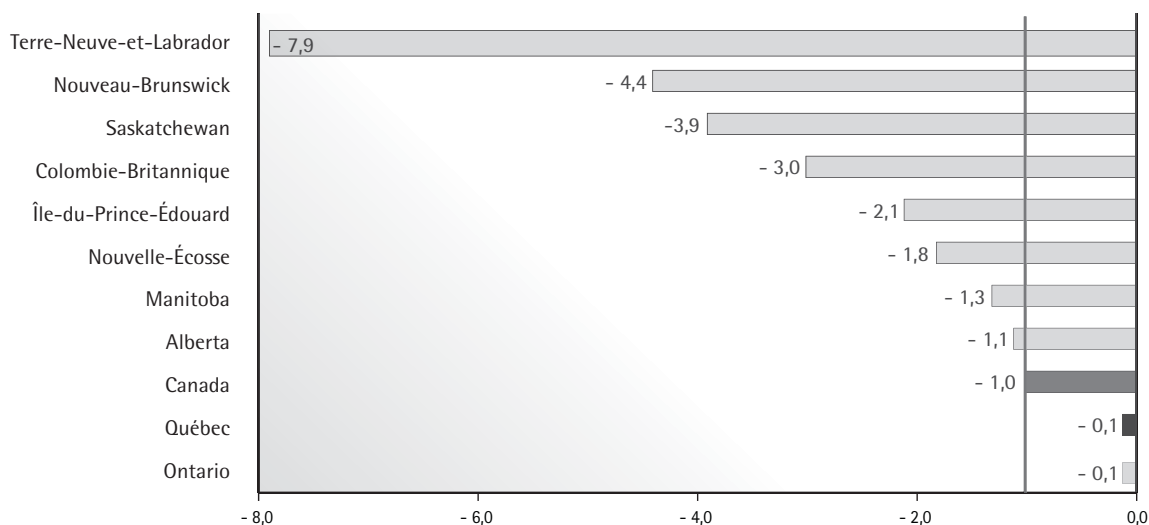
Note : Les deux lignes noires verticales correspondent à la borne inférieure et à la borne supérieure de l'intervalle de confiance à 95 % du Québec.

Source : STATISTIQUE CANADA (2013a) ; compilation du CEPE, décembre 2013.

L'examen de la variation observable des taux de faible revenu selon la MPC entre 2002 et 2011 est plus favorable dans certaines provinces, comme Terre-Neuve-et-Labrador ou certaines provinces de l'Ouest, mais la plupart de celles-ci avaient au départ un taux beaucoup plus élevé que celui que connaissait le Québec. À Terre Neuve et Labrador, par exemple, la variation de 7,9 points de pourcentage traduit le fait qu'en 2002 le taux était de 19,7 % pour tomber à 11,8 % en 2011. Pour sa part, le Québec s'est maintenu : le taux entre 2002 et 2011 est demeuré stable, se situant sous les 11 %, d'où la très faible variation (figure 7).

FIGURE 7

VARIATION DES TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), CANADA ET PROVINCES, 2002-2011



Note : Les données de la figure sont classées selon la variation en points de pourcentage. La ligne noire verticale correspond à la moyenne (ensemble du Canada). Les mesures de précision ne sont pas publiées.

Source : STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

L'examen des taux de faible revenu selon la MPC entre 2002 et 2011 dans certaines régions métropolitaines de recensement (RMR)¹⁰ permet de constater que Montréal (11,8 % en 2011) se situe avantageusement par rapport à d'autres grandes villes, devançant Toronto (13,3 %) et Vancouver (17,3 %). La RMR de Québec, à 6,7 % en 2011, fait très bonne figure dans l'ensemble (tableau 8 et figure 8).

10. Territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres et qui sont situées autour d'un noyau. Une région métropolitaine de recensement doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants.

TABLEAU 8

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA RMR, ET VARIATION ENTRE 2002 ET 2011, CANADA, 2002-2011

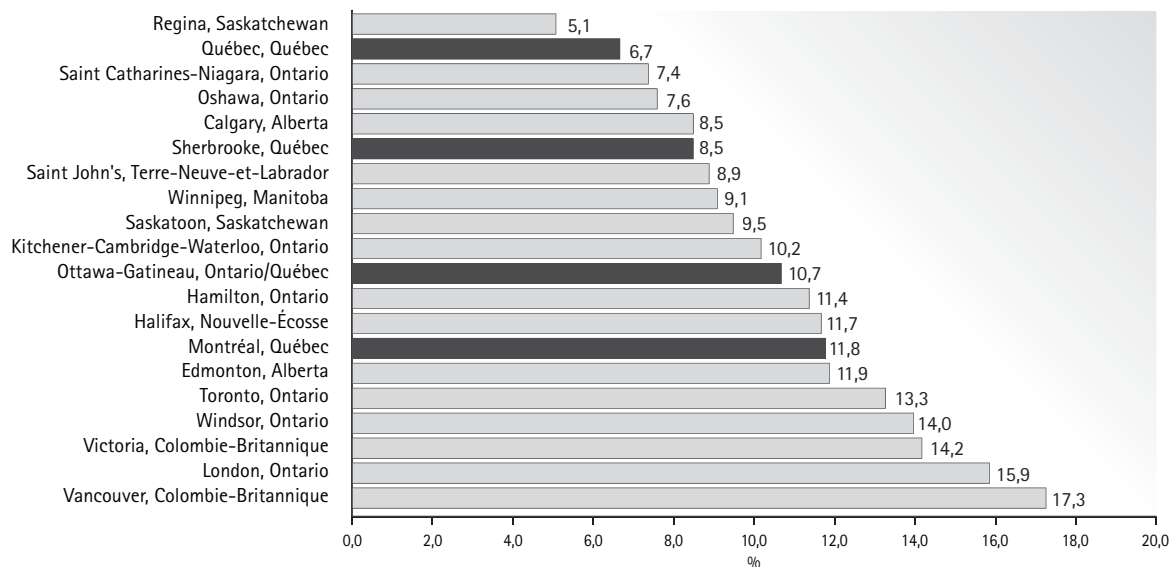
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2011
TOTAL RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT SÉLECTIONNÉES	12,9	12,4	12,2	12,1	11,6	10,1	11,4	12,8	12,2	12,1	-0,8
Saint John's, Terre-Neuve-et-Labrador	19,7	15,7	16,6	12,4	13,2	11,9	12,9	13,3	12,7	8,9	-10,8
Halifax, Nouvelle-Écosse	16,3	18,9	15,5	14,2	15,2	13,9	14,1	15,7	13,4	11,7	-4,6
Québec, Québec	8,1*	7,4*	6,6*	7,0*	6,3*	7,5*	4,6*	3,7*	6,0*	6,7*	-1,4
Sherbrooke, Québec	12,1*	8,5*	8,6*	9,2*	10,3*	8,9*	8,7*	13,9*	10,6*	8,5*	-3,6
Montréal, Québec	11,9	11,6	9,3	11,0	10,3	8,8	12,7	11,6	11,5	11,8	-0,1
Ottawa-Gatineau, Ontario/Québec	11*	12,7*	12,3*	10,2*	11,0*	8,5*	13,5*	11,1*	11,5*	10,7*	-0,3
Oshawa, Ontario	5,3*	8,6*	8,4*	5,0*	5,5*	6,2*	8,2*	9,2*	7,4*	7,6*	2,3
Toronto, Ontario	14,2	12,2	14,1	14,8	14,6	12,9	12,7	14,9	14,4	13,3	-0,9
Hamilton, Ontario	9,0*	11,3*	10,4*	8,5*	7,4*	6,0*	6,9*	9,5*	9,6*	11,4*	2,4
Saint Catharines-Niagara, Ontario	8,4*	9,7*	11,6*	12,8*	9,5*	8,1*	8,4*	8,5*	7,7*	7,4*	-1,0
Kitchener-Cambridge-Waterloo, Ontario	9,0*	8,0*	8,4*	11,6*	11,4*	9,7*	10,2*	13,8*	9,5*	10,2*	1,2
London, Ontario	13,5	12,8	14,7	11,3	10,5	10,8	12,0	10,6	15,9	15,9	2,4
Windsor, Ontario	13,1*	12,9*	11,2*	10,2*	10,1*	10,9*	13,2*	15,5*	12,0*	14,0*	0,9
Winnipeg, Manitoba	12,7	10,0	9,6	9,8	10,0	7,8	8,1	10,0	8,8	9,1	-3,6
Regina, Saskatchewan	7,7*	7,8*	7,4*	8,0*	7,5*	6,2*	7,8*	7,6*	4,4*	5,1*	-2,6
Saskatoon, Saskatchewan	14,1	11,7	14,8	16,1	16,6	11,6	8,8	10,5	11,7	9,5	-4,6
Calgary, Alberta	10,2	14,7	10,3	9,4	8,0	6,8	7,1	9,1	8,5	8,5	-1,7
Edmonton, Alberta	9,9*	8,5*	10,6*	8,2*	5,9*	5,2*	6,5*	13,5*	9,8*	11,9*	2,0
Vancouver, Colombie-Britannique	20,4	18,2	17,8	15,9	15,9	12,9	15,2	18,7	16,8	17,3	-3,1
Victoria, Colombie-Britannique	11,3*	16,2*	16,1*	18,4*	16,7*	17,0*	12,1*	11,7*	12,5*	14,2*	2,9

Note : *À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013..

FIGURE 8

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA RMR, CANADA, 2011



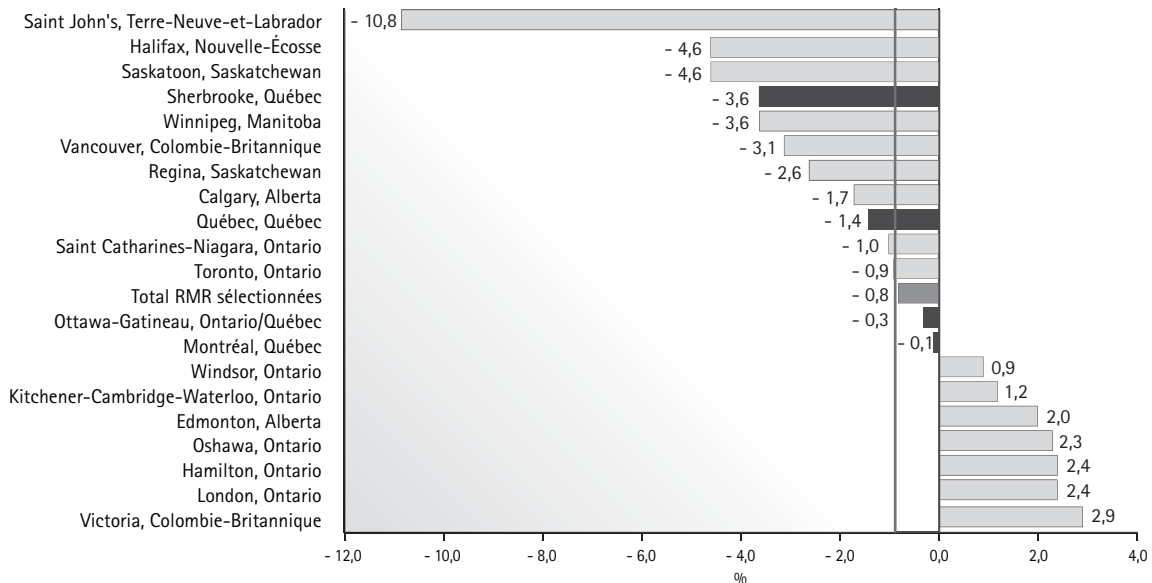
Notes : Les données de la figure sont classées selon le taux de chacune des régions. Il n'y a pas de mesures de précision disponibles.

Source : STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

L'examen de la variation observable des taux de faible revenu selon la MPC entre 2002 et 2011 indique qu'elle est plus favorable dans certaines régions métropolitaines de recensement (RMR), comme Saint John's, Terre-Neuve-et-Labrador (dans ce dernier cas, sans doute en partie grâce au pétrole), Halifax ou Saskatoon. À l'autre extrême, elle l'est beaucoup moins dans plusieurs des villes du sud de l'Ontario, qui ont vraisemblablement souffert de la crise de l'automobile (figure 9). Deux des RMR du Québec (Sherbrooke et Québec) ont connu une amélioration plus forte que l'ensemble des RMR sélectionnées.

FIGURE 9

VARIATION DES TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA RMR, CANADA, 2002-2011



Note : Les données de la figure sont classées selon la variation en points de pourcentage. La ligne noire verticale correspond à la moyenne des RMR sélectionnées. Il n'y a pas de mesures de précision disponibles.

Source : STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

1.1.5 Comparaisons internationales

Pour les comparaisons internationales, la plupart des pays utilisent les seuils de 50 % ou de 60 % de la médiane des revenus, selon la norme en vigueur dans les pays où les comparaisons doivent se faire. Les résultats des enquêtes nationales qui sont réalisées aux fins de la production des statistiques sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) permettent de comparer les taux de faible revenu selon les seuils établis à 60 % du revenu médian. Les erreurs standards qui accompagnent ces données invitent également à nuancer les différences observées entre les pays à l'étude. On peut ainsi comparer le Québec et le Canada à un sous-ensemble de 17 pays parmi les plus économiquement développés de l'OCDE¹¹, en considérant le Québec comme une entité distincte (tableau 9 et figure 10). En 2010¹², le Québec se trouverait au milieu du peloton selon la référence du seuil à 60 % du revenu médian après impôt. De son côté, le Canada sans le Québec se serait situé à la queue du peloton.

11. Les 17 pays considérés sont ceux de l'Union européenne des 15 (UE-15), la Norvège et la Suisse. Lorsqu'on parle des pays de l'UE-15, on entend les pays plus développés économiquement de l'Union européenne. L'UE-15 comprend, par ordre d'entrée, les pays suivants : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.

Par rapport aux données de la Luxembourg Income Study auxquelles nous avons puisé auparavant, nous ne disposons plus des données pour certains pays dans les tableaux présentés (ex. : États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande), mais nous pourrions faire référence au besoin à la situation de l'un ou l'autre d'entre eux à partir notamment des données de l'OCDE.

12. Dernière année pour laquelle les erreurs standards pour les seuils à 60 % sont disponibles pour les pays européens à l'étude.

TABLEAU 9

TAUX DE FAIBLE REVENU, SEUIL À 60 % DU REVENU AJUSTÉ MÉDIAN APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES DANS LES MÉNAGES, SELON LE PAYS, 2010

PAYS	TAUX DE FAIBLE REVENU	ERREUR STANDARD	BORNE INFÉRIEURE 95 %	BORNE SUPÉRIEURE 95 %
Pays-Bas	10,3	0,67	9,0	11,6
Norvège	11,2	0,52	10,2	12,2
Autriche	12,1	0,54	11,1	13,2
Suède	12,9	0,44	12,0	13,7
Finlande	13,1	0,40	12,4	13,9
Danemark	13,3	0,68	11,9	14,6
France	13,3	n.d.	n.d.	n.d.
Luxembourg	14,5	n.d.	n.d.	n.d.
Belgique	14,6	0,74	9,0	11,6
Suisse	15,0	0,53	10,2	12,2
Québec	15,2	0,76	11,1	13,2
Allemagne	15,6	0,30	12,0	13,7
Irlande	16,1	0,98	12,4	13,9
Royaume-Uni	17,1	0,59	11,9	14,6
Portugal	17,9	0,93	16,1	19,7
Italie	18,2	0,43	17,3	19,0
Canada	18,3	0,40	17,5	19,0
Canada sans le Québec	19,5	0,53	18,4	20,5
Grèce	20,1	0,90	18,4	21,9
Espagne	20,7	0,53	19,7	21,8
UE-15	16,2	n.d.	n.d.	n.d.

Note : Seuil de faible revenu fixé à 60 % du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec); ce sont les bornes des intervalles de confiance à 95 % qui sont fournies. Pour le « Canada sans le Québec », on utilise la médiane canadienne sans le Québec.

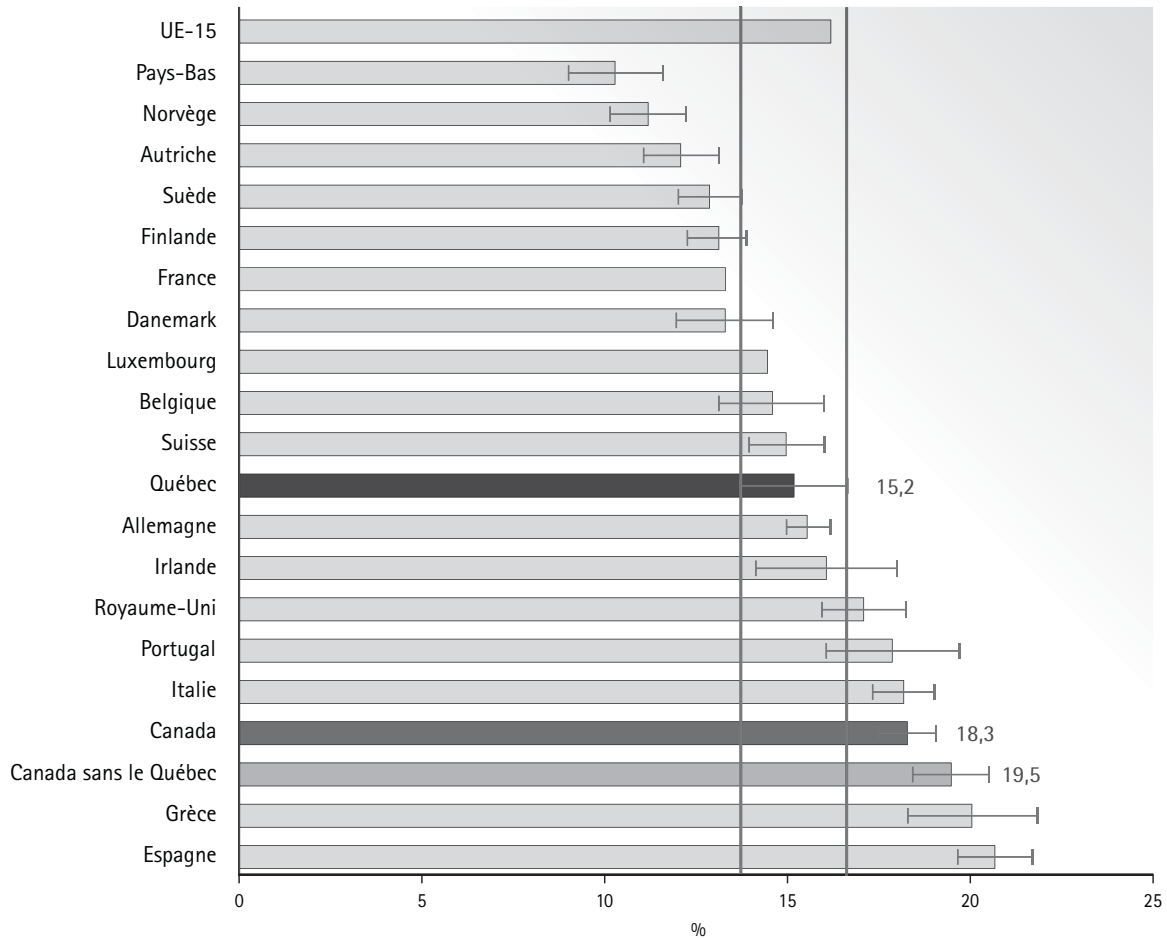
Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; EUROSTAT (2012b), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*, compilation du CEPE, décembre 2013.

De plus, les intervalles de confiance estimés permettent de déterminer les pays dont le Québec se distingue de façon statistiquement significative en ce qui concerne les taux de faible revenu¹³. Le Québec affichait, en 2010, un taux de faible revenu qui s'apparentait à ceux que connaissaient le Luxembourg, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne et l'Irlande (figure 10).

13. Bien que les enquêtes sur lesquelles reposent les données des pays européens à l'étude ne soient pas nécessairement identiques d'un pays à un autre, celle qui les encadre (EU-SILC) garantit le respect de certains critères (notamment, les tailles minimales d'échantillon) afin d'en assurer la comparabilité (EUROSTAT, 2012a).

FIGURE 10

TAUX DE FAIBLE REVENU (60 % DU REVENU AJUSTÉ MÉDIAN) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES DANS LES MÉNAGES, SELON LE PAYS, 2010



Note : Seuils de faible revenu fixés à 60 % du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec); pour le « Canada sans le Québec », on utilise la médiane canadienne sans le Québec. Les intervalles de confiance sont indiqués. Les lignes noires verticales délimitent l'intervalle de confiance estimé pour le Québec.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; EUROSTAT (2012b), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, décembre 2013.

Mentionnons également que le Québec, à 50 % de la médiane, affichait un taux de faible revenu inférieur à celui observé aux États-Unis (8,9 % en 2010 pour le Québec par rapport à 17,4 % pour les États-Unis, selon les statistiques de l'OCDE).

1.1.5.1 Évolution dans le temps

Entre 2001 et 2010, un sous-ensemble de 15 pays européens (Union européenne des 15), en plus de la Norvège et de la Suisse, a vu son taux de faible revenu (selon le seuil à 50 % du revenu médian) augmenter de 0,7 point de pourcentage en moyenne (tableau 10 et figure 11). Si le Québec avait été considéré comme une entité distincte, il y aurait eu dans son cas une variation à la baisse de 1,3 point de pourcentage entre 2001 et 2010. Quant au seuil de faible revenu se situant à 60 % de la médiane, l'ensemble des pays a connu une hausse de la proportion se situant sous ce seuil, pendant que le Québec voyait son taux de faible revenu reculer de 0,5 point de pourcentage entre

2001 et 2010 (figure 12). Mentionnons cependant que plusieurs pays avaient des taux de départ, en 2001, relativement bas, dont plusieurs étaient inférieurs à 6 % dans le cas des seuils à 50 %, et qu'ils se positionnaient encore davantage en 2010 par rapport au Québec, malgré les hausses qu'ils avaient connues.

TABLEAU 10

TAUX DE FAIBLE REVENU (50 % ET 60 % DU REVENU AJUSTÉ MÉDIAN) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES DANS LES MÉNAGES, SELON LE PAYS, ET VARIATION ENTRE 2001 ET 2010

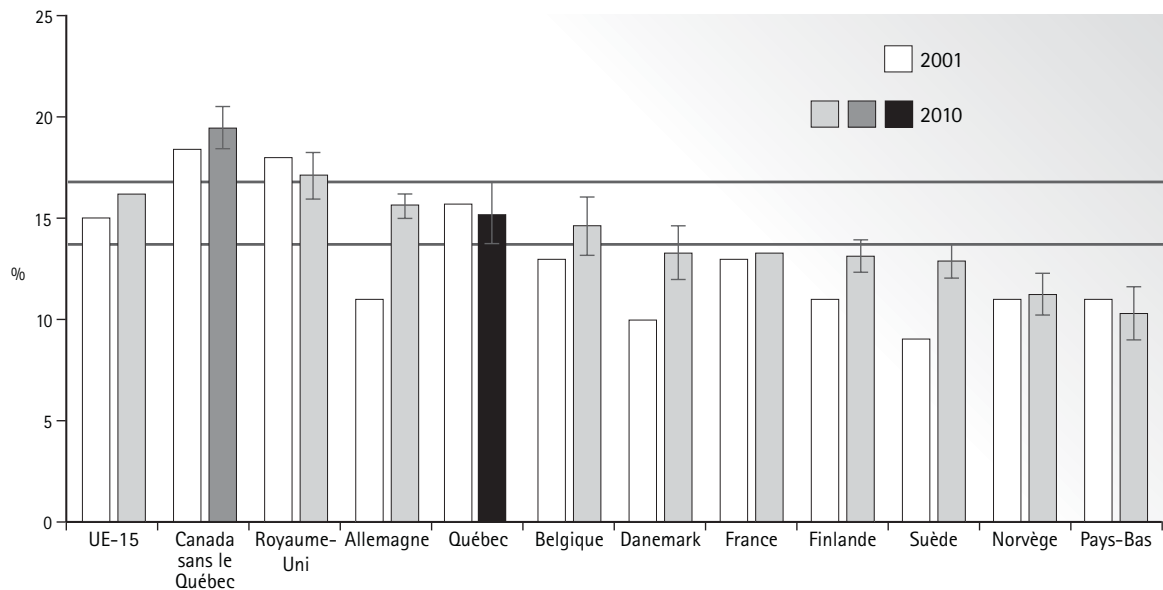
PAYS	Taux 2001 (%)		Taux 2010 (%)		Variation 2001-2010 (points de pourcentage)	
	50 %	60 %	50 %	60 %	50 %	60 %
Irlande	15,0	21,0	7,8	16,1	- 7,2	- 4,9
Portugal	13,0	20,0	11,3	17,9	- 1,7	- 2,1
Royaume-Uni	10,0	18,0	9,9	17,1	- 0,1	- 0,9
Italie	13,0	19,0	11,6	18,2	- 1,4	- 0,8
Pays-Bas	6,0	11,0	4,9	10,3	- 1,1	- 0,7
Québec	10,2	15,7	8,9	15,2	- 1,3	- 0,5
Autriche	6,0	12,0	6,2	12,1	0,2	0,1
Grèce	14,0	20,0	12,4	20,1	- 1,6	0,1
Norvège	n.d.	11,0	6,1	11,2	n.d.	0,2
France	6,0	13,0	7,5	13,3	1,5	0,3
Canada	11,2	17,5	11,4	18,3	0,2	0,8
Canada sans le Québec	11,6	18,4	12,2	19,5	0,6	1,1
UE-15	9,0	15,0	9,7	16,2	0,7	1,2
Belgique	6,0	13,0	7,9	14,6	1,9	1,6
Espagne	13,0	19,0	14,4	20,7	1,4	1,7
Finlande	4,0	11,0	5,5	13,1	1,5	2,1
Luxembourg	6,0	12,0	8,0	14,5	2,0	2,5
Danemark	4,0	10,0	7,9	13,3	3,9	3,3
Suède	5,0	9,0	7,0	12,9	2,0	3,9
Allemagne	6,0	11,0	9,2	15,6	3,2	4,6
Suisse	n.d.	n.d.	8,7	15,0	n.d.	n.d.

Note : Médiane québécoise dans le cas du Québec ; pour le « Canada sans le Québec », on utilise la médiane canadienne sans le Québec.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)* ; EUROSTAT (2012b), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)* ; compilation du CEPE, décembre 2013.

FIGURE 11

Taux de faible revenu à 60 % du revenu ajusté médian après impôt, pour les personnes, pays sélectionnés, 2001 et 2010

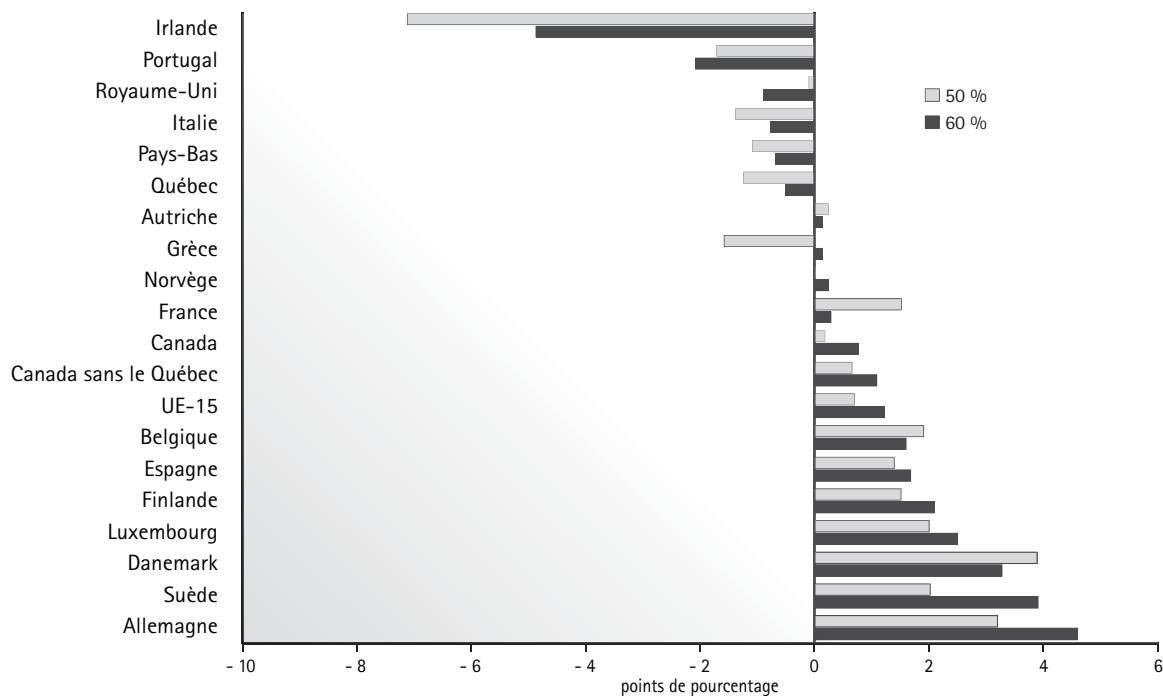


Note : Médiane québécoise dans le cas du Québec; pour le «Canada sans le Québec», on utilise la médiane canadienne sans le Québec.

Sources : STATISTIQUE CANADA, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR); EUROSTAT (2012b), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, décembre 2013.

FIGURE 12

Variation des taux de faible revenu, seuil à 50 % et 60 % du revenu ajusté médian après impôt, pour les personnes, selon le pays, entre 2001 et 2010



Note : Donnée non disponible pour la Norvège pour le seuil à 50 %.

Sources : STATISTIQUE CANADA, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR); EUROSTAT (2012b), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, décembre 2013

1.2 REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON DIVERSES SITUATIONS SOCIALES ET FISCALES

Un seuil implicite est un seuil de référence qui se trouve déterminé par une mesure sociale ou fiscale. Ce seuil peut correspondre, par exemple, à divers seuils existants, comme le seuil d'imposition nulle, le seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours, le seuil de sortie de la prestation fiscale pour le revenu de travail ou l'emploi au salaire minimum durant un certain nombre d'heures. La correspondance entre les seuils propres à chacune des mesures de faible revenu, ainsi que d'autres seuils implicites propres à la fiscalité ou au fait de bénéficier de divers programmes gouvernementaux, permet de juger de l'évolution de la situation des personnes au Québec par rapport à lui-même.

Ainsi, nous avons fait réaliser des simulations de cas types à partir d'un modèle de revenu disponible en usage au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces simulations permettent d'observer, entre 2004 et 2013, l'évolution de la hauteur relative du revenu disponible des personnes ou des unités familiales en relation avec les divers seuils existants. Les paramètres retenus ici sont ceux qui étaient en vigueur au 1^{er} juillet 2004 et au 1^{er} juillet 2013 et maintenus toute l'année.

Les tableaux qui suivent permettent de visualiser les seuils implicites relativement à divers seuils de faible revenu (MFR 50 %, MFR 60 %¹⁴ et MPC de Montréal), selon divers cas types : personnes seules, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, couples avec un revenu et sans enfants, et enfin, familles biparentales avec un revenu et deux enfants. Nous présentons dans la première colonne les seuils implicites et, dans les trois colonnes suivantes, le taux de couverture pour chacune des deux années, mesuré à l'aide du ratio des seuils implicites sur les trois seuils retenus. Le taux de couverture équivaut par conséquent à la proportion du revenu disponible correspondant à chacun des seuils implicites par rapport aux trois seuils retenus.

La valeur de chacun des seuils est indiquée dans les deux graphiques (2004 et 2013) qui accompagnent chacun des tableaux. On y observe que certaines des personnes dont le revenu disponible est au moins égal au seuil implicite sont en déficit (ratio inférieur à 100 %) ou en excédent (ratio supérieur à 100 %). Les cas types présentés permettent ainsi d'établir ces taux de couverture pour les personnes ou les familles dont le revenu disponible est au moins égal au seuil implicite.

Le choix des seuils implicites se fonde sur certaines des règles fiscales (ex. : seuils d'imposition nulle au Québec et au fédéral) ou sur des seuils déterminés par certains des programmes sociaux (ex. : seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours). Certains des programmes en question ont été créés après 2004 (l'année de référence qui précède les initiatives financières du premier plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté); on les trouve donc en 2013 alors qu'ils n'existaient pas en 2004 (ex. : seuil de sortie de la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT), seuil de sortie du crédit d'impôt pour solidarité, qui a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

Dans la majorité des cas, on remarque une diminution des écarts entre les deux années, mais il arrive que ces écarts aient peu ou n'aient pas bougé et qu'ils aient même augmenté légèrement dans certains cas, surtout pour les personnes seules (tableaux 11 à 15).

14. Rappelons que la MFR 60 % est utilisée notamment par l'Union européenne.

Par exemple, le seuil de la MPC de Montréal pour une personne seule était de 13 189 \$ en 2004¹⁵ et de 17 246 \$ en 2013 une fois indexé au coût de la vie¹⁶. Ainsi, une personne seule qui travaille au salaire minimum 35 heures par semaine et dont le revenu disponible est de 12 785 \$ en 2004 et de 17 671 \$ en 2013 a vu son taux de couverture passer de 96,9 % en 2004 à 102,5 % en 2013.

Aussi bien pour la MFR 50 % que pour la MFR 60 %, dont les seuils ont passablement augmenté entre 2004¹⁷ et 2013¹⁸, l'écart s'est creusé avec la MPC; il s'ensuit que le taux de couverture de la MFR est moins élevé que celui de la MPC. En prenant le même exemple, avec la MFR 50 %, une personne seule qui travaille au salaire minimum 35 heures par semaine a vu son taux de couverture passer de 91,1 % en 2004 à 95,5 % en 2013; avec la MFR 60 %, cette personne a vu son taux de couverture passer de 75,9 % en 2004 à 79,6 % en 2013. Dans le cas de l'aide financière de dernier recours, si le taux de couverture est de 49,0 % par rapport au seuil de la MPC de Montréal en 2013, il est de 45,6 % par rapport à celui de la MFR 50 %, et à 38 % par rapport à celui de la MFR 60 % (tableau 11).

15. Les seuils de 2004 ne sont pas les mêmes que ceux déjà publiés, en raison des modifications apportées à la MPC.

16. La majoration de 7 % déjà évoquée (FRÉCHET et autres, 2010a) n'a pas été appliquée dans les tableaux et graphiques qui suivent, comme elle n'avait pas été appliquée dans l'Avis du CEPE (2009). Lorsque c'est possible, le CEPE préfère s'en tenir aux seuils publiés, bien qu'indexés, pour tenir compte du coût de la vie. En effet, l'objectif ici ne consiste pas tant à comparer les seuils entre eux, mais bien à comparer les seuils implicites avec certains seuils de faible revenu. Aussi les seuils implicites ont-ils déjà été réduits des impôts, des cotisations et des frais de garde, pour éviter un double comptage (avec le seuil de la MPC majoré de 7 %). En outre, cette augmentation de 7 % n'est valable que pour des niveaux de revenu disponible situés près du seuil de la MPC (\pm 5 %).

17. Les seuils de 2004 diffèrent de ceux qui ont déjà été publiés, en raison des modifications apportées à la MFR.

18. En raison notamment des modifications apportées en 2008 au calcul de la MFR, inspirées des recommandations du GROUPE DE CANBERRA (2001), et dans le but d'une meilleure correspondance avec les normes internationales (MURPHY et autres, 2010). Voici en quoi ont consisté ces modifications :

1. Le remplacement de la famille économique par le ménage en tant qu'unité de compte de base, dans laquelle les membres rassemblent leurs revenus et tirent parti des économies d'échelle sur le plan de la consommation;
2. L'adoption de l'échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée de la taille du ménage (auparavant l'échelle 40/30 de Statistique Canada);
3. La pondération du revenu par personne et non plus par ménage; cette pondération produit une estimation de la répartition générale du revenu parmi les personnes dans la population, en supposant que tous les revenus du ménage ou de la famille sont regroupés et partagés.

TABLEAU 11

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/SEUILS), PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2004 ET 2013

		SEUILS IMPLICITES	TAUX DE COUVERTURE %		
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	7 081	50,5	42,1	53,7
	AFDR 200 \$	9 672	68,9	57,4	73,3
	Seuil d'imposition nulle fédéral	9 826	70,0	58,4	74,5
	Seuil de sortie – AFDR	10 111	72,1	60,1	76,7
	Seuil d'imposition nulle Québec	12 383	88,3	73,5	93,9
	Salaire minimum	12 785	91,1	75,9	96,9
2013	AFDR	8 444	45,6	38,0	49,0
	AFDR 200 \$	10 880	58,8	49,0	63,1
	Seuil de sortie – AFDR	13 021	70,4	58,7	75,5
	Seuil d'imposition nulle fédéral	14 980	81,0	67,5	86,9
	Seuil d'imposition nulle Québec	16 927	91,5	76,3	98,2
	Seuil de sortie – Prime au travail	16 938	91,6	76,3	98,2
	Salaire minimum	17 671	95,5	79,6	102,5
	Seuil de sortie – PFRT	17 819	96,3	80,3	103,3
	Seuil de sortie – CIS	34 754	187,9	156,6	201,5

Notes : Personnes ayant moins de 53 ans en 2013 (accessibilité à l'allocation-logement).

AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 200 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : Crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004 et en juillet 2013. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MESS, Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

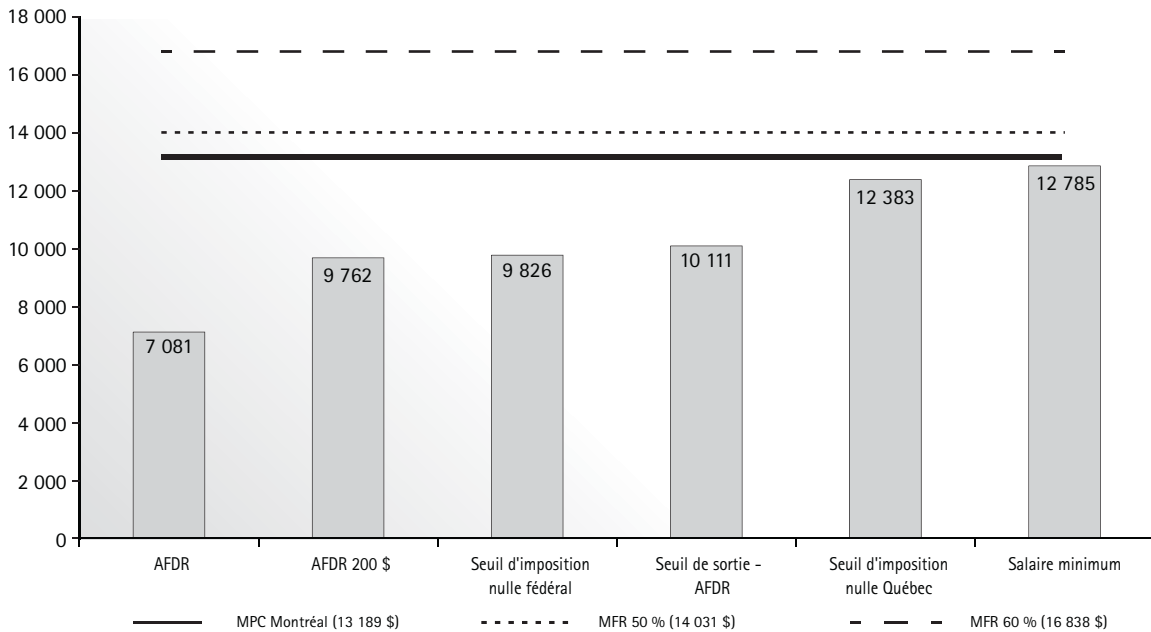
Deux figures illustrent l'évolution dans le temps pour chacun des cas types. La première montre l'état de la situation en 2004, soit l'année qui a précédé l'implantation du premier *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion* (2004), dont les mesures financières (notamment le soutien aux enfants et la prime au travail) sont entrées en vigueur en janvier 2005. La seconde, qui illustre la situation en 2013, tient compte des paramètres connus ayant servi aux fins du présent état de situation (figures 13 à 22).

Ainsi, en 2004, les personnes seules dont le revenu disponible est au moins égal aux seuils implicites n'atteignent aucun des seuils de faible revenu. Les personnes travaillant au salaire minimum 35 heures par semaine se trouvaient même en déficit par rapport à la MFR 50 %, par rapport à la MFR 60 % ou par rapport à la MPC de Montréal. En 2013, pour les personnes de moins de 53 ans (en raison des nouvelles règles relatives à l'allocation-logement), les écarts ont parfois augmenté, parfois diminué : les personnes seules dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils

implicites (aide financière de dernier recours, revenu de travail autorisé de 200 \$, seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours ou seuil d'imposition nulle au fédéral) n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent toutefois d'atteindre ou de dépasser celui de la MPC de Montréal (tableau 11 et figures 13 et 14).

FIGURE 13

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2004



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.

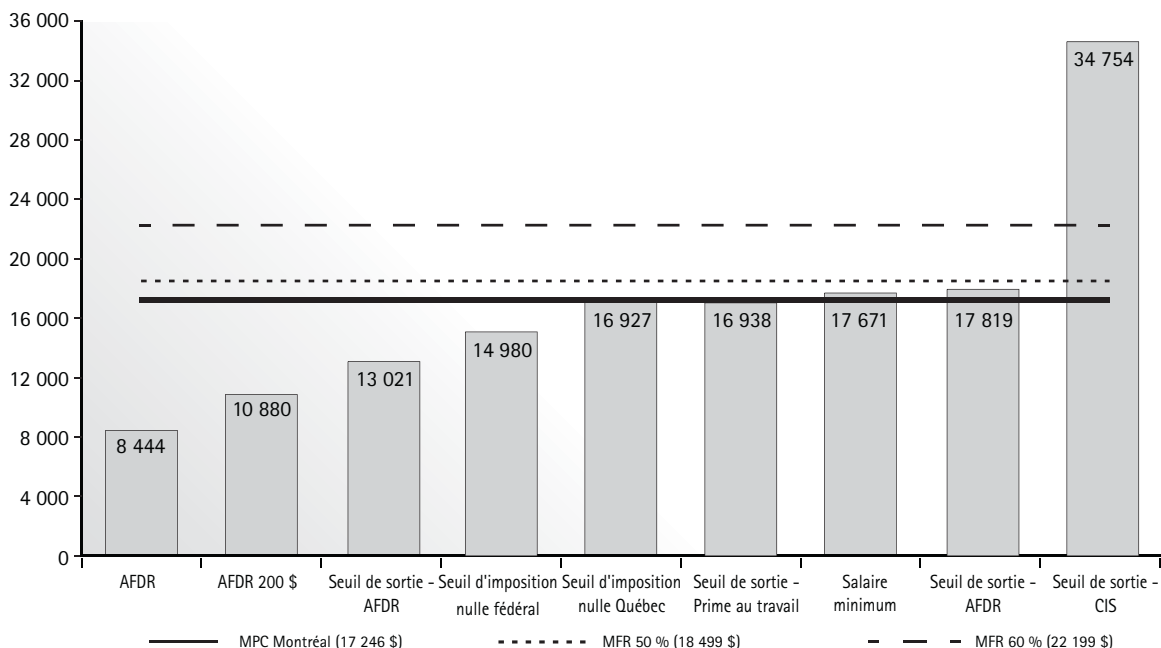
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 14

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES AYANT MOINS DE 53 ANS, QUÉBEC, 2013



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : Crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2013. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour la solidarité, allocation-logement, crédit TPS.

Source : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

Il en va de même en 2004 pour les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, dont le revenu disponible est au moins égal aux seuils implicites, lesquels n'atteignent aucun des seuils de faible revenu. Les personnes travaillant au salaire minimum 35 heures par semaine se trouvaient même en déficit par rapport à la MFR 50 %, à la MFR 60 % ou à la MPC de Montréal. En 2013, pour les personnes de moins de 53 ans, les écarts ont parfois très peu bougé, mais ont le plus souvent diminué : les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi et dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, revenu de travail autorisé de 100 \$, seuil d'imposition nulle au fédéral ou seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours) n'atteignent toujours pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent toutefois de le dépasser (tableau 12 et figures 15 et 16).

TABLEAU 12

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/ SEUILS), PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2004 ET 2013

		SEUILS IMPLICITES	TAUX DE COUVERTURE %		
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	10 099	72,0	60,0	76,6
	AFDR 100 \$	11 402	81,3	67,7	86,5
	Seuil d'imposition nulle fédéral	11 637	82,9	69,1	88,2
	Seuil de sortie - AFDR	11 931	85,0	70,9	90,5
	Seuil d'imposition nulle Québec	12 383	88,3	73,5	93,9
	Salaire minimum	12 785	91,1	75,9	96,9
2013	AFDR	12 260	66,3	55,2	71,1
	AFDR 100 \$	13 484	72,9	60,7	78,2
	Seuil d'imposition nulle fédéral	16 244	87,8	73,2	94,2
	Seuil de sortie - AFDR	16 248	87,8	73,2	94,2
	Seuil d'imposition nulle Québec	18 233	98,6	82,1	105,7
	Salaire minimum	18 805	101,7	84,7	109,0
	Seuil de sortie - PFRT supp. pers. hand.	19 559	105,7	88,1	113,4
	Seuil de sortie - Prime au travail adaptée	21 109	114,1	95,1	122,4
	Seuil de sortie - CIS	34 754	187,9	156,6	201,5

Notes : Personnes ayant moins de 53 ans en 2013 (accessibilité à l'allocation-logement).

AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 100 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 100 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : Crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

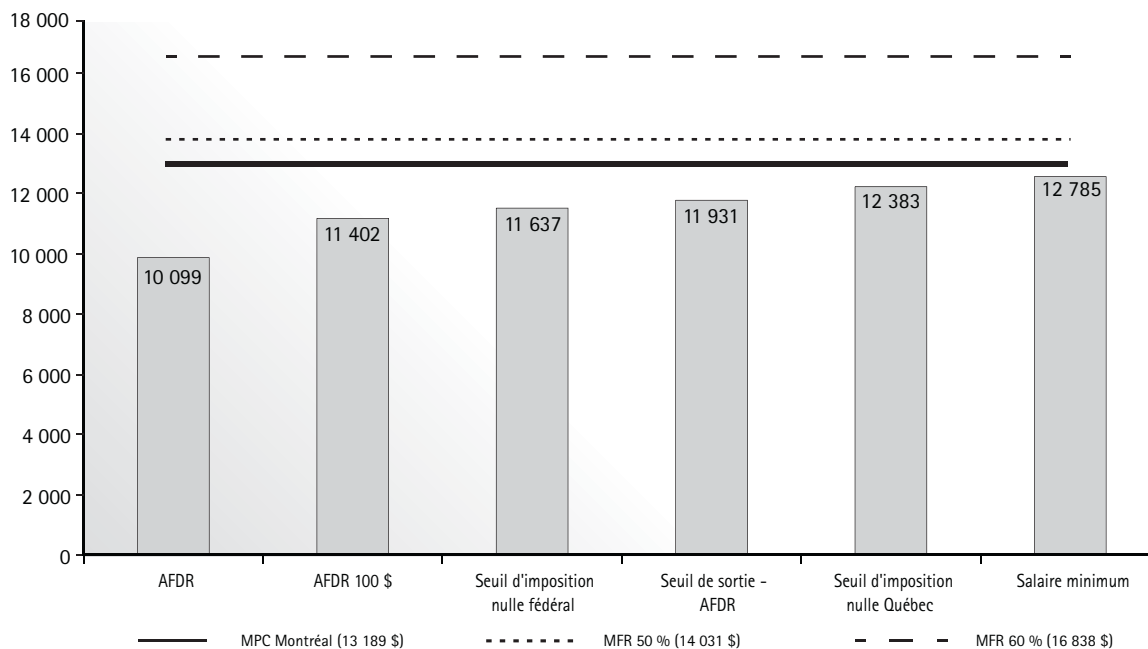
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004 et en juillet 2013. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MESS, Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

FIGURE 15

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2004

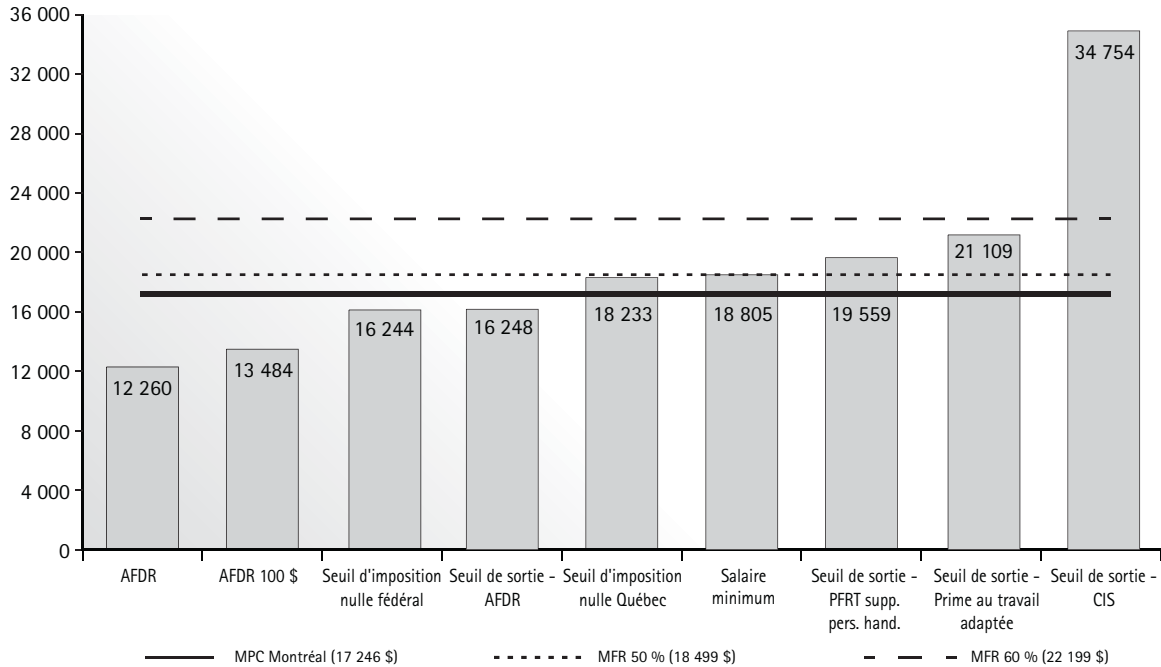


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 100 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 100 \$.
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 16

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI AYANT MOINS DE 53 ANS, QUÉBEC, 2013



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 100 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 100 \$.
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2013. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour la solidarité, allocation-logement, crédit TPS.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

En 2004, les familles monoparentales dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours ou revenu de travail autorisé de 200 \$) n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de dépasser ce dernier. En 2013, cette fois, celles dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours et revenu de travail autorisé de 200 \$) n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de dépasser ce dernier (tableau 13 et figures 17 et 18).

TABLEAU 13

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/ SEUILS), FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE 3 ANS, QUÉBEC, 2004 ET 2013

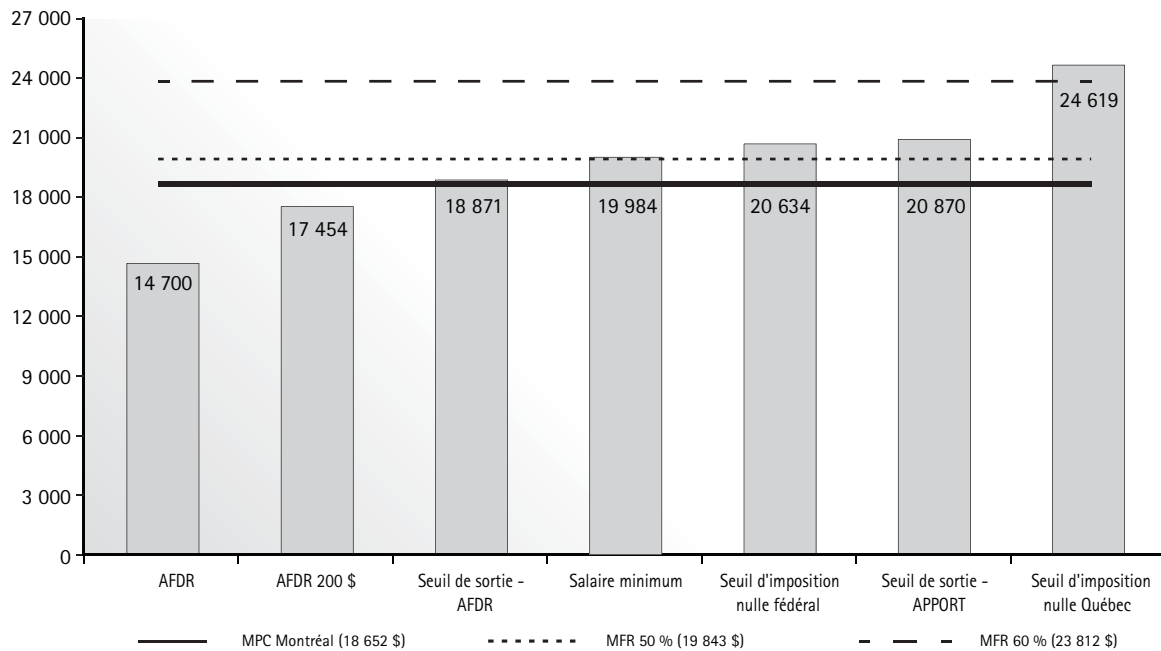
		SEUILS IMPLICITES	TAUX DE COUVERTURE %		
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	14 700	74,1	61,7	78,8
	AFDR 200 \$	17 454	88,0	73,3	93,6
	Seuil de sortie – AFDR	18 871	95,1	79,3	101,2
	Salaire minimum	19 984	100,7	83,9	107,1
	Seuil d'imposition nulle fédéral	20 634	104,0	86,7	110,6
	Seuil de sortie – APPORT	20 870	105,2	87,6	111,9
	Seuil d'imposition nulle Québec	24 619	124,1	103,4	132,0
2013	AFDR	19 455	74,4	62,0	79,8
	AFDR 200 \$	20 951	80,1	66,7	85,9
	Seuil de sortie – AFDR	23 216	88,7	74,0	95,2
	Seuil d'imposition nulle Québec	25 586	97,8	81,5	104,9
	Seuil de sortie – PFRT	26 554	101,5	84,6	108,9
	Salaire minimum	27 317	104,4	87,0	112,0
	Seuil d'imposition nulle fédéral	32 309	123,5	102,9	132,5
	Seuil de sortie – Prime au travail	34 719	132,7	110,6	142,3
	Seuil de sortie – CIS	40 540	155,0	129,1	166,2

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.
 Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004 et en juillet 2013. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde standard à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 17

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE 3 ANS, QUÉBEC, 2004

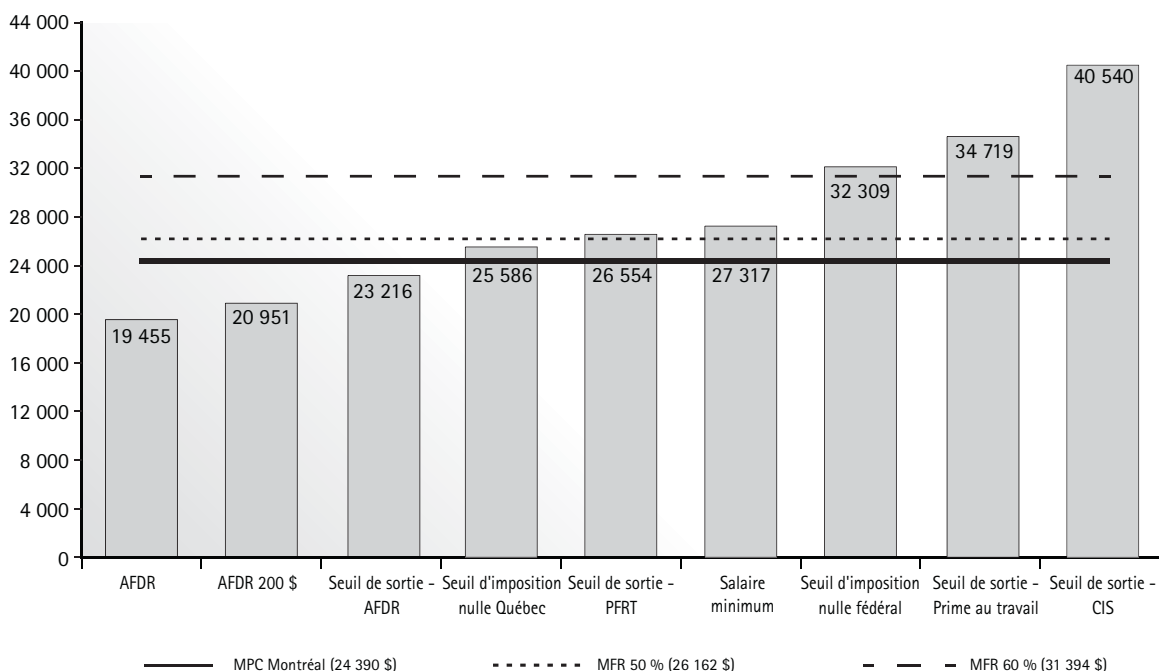


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.
 Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 18

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE 3 ANS, QUÉBEC, 2013



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2013. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prestation fiscale canadienne pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour la solidarité, allocation -logement, crédit TPS, crédit pour frais de garde du Québec.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

En 2004, cette fois dans le cas des couples avec un revenu et sans enfants, seuls ceux dont le revenu disponible est au moins égal au seuil d'imposition nulle du Québec atteignent le seuil de la MPC de Montréal et la MFR 50 %. En 2013, certains des écarts ont peu bougé alors que d'autres ont diminué et, à l'exception des couples dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, avec revenu de travail autorisé, seuil de sortie de l'aide et salaire minimum), tous les autres seuils permettent de dépasser celui de la MPC de Montréal, ainsi que le seuil d'imposition nulle du Québec et les seuils au-dessus dans le cas de la MFR 50 %, (tableau 14 et figures 19 et 20).

TABLEAU 14**REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/ SEUILS), COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANTS, QUÉBEC, 2004 ET 2013**

		SEUILS IMPLICITES	TAUX DE COUVERTURE %		
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	10 757	54,2	45,2	57,7
	AFDR 300 \$	14 594	73,5	61,3	78,2
	Salaire minimum	14 658	73,9	61,6	78,6
	Seuil de sortie – AFDR	14 984	75,5	62,9	80,3
	Seuil d'imposition nulle fédéral	15 673	79,0	65,8	84,0
	Seuil d'imposition nulle Québec	21 377	107,7	89,8	114,6
2013	AFDR	12 947	49,5	41,2	53,1
	AFDR 300 \$	16 571	63,3	52,8	67,9
	Seuil de sortie – AFDR	19 898	76,1	63,4	81,6
	Salaire minimum	21 898	83,7	69,8	89,8
	Seuil d'imposition nulle fédéral	25 869	98,9	82,4	106,1
	Seuil de sortie – Prime au travail	26 088	99,7	83,1	107,0
	Seuil d'imposition nulle Québec	28 117	107,5	89,6	115,3
	Seuil de sortie – PFRT	28 195	107,8	89,8	115,6
	Seuil de sortie – CIS	40 304	154,1	128,4	165,2

Notes : Adultes ayant moins de 53 ans en 2013 (accessibilité à l'allocation-logement).

AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

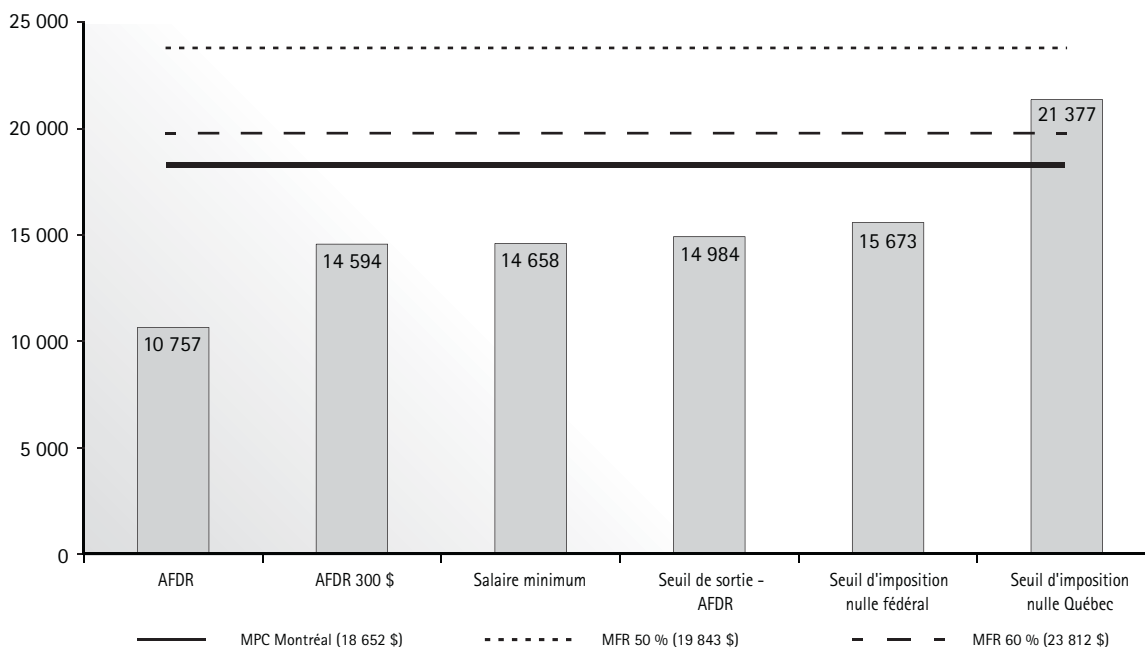
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004 et en juillet 2013. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 19

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANTS, QUÉBEC, 2004

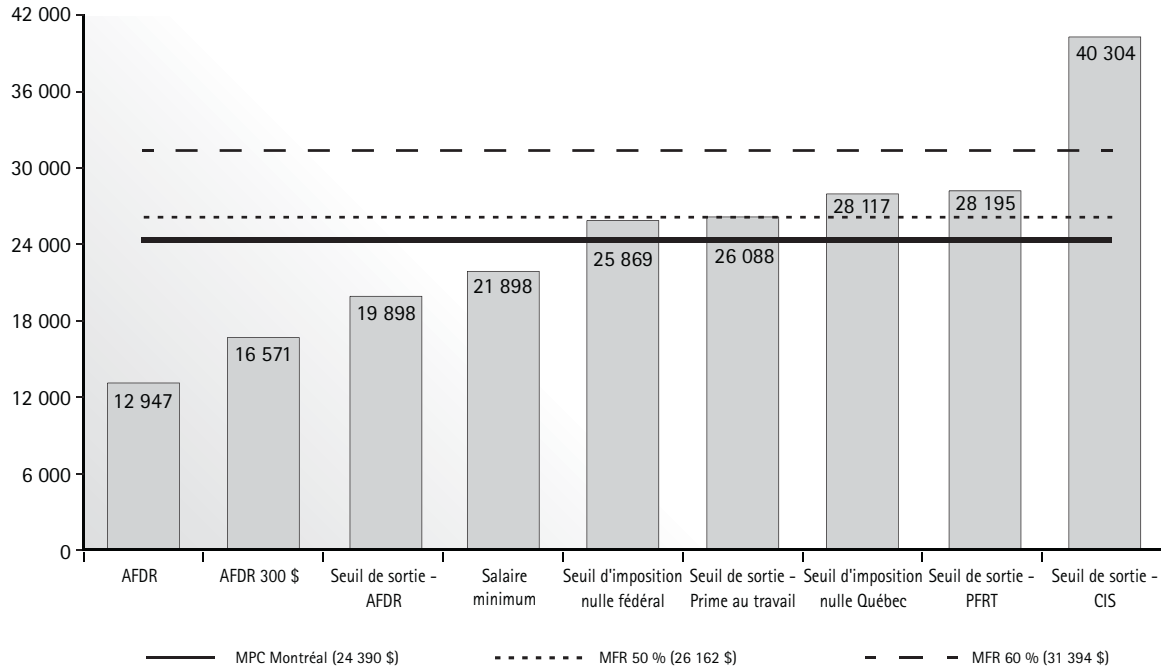


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 20

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANTS (ADULTES AYANT MOINS DE 53 ANS), QUÉBEC, 2013



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2013. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour la solidarité, allocation-logement, crédit TPS.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

Enfin, dans le cas des familles biparentales avec un revenu et deux enfants dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours et avec revenu de travail autorisé), le seuil de la MPC de Montréal n'est pas atteint. Tous les autres seuils permettent cependant de le dépasser. En 2013 cette fois, les écarts ont diminué et seules les familles dont le revenu disponible est au moins égal à l'aide financière de dernier recours et avec revenu de travail autorisé n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de dépasser celui de la MPC de Montréal (tableau 15 et figures 21 et 22).

TABLEAU 15

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/ SEUILS), FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2004 ET 2013

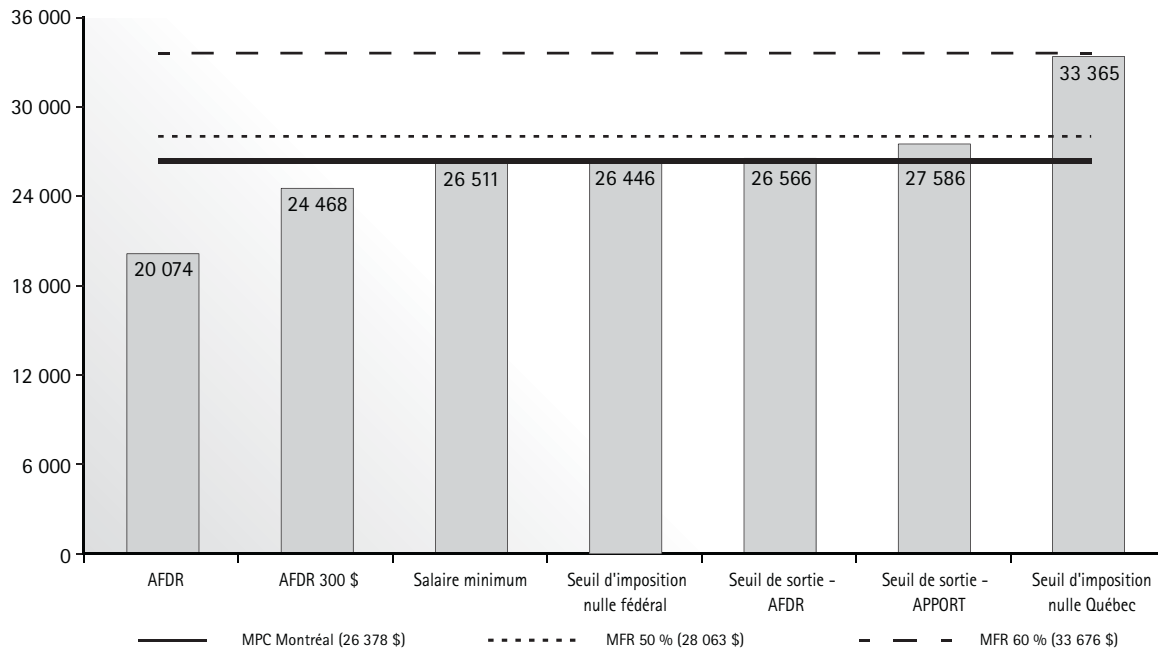
		SEUILS IMPLICITES	TAUX DE COUVERTURE %		
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	20 074	71,5	59,6	76,1
	AFDR 300 \$	24 468	87,2	72,7	92,8
	Salaire minimum	26 511	94,5	78,7	100,5
	Seuil d'imposition nulle fédéral	26 446	94,2	78,5	100,3
	Seuil de sortie - AFDR	26 566	94,7	78,9	100,7
	Seuil de sortie - APPORT	27 586	98,3	81,9	104,6
	Seuil d'imposition nulle Québec	33 365	118,9	99,1	126,5
2013	AFDR	26 140	70,7	58,9	75,8
	AFDR 300 \$	29 768	80,5	67,0	86,3
	Seuil de sortie - AFDR	33 762	91,3	76,0	97,9
	Salaire minimum	35 761	96,7	80,5	103,7
	Seuil de sortie - PFRT	37 728	102,0	85,0	109,4
	Seuil d'imposition nulle Québec	41 376	111,8	93,2	120,0
	Seuil d'imposition nulle fédéral	41 564	112,3	93,6	120,5
	Seuil de sortie - Prime au travail	45 180	122,1	101,8	131,0
	Seuil de sortie - CIS	49 437	133,6	111,3	143,3

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.
 Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005). PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004 et en juillet 2013. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde standard à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 21

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2004

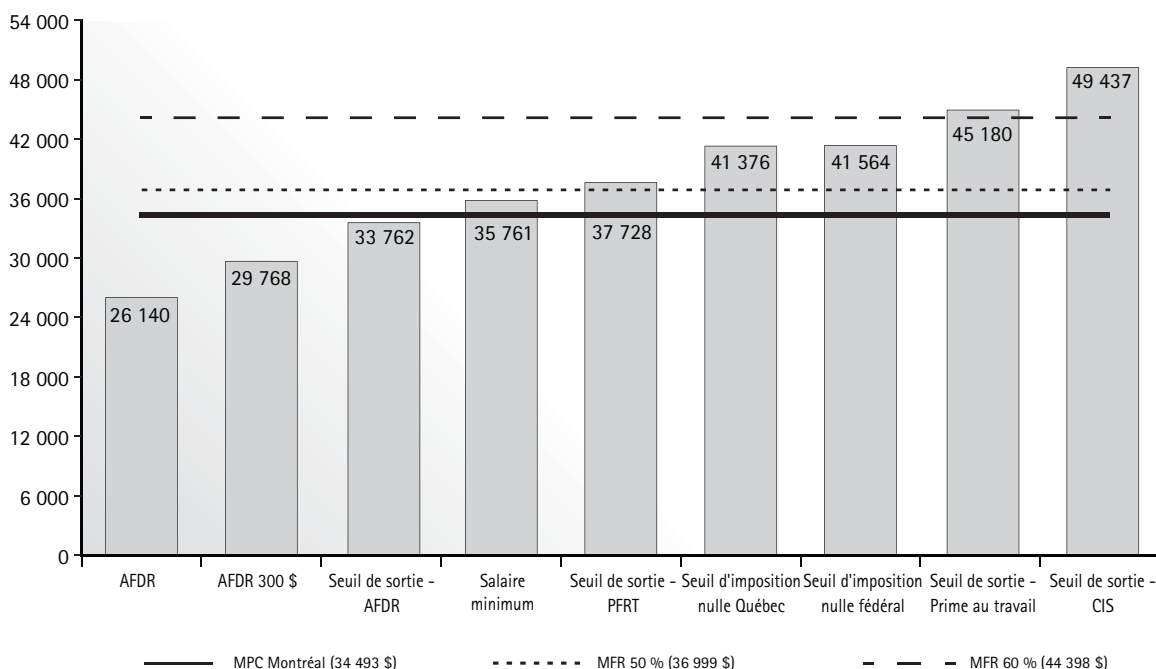


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.
 Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 22

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2013



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2013. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prestation fiscale canadienne pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour la solidarité, allocation-logement, crédit TPS, crédit pour frais de garde du Québec.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

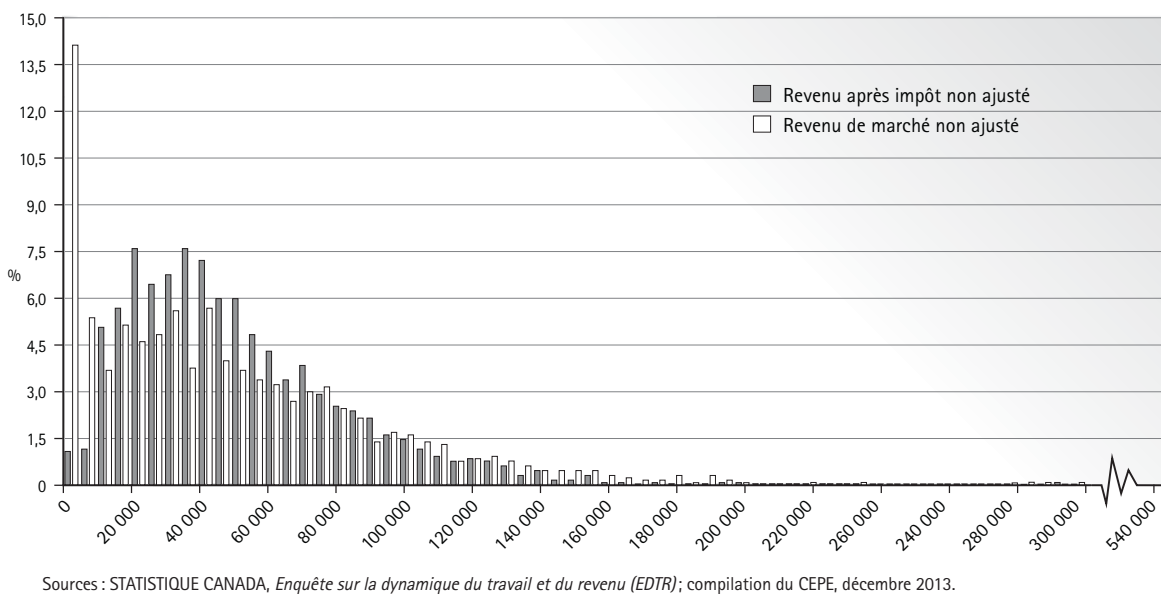
En somme, on observe une progression relative dans la bonne direction à l'examen des seuils implicites, et ce, pour la plupart des cas types présentés. On remarque toutefois qu'il s'agit de deux réalités distinctes, selon l'absence ou la présence d'enfants. Cela traduit sans doute les avancées récentes en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté au Québec, qui s'est doté de moyens plus affirmés afin de lutter contre la pauvreté des familles avec enfants. Par voie de conséquence, cela laisse plus loin derrière les personnes seules ou les couples sans enfants. Dans le cadre du deuxième plan d'action gouvernemental, une mesure leur a été plus spécialement destinée, soit la hausse de la prestation fiscale pour revenu de travail (PFRT) (gouvernement du Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2010 : 25). Le Québec, en effet, a demandé au gouvernement fédéral de cibler davantage, pour ce programme, les personnes seules et les couples sans enfants, ce qui a été fait. Enfin, dans le cadre du pilier de la solidarité, les prestations d'aide sociale des personnes seules qui ne bénéficient pas de l'aide au logement ont été augmentées de 20 \$ depuis février 2014 et il y aura de nouvelles augmentations de 10 \$ le 1^{er} janvier 2015, le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017 (gouvernement du Québec, Ministère du Conseil exécutif et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2013 : 14).

1.3 INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

À partir des seuils déterminés selon l'une ou l'autre des mesures, on peut calculer plusieurs autres indicateurs. Avant d'y arriver, il serait bon d'observer la courbe de la répartition des revenus au Québec en 2010. En découpant cette répartition selon les tranches de revenu, on constate une concentration particulière dans les faibles et moyens revenus. Les figures suivantes permettent de comparer le revenu du marché et le revenu après impôt, aussi bien sans l'ajustement pour la taille de l'unité familiale qu'avec cet ajustement¹⁹.

FIGURE 23

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES QUI SE SITUENT DANS LES TRANCHES INDICQUÉES DU REVENU DE MARCHÉ ET DU REVENU APRÈS IMPÔT, QUÉBEC, 2010

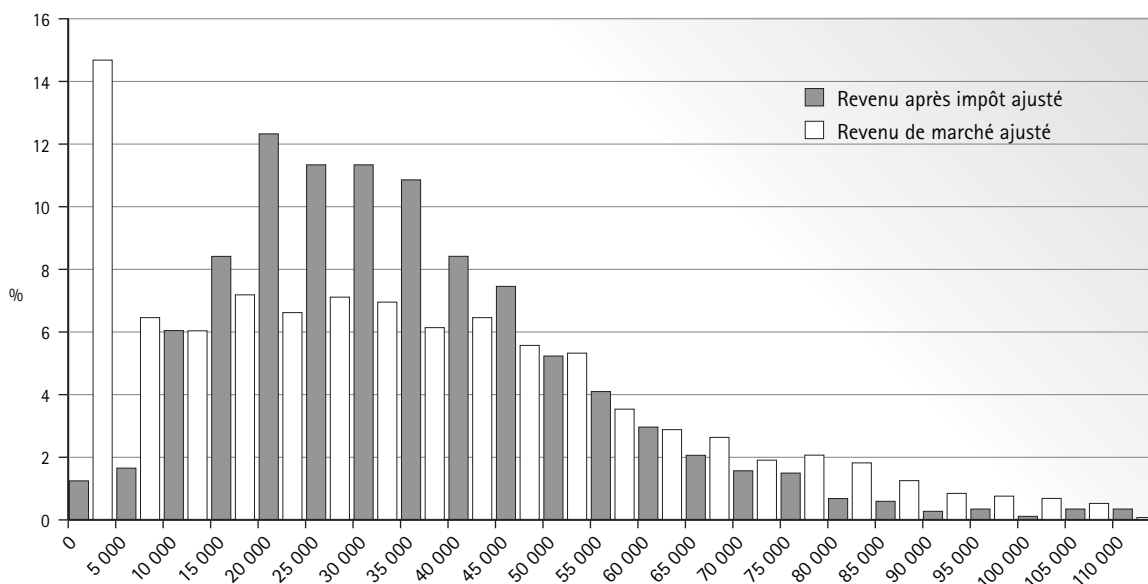


On constate que dans la répartition en pourcentage des personnes qui se situent dans les tranches indiquées du revenu de marché et du revenu après impôt (revenu non ajusté), 14,2 % de la population ne dispose d'aucun revenu de marché, proportion qui tombe à 1,2 % après impôt et transferts (ces transferts sont compris dans le revenu total puisque le revenu après impôt est le revenu total moins l'impôt). Dans les tranches allant de 20 000 \$ à 40 000 \$ en particulier, le pourcentage de personnes qui disposent des revenus après impôt indiqués est de quelques points supérieur à celui des personnes qui disposent des revenus de marché indiqués; au-delà de la tranche de 70 000 \$, ce pourcentage est inférieur. Dans les tranches comprises entre 300 000 \$ et 540 000 \$, les données sont comptabilisées mais elles n'apparaissent pas dans le graphique afin d'en favoriser la lisibilité; en effet, les personnes qui sont dans ces situations ne représentent qu'un très faible pourcentage (figure 23).

19. Le revenu du marché est la somme des revenus d'emploi (travail salarié ou montant net de travail autonome), du revenu de placements, du revenu de retraite (régime privé de pension) et des éléments compris dans la rubrique « autre revenu ». Il correspond au revenu total moins les transferts gouvernementaux. Le revenu total est le revenu de toute provenance (y compris les transferts gouvernementaux) avant déduction des impôts fédéral et provincial. Le revenu total est aussi appelé revenu avant impôt (mais après transferts). Le revenu après impôt est le revenu total moins l'impôt sur le revenu.

FIGURE 24

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES QUI SE SITUENT DANS LES TRANCHES INDIQUÉES DU REVENU DE MARCHÉ ET DU REVENU APRÈS IMPÔT, AJUSTÉ SELON LA TAILLE DE L'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 2010



Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; compilation du CEPE, décembre 2013.

Dans la répartition en pourcentage des personnes qui se situent dans les tranches indiquées du revenu de marché et du revenu après impôt (revenu ajusté selon la taille de l'unité familiale), 14,7 % de la population ne dispose d'aucun revenu de marché, proportion qui tombe à 1,3 % après impôt et transferts. Dans les tranches allant de 20 000 \$ à 40 000 \$ en particulier, le pourcentage de personnes qui disposent des revenus après impôt indiqués est de quelques points supérieur à celui des personnes qui disposent des revenus de marché indiqués; au-delà de la tranche de 65 000 \$, ce pourcentage est inférieur (figure 24).

À partir de ces données sur le revenu, les taux de faible revenu sont relativement bien documentés, ce qui permet de suivre la situation de nombreux groupes vulnérables. Pour compléter le portrait fourni par ces taux, nous disposons notamment des éléments suivants : la dispersion, l'écart, l'intensité et la gravité.

DISPERSION	Taux observables à 75 %, 125 % et 150 % du seuil
ÉCART	Écart entre le revenu moyen des unités familiales ou des personnes considérées comme ayant un faible revenu et le seuil. Cet écart peut être exprimé en dollars (\$) ou en pourcentage du seuil (%) : $(\text{seuil} - \text{faible revenu moyen})$ ou $(\text{seuil} - \text{faible revenu moyen}) / \text{seuil}$
INTENSITÉ	Écart pondéré par le taux de faible revenu : $([\text{seuil} - \text{faible revenu moyen}] / \text{seuil}) \times \text{taux}$
GRAVITÉ	Intensité que l'on calcule en incorporant la dispersion du revenu des plus pauvres parmi les pauvres (révélatrice des inégalités chez les plus pauvres eux-mêmes), ce qui permet de lire l'aversion à la pauvreté

La *dispersion* permet d'observer ce qui se passe autour du seuil. Dans le cas de l'Union européenne, on renvoie directement à des pourcentages de la médiane, soit 40 %, 50 %, 60 % ou 70 %. De la même façon, mais en référence à un seuil (quel qu'il soit), il est possible d'observer les taux à 75 %, 125 % et 150 % du seuil choisi. Nous avons privilégié ici ces pourcentages autour du seuil de la MPC (tableaux 16 et 17).

Les taux de faible revenu sont parfois accompagnés de la mesure de l'écart de faible revenu, qui représente le manque à gagner d'une famille à faible revenu par rapport au seuil de faible revenu pertinent. Par exemple, une famille ayant un revenu de 15 000 \$ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 \$ aurait un écart de faible revenu de 5 000 \$. En pourcentage, il s'agit d'un écart de 25 %. Plusieurs auteurs ont aussi analysé l'*intensité* des faibles revenus, en mesurant le rapport de l'écart de faible revenu sur le seuil, pour ensuite pondérer le rapport par le taux²⁰. On peut aussi aller encore plus loin en ajoutant à l'intensité une mesure de la gravité de la pauvreté, qui tient davantage compte du revenu des plus pauvres parmi les pauvres²¹.

Une façon simple d'interpréter ces données consiste à comparer les deux années et de lire comme une amélioration tous les taux qui ont baissé et comme une détérioration, tous ceux qui ont augmenté.

TABLEAU 16

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES : DISPERSION, ÉCART, INTENSITÉ ET GRAVITÉ DU FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES ET SELON LE SEXE DU SOUTIEN ÉCONOMIQUE PRINCIPAL, QUÉBEC, 2000-2010

		2000			2010		
		DEUX SEXES	HOMMES	FEMMES	DEUX SEXES	HOMMES	FEMMES
Dispersion	75 % du seuil	5,7	3,2	10,5	4,9	4,0	6,4
	100 % du seuil	11,6	6,4	21,7	9,4	7,1	13,0
	125 % du seuil	19,1	12,1	32,9	17,6	11,9	26,8
	150 % du seuil	29,2	20,7	45,7	27,9	22,1	37,1
Écart	\$ ajustés	3 746	4 043	3 547	5 996	6 366	5 638
	% du seuil	34,9	37,7	33,0	35,4	38,3	32,7
Intensité		4,0	4,4	3,8	3,3	3,6	3,1
Gravité		2,2	2,7	2,0	1,9	2,1	1,7

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

20. Par exemple, si le revenu moyen (après impôt) de tous ceux qui se situent sous le seuil est de 7 000 \$ et que le seuil est de 10 000 \$, la différence de 3 000 \$ divisée par un seuil de 10 000 \$ entraîne un rapport de 30 %. Ce rapport devrait être interprété comme plus faible, par exemple, qu'une différence de 5 000 \$, toujours pour un seuil de 10 000 \$, qui correspondrait à un rapport de 50 %. En second lieu, le fait de pondérer ce rapport par le taux de faible revenu peut être interprété de la même façon. Ce même rapport (30 % ou 50 %) sera d'autant plus « intense » qu'il touchera une proportion plus grande de la population, ce que l'on observe avec le taux de faible revenu. Un rapport de 30 % combiné à un taux de faible revenu de 10 % mène à un indice d'intensité de 3, alors qu'un rapport de 30 % combiné à un taux de faible revenu de 15 % aboutit à un indice d'intensité de 4,5. De la même façon, un rapport de 50 % combiné à un taux de faible revenu de 10 % donne un indice d'intensité de 5, et un rapport de 50 % combiné à un taux de faible revenu de 15 %, un indice d'intensité de 7,5.

21. On intègre à la formule de l'intensité une mesure de la dispersion relative des personnes sous le seuil en guise d'indicateur des inégalités parmi les pauvres eux-mêmes. On présume ici que plus la dispersion est grande, plus la société accepte qu'il y ait des personnes très pauvres parmi les pauvres, et que plus elle est faible, moins cette société les accepte, plus elle tente de réduire les inégalités qui frappent les pauvres eux-mêmes.

Entre 2000 et 2010, le taux de personnes à faible revenu à 75 %, à 100 % et à 150 % du seuil de la MPC a baissé, pour l'ensemble et pour les femmes, mais pas pour les hommes. Il a légèrement baissé aussi à 125 % du seuil, mais davantage pour les femmes que pour les hommes.

Quant aux mesures de l'écart, de l'intensité et de la gravité, elles permettent de compléter le portrait. L'écart a très légèrement augmenté entre 2000 et 2010, pour l'ensemble et pour les hommes, mais pas les femmes, pour lesquelles il a diminué. L'intensité et la gravité ont quelque peu diminué pour l'ensemble, de même que pour les hommes et les femmes (tableau 16).

TABLEAU 17

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES : DISPERSION, ÉCART, INTENSITÉ ET GRAVITÉ DU FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES ET SELON L'ÂGE DU SOUTIEN ÉCONOMIQUE PRINCIPAL, QUÉBEC, 2000-2010

		2000				2010			
		TOUS ÂGES	16-24 ANS	25-64 ANS	65 ANS ET PLUS	TOUS ÂGES	16-24 ANS	25-64 ANS	65 ANS ET PLUS
Dispersion	75 % du seuil	5,7	26,8	5,6	0,4	4,9	19,3	5,0	n.d.
	100 % du seuil	11,6	38,5	11,8	2,9	9,4	28,0	9,3	5,8
	125 % du seuil	19,1	51,6	18,3	15,6	17,6	36,0	16,1	21,5
	150 % du seuil	29,2	63,8	26,5	37,6	27,9	51,5	24,3	41,4
Écart	\$ ajustés	3 746	5 321	3 504	2 277	5 996	8 263	6 094	2 968
	% du seuil	34,9	49,6	32,6	21,3	35,4	48,3	36,2	16,9
Intensité		4,0	5,7	3,8	2,5	3,3	4,5	3,4	1,6
Gravité		2,2	3,9	2,0	1,0	1,9	3,1	1,9	0,6

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

Toujours entre 2000 et 2010, le taux de personnes à faible revenu à 75 % du seuil de la MPC a baissé, mais nous ne pouvons l'observer chez les personnes âgées en raison de la faible taille de l'échantillon. Il a légèrement baissé aussi à 100 %, à 125 % et à 150 % du seuil, pour les 16-24 ans et les 25-64 ans, alors qu'il a augmenté à tous ces seuils pour les personnes âgées. L'observation des indicateurs d'intensité et de gravité révèle une progression dans la bonne direction pour toutes les catégories d'âge (tableau 17).

1.4 INÉGALITÉS DE REVENU

1.4.1 Le coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est une mesure simple et facile à interpréter pour l'analyse des inégalités de revenu. Ses valeurs varient entre 0 et 1, 0 représentant la situation d'égalité parfaite et 1, l'inégalité parfaite.

Au Canada et au Québec, entre 1990 et 2011, après transferts et impôt, ces inégalités ont varié selon le type d'unité familiale. Pour l'ensemble, elles ont augmenté au Québec et au Canada mais dans la seconde moitié de la période, depuis l'an 2000, elles sont demeurées assez stables au Québec. On observe même, au Québec, une légère baisse depuis 2002 pour les familles économiques de deux personnes ou plus ainsi qu'une légère baisse depuis 2005 pour les personnes seules (tableau 18). Toutefois, pour ces dernières, elles demeurent sensiblement plus élevées que pour les familles économiques.

TABLEAU 18

COEFFICIENT DE GINI SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ,
CANADA ET QUÉBEC, 1990-2011

	ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES		FAMILLES ÉCONOMIQUES, DEUX PERSONNES OU PLUS		PERSONNES SEULES	
	CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC
1990	0,286	0,269	0,278	0,259	0,337	0,322
1991	0,292	0,278	0,285	0,268	0,334	0,327
1992	0,291	0,270	0,283	0,258	0,340	0,337
1993	0,289	0,274	0,281	0,262	0,339	0,341
1994	0,290	0,278	0,282	0,266	0,342	0,343
1995	0,293	0,280	0,285	0,270	0,339	0,329
1996	0,301	0,290	0,293	0,276	0,345	0,358
1997	0,304	0,290	0,296	0,281	0,348	0,331
1998	0,311	0,295	0,303	0,286	0,353	0,333
1999	0,310	0,284	0,299	0,274	0,371	0,320
2000	0,317	0,294	0,308	0,285	0,362	0,326
2001	0,318	0,298	0,309	0,289	0,364	0,331
2002	0,318	0,301	0,310	0,293	0,360	0,325
2003	0,316	0,295	0,306	0,284	0,368	0,340
2004	0,322	0,299	0,312	0,289	0,374	0,336
2005	0,317	0,296	0,306	0,280	0,370	0,349
2006	0,316	0,291	0,304	0,277	0,372	0,343
2007	0,315	0,290	0,304	0,279	0,369	0,329
2008	0,318	0,297	0,309	0,286	0,358	0,328
2009	0,318	0,286	0,309	0,272	0,359	0,339
2010	0,317	0,293	0,307	0,282	0,366	0,324
2011	0,313	0,291	0,302	0,277	0,360	0,331

Note : Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

Source : STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

Entre 1990 et 2011, après transferts et impôt, selon certaines catégories, ces inégalités ont augmenté pour l'ensemble, en particulier les couples avec enfants, les familles de personnes âgées ainsi que les femmes seules de moins de 65 ans (tableau 19 et figure 25). Dans le cas des femmes seules de moins de 65 ans, il pourrait s'agir de l'effet de la progression des revenus pour un nombre croissant de femmes, creusant du même coup l'écart avec celles qui ne sont pas sur le marché du travail. Les principales diminutions des inégalités s'observent chez les familles monoparentales, les autres familles et les hommes âgés vivant seuls.

TABLEAU 19

COEFFICIENT DE GINI, AVANT ET APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔT, SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, REVENUS AJUSTÉS SELON LA TAILLE DE L'UNITÉ FAMILIALE, 1990 ET 2011

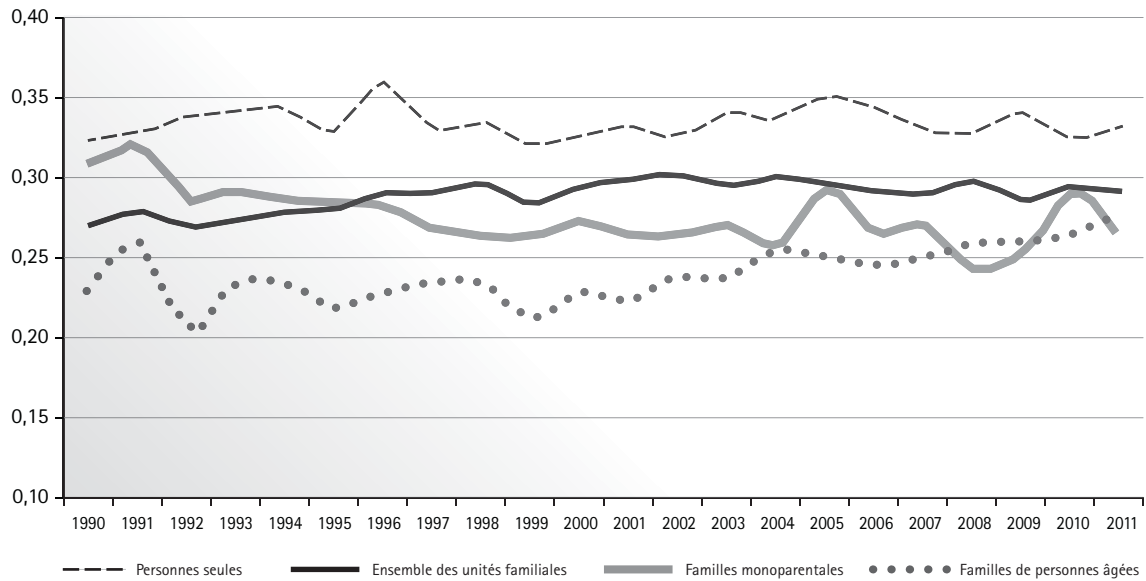
	1990			2011			VARIATION 1990-2011 (%)	
	Avant transferts et impôts	Après transferts et impôts	Différence	Avant transferts et impôts	Après transferts et impôts	Différence	Avant transferts et impôts	Après transferts et impôts
Ensemble des unités familiales	0,415	0,269	-0,146	0,439	0,291	-0,148	5,8	8,2
Familles (2 personnes ou plus)	0,392	0,259	-0,133	0,418	0,277	-0,141	6,6	6,9
Familles de personnes âgées	0,556	0,229	-0,327	0,627	0,279	-0,348	12,8	21,8
Familles moins de 65 ans	0,369	0,262	-0,107	0,380	0,272	-0,108	3,0	3,8
Couples sans enfants	0,372	0,275	-0,097	0,373	0,280	-0,093	0,3	1,8
Couples avec enfants	0,326	0,230	-0,096	0,383	0,267	-0,116	17,5	16,1
Couples vivant avec autres personnes apparentées	0,317	0,229	-0,088	0,266	0,210	-0,056	-16,1	-8,3
Familles monoparentales	0,596	0,309	-0,287	0,459	0,261	-0,198	-23,0	-15,5
Ayant un chef masculin	0,467	0,287	-0,180	0,441	0,252	-0,189	-5,6	-12,2
Ayant un chef féminin	0,607	0,299	-0,308	0,454	0,259	-0,195	-25,2	-13,4
Autres familles	0,485	0,288	-0,197	0,341	0,247	-0,094	-29,7	-14,2
Personnes seules	0,562	0,322	-0,240	0,530	0,331	-0,199	-5,7	2,8
Hommes âgés	0,664	0,301	-0,363	0,585	0,245	-0,340	-11,9	-18,6
Femmes âgées	0,704	0,265	-0,439	0,721	0,273	-0,448	2,4	3,0
Hommes moins de 65 ans	0,499	0,335	-0,164	0,450	0,343	-0,107	-9,8	2,4
Femmes moins de 65 ans	0,488	0,320	-0,168	0,480	0,342	-0,138	-1,6	6,9

Notes : Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

Source : STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

FIGURE 25

COEFFICIENT DE GINI, APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔT, SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, REVENUS AJUSTÉS SELON LA TAILLE DE L'UNITÉ FAMILIALE, 1990-2011



Notes : Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

Source : STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

Le coefficient de Gini a connu des hausses pour l'ensemble des unités familiales au cours des années 1990, tant au Québec que dans d'autres provinces. La situation s'est ensuite relativement stabilisée. En fin de parcours (2011), les coefficients de Gini étaient supérieurs à ceux qui prévalaient 20 ans auparavant. Comparativement à certaines des autres provinces, l'écart favorise encore le Québec (tableau 20 et figure 26).

TABLEAU 20

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, QUÉBEC ET PROVINCES SÉLECTIONNÉES, 1990-2011

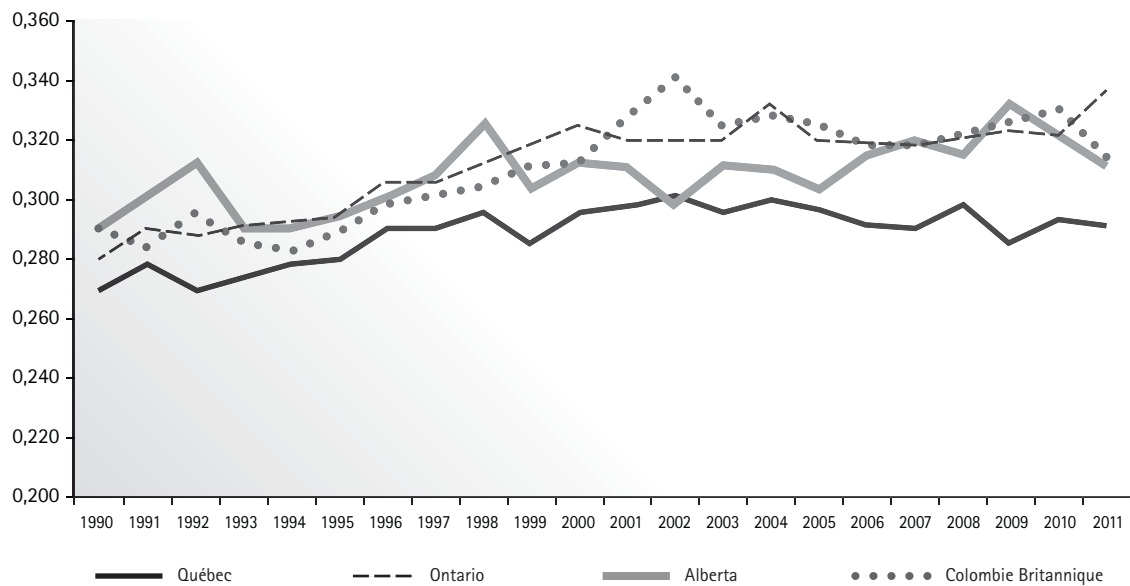
	QUÉBEC	ONTARIO	ALBERTA	COLOMBIE-BRITANNIQUE
1990	0,269	0,280	0,289	0,290
1991	0,278	0,291	0,301	0,283
1992	0,270	0,287	0,312	0,295
1993	0,274	0,291	0,290	0,285
1994	0,278	0,292	0,291	0,282
1995	0,280	0,294	0,294	0,289
1996	0,290	0,305	0,300	0,298
1997	0,290	0,305	0,308	0,302
1998	0,295	0,311	0,325	0,304
1999	0,284	0,318	0,303	0,312
2000	0,294	0,325	0,312	0,312
2001	0,298	0,321	0,311	0,328
2002	0,301	0,320	0,298	0,341
2003	0,295	0,321	0,311	0,324
2004	0,299	0,332	0,310	0,328
2005	0,296	0,321	0,303	0,325
2006	0,291	0,320	0,314	0,319
2007	0,290	0,318	0,319	0,317
2008	0,297	0,322	0,315	0,322
2009	0,286	0,323	0,332	0,326
2010	0,293	0,321	0,322	0,330
2011	0,291	0,311	0,337	0,314

Notes : Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales..

Source : STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

FIGURE 26

COEFFICIENT DE GINI, POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, QUÉBEC ET PROVINCES SÉLECTIONNÉES, 1990-2011



Notes : L'échelle varie ici de 0,200 à 0,360. Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

Source : STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

Des études récentes de l'OCDE font état de l'augmentation des inégalités de revenu au cours des 30 dernières années dans plusieurs pays de l'OCDE, dont le Canada. Dans une étude publiée en 2012, on constate les écarts qui se sont creusés entre les riches et les pauvres. Le phénomène est dû, en partie, à l'écart grandissant des revenus de travail : ceux des salariés et salariées les plus riches ont progressé beaucoup plus rapidement que ceux des salariés et salariées les plus pauvres, les progrès technologiques ayant plus profité aux travailleurs et travailleuses plus qualifiés. De plus, l'évolution des structures familiales fait en sorte que, d'une part, plusieurs ménages profitent moins d'économies d'échelle que par le passé (plus de personnes seules) et, d'autre part, il y a de plus en plus de doubles revenus élevés dans les familles.

Les données qui suivent illustrent l'évolution du coefficient de Gini de 1995 à 2011 dans les 15 pays de l'UE-15, en Norvège, en Suisse, au Canada et au Québec, d'après le revenu après impôt ajusté (équivalent adulte) [tableau 21 et figure 27].

TABLEAU 21

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI DES INDIVIDUS, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ SELON LA TAILLE DE L'UNITÉ FAMILIALE, 17 PAYS EUROPÉENS, CANADA ET QUÉBEC, 1995-2011

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Union européenne (15 pays)	0,310	0,300	0,290	0,290	0,290	0,290	0,290		0,300	0,300	0,299	0,295	0,302	0,307	0,304	0,305	0,308
Belgique	0,290	0,280	0,270	0,270	0,290	0,300	0,280		0,283	0,261	0,280	0,278	0,263	0,275	0,264	0,266	0,263
Danemark	0,200	n.d.	0,200		0,210		0,220		0,248	0,239	0,239	0,237	0,252	0,251	0,269	0,269	0,278
Allemagne	0,290	0,270	0,250	0,250	0,250	0,250	0,250				0,261	0,268	0,304	0,302	0,291	0,293	0,290
Irlande	0,330	0,330	0,330	0,340	0,320	0,300	0,290		0,306	0,315	0,319	0,319	0,313	0,299	0,288	0,332	0,298
Grèce	0,350	0,340	0,350	0,350	0,340	0,330	0,330		0,347	0,330	0,332	0,343	0,343	0,334	0,331	0,329	0,335
Espagne	0,340	0,340	0,350	0,340	0,330	0,320	0,330	0,310	0,310	0,307	0,318	0,312	0,313	0,313	0,323	0,339	0,340
France	0,290	0,290	0,290	0,280	0,290	0,280	0,270	0,270	0,270	0,282	0,277	0,273	0,266	0,298	0,299	0,298	0,308
Italie	0,330	0,320	0,310	0,310	0,300	0,290	0,290			0,332	0,328	0,321	0,322	0,310	0,315	0,312	0,319
Luxembourg	0,290	0,280	0,250	0,260	0,270	0,260	0,270		0,276	0,265	0,265	0,278	0,274	0,277	0,292	0,279	0,272
Pays-Bas	0,290	0,290	0,260	0,250	0,260	0,290	0,270	0,270	0,270		0,269	0,264	0,276	0,276	0,272	0,255	0,258
Autriche	0,270	0,260	0,250	0,240	0,260	0,240	0,240		0,274	0,258	0,262	0,253	0,262	0,262	0,257	0,261	0,263
Portugal	0,370	0,360	0,360	0,370	0,360	0,360	0,370			0,378	0,381	0,377	0,368	0,358	0,354	0,337	0,342
Finlande		0,220	0,220	0,220	0,240	0,240	0,270	0,260	0,260	0,255	0,260	0,259	0,262	0,263	0,259	0,254	0,258
Suède			0,210		0,220		0,240	0,230		0,230	0,234	0,240	0,234	0,240	0,248	0,241	0,244
Royaume-Uni	0,320	0,320	0,300	0,320	0,320	0,320	0,350	0,350	0,340		0,346	0,325	0,326	0,339	0,324	0,330	0,330
Norvège									0,266	0,252	0,282	0,311	0,237	0,251	0,241	0,236	0,229
Suisse														0,320	0,302	0,296	0,297
Canada	0,293	0,301	0,304	0,311	0,310	0,317	0,318	0,318	0,316	0,322	0,317	0,316	0,315	0,318	0,318	0,317	0,313
Québec	0,280	0,290	0,290	0,295	0,284	0,294	0,298	0,301	0,295	0,299	0,296	0,291	0,290	0,297	0,286	0,293	0,291

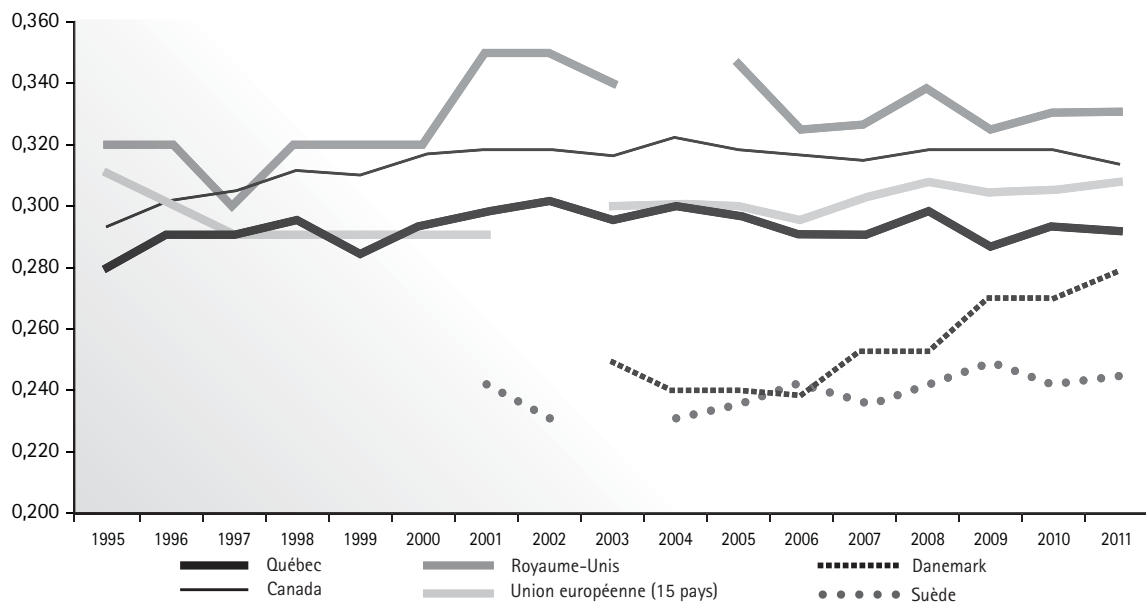
Notes : Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

Sources : STATISTIQUE CANADA (2012b). EUROSTAT (2013a), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, décembre 2013.

En comparaison avec certains pays européens, le Québec occupe une position médiane; le coefficient de Gini y est moins élevé qu'au Canada, qu'au Royaume Uni ou que dans un sous-ensemble de 15 pays de l'OCDE, mais plus élevé que dans certains pays de l'Europe continentale (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Autriche) et que dans tous les pays scandinaves.

FIGURE 27

COEFFICIENT DE GINI, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, SÉLECTION DE PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE, CANADA ET QUÉBEC, 1995-2011



Notes : Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales

Sources : STATISTIQUE CANADA (2012b). EUROSTAT (2013a), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, décembre 2013.

Entre 1990 et 2010, après transferts et impôts, ces inégalités ont augmenté dans l'ensemble, en particulier chez les couples avec enfants, les familles de personnes âgées ainsi que les femmes seules de moins de 65 ans (tableau 21 et figure 25). Dans le cas des femmes seules de moins de 65 ans, il pourrait s'agir de l'effet de la progression des revenus pour un nombre croissant de femmes, creusant du même coup l'écart avec celles qui ne sont pas sur le marché du travail. Les principales diminutions des inégalités s'observent chez les familles monoparentales, les autres familles et les hommes âgés seuls.

1.4.2 Ratios interquintiles

On trouvera ci-dessous les données brutes des revenus moyens des unités familiales par quintile en 2011, présentées aussi bien sans l'ajustement pour la taille de l'unité familiale et qu'avec cet ajustement (tableau 22). Voici une façon simple d'interpréter ces données ajustées et non ajustées : par exemple, le revenu après impôt non ajusté des familles de 2 personnes ou plus du 5^e quintile est de 133 200 \$ en 2011 au Québec. Exprimé sous la forme du revenu en équivalent-adulte cette fois, on peut lire que le revenu après impôt ajusté des familles de 2 personnes ou plus du 5^e quintile est de 76 700 \$ en 2011 au Québec. Cela permet de comprendre que la consommation équivalente d'une personne à l'intérieur d'une famille de 2 personnes ou plus du 5^e quintile est de 76 700 \$ ou, si l'on veut, que sa consommation est équivalente à celle d'une personne seule qui aurait un revenu de 76 700 \$ (voir annexe 2).

TABLEAU 22

REVENU, TRANSFERTS ET IMPÔT MOYENS POUR DIFFÉRENTS TYPES D'UNITÉ FAMILIALE, PAR QUINTILE DE REVENU, QUÉBEC, 2011

	Quintiles				
	1	2	3	4	5
	\$				
Données non ajustées					
Personnes seules					
Revenu du marché	2 700	6 300	18 000	35 900	71 300
Revenu de transfert	5 700	11 500	8 900	4 800	3 600
Revenu total	8 400	17 800	26 900	40 700	74 900
Impôt	100	400	2 400	6 500	17 400
Revenu après impôt	8 300	17 400	24 500	34 200	57 500
Familles de 2 personnes ou plus					
Revenu du marché	12 000	35 500	58 300	89 000	168 000
Revenu de transfert	16 900	13 700	11 200	9 100	6 500
Revenu total	28 900	49 200	69 500	98 100	174 500
Impôt	900	3 800	9 000	16 900	41 300
Revenu après impôt	28 000	45 400	60 500	81 200	133 200
Ensemble des unités					
Revenu du marché	5 500	20 900	40 500	67 200	143 500
Revenu de transfert	9 300	11 900	10 600	9 900	7 000
Revenu total	14 800	32 800	51 100	77 100	150 500
Impôt	500	2 700	6 200	12 000	33 700
Revenu après impôt	14 300	30 100	44 900	65 100	116 800
Données ajustées selon la taille de l'unité familiale					
Personnes seules					
Revenu du marché	3 000	7 500	22 700	38 200	73 300
Revenu de transfert	7 000	12 200	7 600	5 700	4 500
Revenu total	10 000	19 700	30 300	43 900	77 800
Impôt	100	600	3 200	7 000	17 300
Revenu après impôt	9 900	19 100	27 100	36 900	60 500
Familles de 2 personnes ou plus					
Revenu du marché	9 000	23 600	37 400	52 800	97 600
Revenu de transfert	10 100	7 900	6 300	5 000	3 800
Revenu total	19 100	31 500	43 700	57 800	101 400
Impôt	600	2 600	6 000	9 700	24 700
Revenu après impôt	18 500	28 900	37 700	48 100	76 700
Ensemble des unités					
Revenu du marché	6 900	20 900	35 200	50 400	94 200
Revenu de transfert	9 800	8 300	6 300	5 400	3 800
Revenu total	16 700	29 200	41 500	55 800	98 000
Impôt	400	2 100	5 500	9 300	23 600
Revenu après impôt	16 300	27 100	36 000	46 500	74 400

Source : STATISTIQUE CANADA (2013a) ; compilation du CEPE, décembre 2013.

On peut aussi représenter les inégalités par les ratios entre le revenu des différentes parties de la population. Il s'agit du rapport entre le revenu moyen de la partie de la population qui a le plus haut revenu et celui de la partie qui a le plus bas revenu. Le ratio interquintile permet de voir combien de fois le revenu du quintile inférieur est contenu dans celui du quintile supérieur. Les transferts et l'impôt permettent d'amenuiser les différences de revenu observées.

TABLEAU 23

REVENU MOYEN DES PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES, AJUSTÉ SELON LA TAILLE DE L'UNITÉ FAMILIALE, PAR QUINTILE, DOLLARS DE 2011, QUÉBEC, 1990 ET 2011

	1990				2011				VARIATION DU POUVOIR D'ACHAT ENTRE 1990 ET 2011 (EN %)/ VARIATION DES RATIOS	
	AVANT TRANSFERTS ET IMPÔTS	APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS	DIFFÉRENCE		AVANT TRANSFERTS ET IMPÔTS	APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS	DIFFÉRENCE		AVANT TRANSFERTS ET IMPÔTS	APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS
			\$	%			\$	%		
Personnes seules										
1 ^{er} quintile	2 800	10 100	7 300	260,7	3 000	9 900	6 900	230,0	7,1	-2,0
2 ^e quintile	6 700	16 600	9 900	147,8	7 500	19 100	11 600	154,7	11,9	15,1
3 ^e quintile	17 500	22 700	5 200	29,7	22 700	27 100	4 400	19,4	29,7	19,4
4 ^e quintile	34 300	32 900	-1 400	-4,1	38 200	36 900	-1 300	-3,4	11,4	12,2
5 ^e quintile	60 600	53 800	-6 800	-11,2	73 300	60 500	-12 800	-17,5	21,0	12,5
Ratio 5 ^e q./1 ^{er} q.	21,6	5,3			24,4	6,1			12,9	14,7
Familles de 2 personnes ou plus										
1 ^{er} quintile	7 600	14 300	6 700	88,2	9 000	18 500	9 500	105,6	18,4	29,4
2 ^e quintile	20 000	23 200	3 200	16,0	23 600	28 900	5 300	22,5	18,0	24,6
3 ^e quintile	31 900	30 200	-1 700	-5,3	37 400	37 700	300	0,8	17,2	24,8
4 ^e quintile	45 300	38 200	-7 100	-15,7	52 800	48 100	-4 700	-8,9	16,6	25,9
5 ^e quintile	72 300	56 300	-16 000	-22,1	97 600	76 700	-20 900	-21,4	35,0	36,2
Ratio 5 ^e q./1 ^{er} q.	9,5	3,9			10,8	4,1			14,0	5,3
Ensemble des unités										
1 ^{er} quintile	6 100	13 400	7 300	119,7	6 900	16 300	9 400	136,2	13,1	21,6
2 ^e quintile	18 100	22 200	4 100	22,7	20 900	27 100	6 200	29,7	15,5	22,1
3 ^e quintile	30 600	29 400	-1 200	-3,9	35 200	36 000	800	2,3	15,0	22,4
4 ^e quintile	44 400	37 800	-6 600	-14,9	50 400	46 500	-3 900	-7,7	13,5	23,0
5 ^e quintile	70 800	56 000	-14 800	-20,9	94 200	74 400	-19 800	-21,0	33,1	32,9
Ratio 5 ^e q./1 ^{er} q.	11,6	4,2			13,7	4,6			17,6	9,2

Source : STATISTIQUE CANADA (2013a) ; compilation du CEPE, décembre 2013.

Entre 1990 et 2011, le pouvoir d'achat de toutes les catégories présentées a augmenté, sauf celui des personnes seules du premier quintile, qui est resté le même ou presque (- 2 %). Le pouvoir d'achat a le plus augmenté pour le cinquième quintile, à la fois pour les familles de deux personnes et plus (36,2 %) et pour l'ensemble (32,9 %). En comparant la répartition par quintile avant et après transferts et impôt, on observe certains écarts (tableau 23).

Pour l'ensemble des unités, avant transferts et impôt, le revenu moyen du quintile le plus pauvre (ensemble des unités) était contenu 11,6 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 13,7 fois en 2011; après transferts et impôt, ce revenu du quintile le plus pauvre était contenu 4,2 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 4,6 fois en 2011; il s'agit d'une moyenne de ce qui a été observé pour les personnes seules et les familles.

Pour les personnes seules, avant transferts et impôt, le revenu moyen du quintile le plus pauvre était contenu 21,6 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 24,4 fois en 2011, variation qui indique une augmentation des inégalités; après transferts et impôt, ce revenu du quintile le plus pauvre était contenu 5,3 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 6,1 fois en 2011, d'où une croissance des inégalités après transferts et impôt.

Pour les familles de deux personnes ou plus, avant transferts et impôt, le revenu moyen du quintile le plus pauvre était contenu 9,5 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 10,8 fois en 2011; après transferts et impôt, ce revenu du quintile le plus pauvre était contenu 3,9 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et toujours 4,1 fois en 2011, ce qui confirme encore l'augmentation des inégalités après transferts et impôt.

Bref, les portraits fournis à la fois au moyen du coefficient de Gini ou des ratios interquintiles se rejoignent globalement sur l'évolution des inégalités. Par rapport à d'autres sociétés, dont les autres provinces canadiennes ou certains pays européens, le Québec a su conserver un niveau d'inégalités inférieur, mais il est toujours devancé par les pays scandinaves. À l'intérieur même du Québec, les inégalités ont augmenté, mais le portrait selon les quintiles de revenus et les types d'unités familiales doit être nuancé. Pour les personnes seules, le quintile le plus pauvre a fait du surplace par rapport aux quintiles supérieurs, dont le pouvoir d'achat a progressé. Pour les familles de deux personnes ou plus, le pouvoir d'achat a fortement progressé, surtout chez les plus aisées.

Enfin, parmi les indicateurs de développement durable se trouve celui du « revenu familial excédentaire »; en réalité, ce revenu peut être soit déficitaire par rapport à la MPC, soit excédentaire. Il permet d'observer la moyenne des écarts entre le revenu familial disponible et le seuil de la mesure du panier de consommation (MPC), ajusté selon la taille de la famille, selon le quintile. Les données actuellement disponibles pour le Québec, publiées par l'Institut de la statistique du Québec, portent sur la période de 2002 à 2011 (tableau 24)²².

22. Voir également : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/developpement-durable/indicateurs/recueil-indicateurs-dd.pdf>.

TABLEAU 24

REVENU FAMILIAL EXCÉDENTAIRE (MOYENNE DES ÉCARTS ENTRE LE REVENU FAMILIAL DISPONIBLE ET LE SEUIL DE FAIBLE REVENU SELON LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC)), AJUSTÉ SELON LA TAILLE DE LA FAMILLE, SELON LE QUINTILE, DOLLARS DE 2011, QUÉBEC, 2002-2011

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Quintile inférieur	-2 875	-2 795	-2 435	-3 471	-2 851	-2 849	-3 179	-3 702	-4 043	-4 096
Deuxième quintile	5 860	5 993	6 282	5 707	6 128	6 791	6 206	6 089	5 916	5 509
Troisième quintile	12 353	12 515	12 814	12 675	12 976	14 020	13 616	13 536	13 322	13 010
Quatrième quintile	21 004	21 164	21 727	21 471	21 862	23 035	23 026	22 544	22 465	21 982
Quintile supérieur	45 103	44 474	46 088	45 083	46 583	47 874	48 517	48 386	47 835	47 666

Source : Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO), *Revenu familial excédentaire*, site consulté en décembre 2013.

1.4.3 Coefficient de polarisation

Le coefficient de polarisation est une mesure qui fait voir une autre dimension des inégalités de revenu. Il peut arriver que le marché favorise la constitution de pôles de revenus, d'où l'idée d'une polarisation des revenus. Il est possible également que la fiscalité et les transferts aux particuliers, qui devraient normalement permettre de redistribuer la richesse des plus riches vers les plus pauvres, n'y arrivent que partiellement et que les revenus soient davantage polarisés, sans l'effet souhaité sur la réduction des inégalités.

Le coefficient de polarisation retenu ici²³ est le pourcentage de la population dont le revenu se situe entre 75 % et 125 % de la médiane, le plus simple à calculer. Ce coefficient ainsi que la part des individus au-dessous de la borne inférieure et la part de ceux qui se trouvent au-dessus de la borne supérieure permettent d'observer, entre 2000 et 2010, quelques mouvements selon le statut de l'unité familiale, selon le sexe et selon l'âge.

Une façon simple d'interpréter ces données consiste à comparer les deux années. Dans le cas des catégories de personnes qui ont connu une baisse des taux au-dessous de la borne inférieure ou une hausse au-dessus de la borne supérieure, ces mouvements peuvent être considérés positivement et, à l'inverse, celles qui ont connu une hausse des taux au-dessous de la borne inférieure ou une baisse au-dessus de la borne supérieure, peuvent être considérés négativement. Un mouvement au milieu, c'est-à-dire entre 75 % et 125 % de la médiane, doit être lu simultanément avec ce qui peut être observé au-dessous de la borne inférieure et au-dessus de la borne supérieure.

TABLEAU 25

COEFFICIENT DE POLARISATION : PROPORTION DE PERSONNES VIVANT DANS DES UNITÉS FAMILIALES DONT LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ SE SITUE ENTRE 75 % ET 125 % DE LA MÉDIANE, SELON DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES DU SOUTIEN ÉCONOMIQUE PRINCIPAL, QUÉBEC, 2000-2010

	SOUS LA BORNE INFÉRIEURE		COEFFICIENT DE POLARISATION		AU-DESSUS DE LA BORNE SUPÉRIEURE	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Ensemble des personnes	25,2	25,6	36,2	35,7	38,6	38,7
Personnes seules	48,6	47,6	30,4	29,9	21,1	22,5
Colocataires	56,8	56,5	28,0	26,1	15,1	17,5
Familles monoparentales	53,1	44,3	36,9	40,1	9,9	15,7
Couples sans enfants	15,1	18,0	33,6	32,6	51,3	49,5
Familles biparentales	18,5	18,0	39,3	38,4	42,2	43,7
Autres	21,4	24,9	42,0	44,6	36,5	30,6
Hommes	17,0	20,4	38,5	36,1	44,5	43,5
Femmes	41,3	33,8	31,8	35,1	26,9	31,2
16-24 ans	60,5	50,1	27,7	35,1	11,9	14,8
25-34 ans	28,5	26,5	37,4	39,1	34,1	34,4
35-44 ans	22,7	20,4	39,1	38,1	38,2	41,5
45-54 ans	15,5	16,2	31,6	31,2	52,9	52,6
55-64 ans	23,5	25,5	28,8	32,9	47,7	41,6
65 ans et plus	36,5	42,2	45,8	37,3	17,7	20,4

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; compilation du CEPE, décembre 2013.

Entre 2000 et 2010, la polarisation n'a à peu près pas bougé pour l'ensemble. Quelques sous-groupes toutefois ont connu des modifications, qui semblent être le produit de deux mouvements : baisse de la proportion des personnes au-dessous de la borne inférieure et augmentation de la proportion qui se situe au milieu et au-dessus de la borne supérieure. C'est le cas pour les femmes, les familles monoparentales et les jeunes de 16 à 24 ans. Pour d'autres, il y a eu une augmentation de la proportion des personnes au-dessous de la borne inférieure et au-dessus de la borne supérieure, mais une diminution au milieu. C'est le cas pour les personnes de 65 ans et plus. Pour d'autres enfin, il y a eu une augmentation de la proportion des personnes au-dessous de la borne inférieure et au milieu, mais une diminution au dessus de la borne supérieure. C'est le cas pour les 55 à 64 ans (tableau 25).

SECTION 2 : TRAVAUX DU CEPE : RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES

2.1 EXCLUSION SOCIALE : PROBLÉMATIQUE, DÉFINITION, DIMENSIONS ET INDICATEURS

Le CEPE a entrepris des travaux sur l'exclusion dans le but de développer des indicateurs d'exclusion sociale en relation avec la pauvreté en y associant des personnes en situation de pauvreté. Le premier rapport (LECHAUME et BRIÈRE, 2013)²⁴, portait sur les pistes d'indicateurs d'exclusion formulées dans le cadre d'ateliers qui ont réuni des représentants et représentantes des organismes-ressources pour les personnes susceptibles de vivre des situations d'exclusion en relation avec la pauvreté. La démarche a consisté à définir l'exclusion à partir notamment de l'expérience des personnes, mais également à rechercher, selon une approche concertée de coconstruction des savoirs, des pistes en vue d'établir des indicateurs.

Voici quels étaient les principaux objectifs visés par les ateliers :

- renforcer et ancrer la démarche sur l'exclusion en relation avec la pauvreté, lui donner des perspectives;
- donner la parole aux personnes en situation de pauvreté en leur permettant de proposer des éléments dont il faut tenir compte lorsqu'il est question d'exclusion en relation avec la pauvreté;
- s'assurer ainsi que les éléments qui seront retenus ont « un sens » pour les personnes en situation de pauvreté;
- approfondir la notion d'exclusion sociale et en formuler une ou des définitions;
- documenter les mécanismes et les processus qui sont susceptibles de mener à l'exclusion sociale;
- trouver ou confirmer certaines pistes en vue d'établir des indicateurs.

Dix ateliers réunissant des représentants et représentantes de dix organismes ayant des missions différentes ont eu lieu entre le 7 juin et le 25 septembre 2012. Au total, 76 personnes y ont participé. Sans prétendre à l'exhaustivité, cette démarche a clairement permis l'expression d'une diversité de points de vue de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion.

Les autres travaux qui se poursuivent sur cette question visent essentiellement à vérifier la disponibilité des indicateurs suggérés et la faisabilité de les suivre année après année. Ils devraient éventuellement être intégrés à l'état de situation annuel.

2.2 FAIBLE REVENU CHEZ LES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Un autre projet portant sur la pauvreté chez les Autochtones sera réalisé à l'aide des données mises à la disposition des chercheurs au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIOSS). Entrepris à la demande du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il vise à combler une lacune importante, car peu d'études portent sur les questions ayant trait au faible revenu chez les Autochtones du Québec.

2.3 FAIBLE REVENU PERSISTANT

Un autre projet porte sur le faible revenu persistant, qui s'alimente toujours des données mises à la disposition des chercheurs au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIOSS). Ce projet vise tout d'abord à documenter la dynamique du faible revenu au Québec depuis le début du nouveau millénaire en utilisant, notamment, le concept de revenu permanent pour traiter de l'aspect du faible revenu chronique. Il examine également la dynamique du faible revenu chez les travailleurs et travailleuses qui fournissent un certain effort de travail afin de mieux comprendre les déterminants et les causes de cette situation; c'est là un exercice important dans la mesure où l'emploi demeure l'une des pierres d'assise de la lutte contre la pauvreté au Québec.

SECTION 3 : CONCLUSION

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion avait fixé l'année 2013 comme cible pour atteindre l'objectif qui était de faire du Québec une des nations où l'on compte le moins de pauvres. L'article 4 de la Loi se lit ainsi : « La stratégie nationale vise à amener progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales. » Les données que fournit le projet EU-SILC permettent d'établir une certaine comparabilité entre les pays membres mais aussi, compte tenu des limites qu'imposent inmanquablement des enquêtes nationales différentes, une comparabilité avec les résultats québécois et canadien. Elles ne concernent pour l'instant que l'année 2010 et le Québec se serait situé au milieu du peloton avec un groupe de quelques pays européens (Belgique, Allemagne, Irlande, etc.), mais encore derrière les pays scandinaves, notamment, pour ce qui est du taux de personnes en situation de pauvreté selon des méthodes reconnues qui autorisent une telle comparaison.

En plus d'être en mesure de faire ces comparaisons internationales, on devrait pouvoir interpréter d'autres signaux, en particulier les taux de faible revenu pour l'ensemble du Québec et pour diverses catégories de personnes ou d'unités familiales, à la fois dans la perspective de comparaisons interrégionales et de comparaisons interprovinciales, ainsi que l'évolution des nombres et des taux de prestataires de l'assistance sociale, etc. Bref, il existe des données complémentaires qui peuvent être interprétées dans le but d'évaluer certains des résultats atteints. Ces données peuvent faire ressortir, par exemple, les progrès observés sans que les comparaisons internationales des taux de faible revenu en soient toujours les meilleurs révélateurs. Toutefois, dans les perspectives interrégionales aussi bien qu'interprovinciales, les comparaisons se butent aux limites des données existantes.

Du point de vue de l'expérience de la pauvreté, la comparaison dans le temps de l'évolution des différentes situations de vie révélées par les seuils implicites a permis d'observer certains progrès du Québec par rapport à lui-même. Au cours des dernières années, même si la situation des familles s'est améliorée, elle pourrait encore être meilleure, notamment chez les personnes seules, moins favorisées par les mesures du premier plan d'action.

D'après la MPC, les fluctuations observables au cours des dernières années font qu'il est encore difficile de juger de la direction ou de l'intensité des progrès, ce qui exigerait aussi qu'on puisse isoler les effets de la stratégie nationale des autres facteurs, la tendance par exemple. À l'aide des données de la MPC 2011, on remarque un taux de 10,7 % de faible revenu, ce qui montre qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

À partir de simulations de cas types, nous avons pu observer, entre 2004 et 2013, l'évolution de la hauteur relative du revenu disponible des personnes ou des unités familiales, en relation avec les divers seuils existants, ce que nous avons appelé les seuils implicites. Certains cas types ont été observés, soit ceux des personnes seules, des personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, des familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, des couples avec un revenu et sans enfants et, enfin, des familles biparentales avec un revenu et deux enfants. On a examiné leur situation afin de voir si leur sort s'est amélioré ou détérioré. On remarque des variations entre les deux périodes, selon les cas, étant donné qu'il s'agit de deux réalités distinctes, selon l'absence ou la présence d'enfants. Cela traduit sans doute les avancées récentes en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté au Québec, qui s'est doté de moyens plus affirmés pour lutter contre la pauvreté des familles avec enfants. Par voie de conséquence, cela laisse plus loin derrière les personnes seules ou les couples sans enfants.

Pour l'ensemble des unités, avant transferts et impôt, le revenu moyen du quintile le plus pauvre (ensemble des unités) était contenu 11,6 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 13,7 fois en 2011; après transferts et impôt, ce revenu du quintile le plus pauvre était contenu 4,2 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 4,6 fois en 2011. Il s'agit là d'une moyenne de ce qui a été

observé pour les personnes seules et les familles. Cette évolution au Québec s'apparente à ce qu'on trouve dans un bon nombre de pays de l'OCDE.

Ainsi, les portraits obtenus à l'aide du coefficient de Gini et des ratios interquintiles se rejoignent globalement. Par rapport à d'autres sociétés, dont les autres provinces canadiennes ou certains pays européens, le Québec a su conserver un niveau d'inégalités inférieur, mais il est toujours devancé par les pays scandinaves. Dans le contexte strictement québécois, les inégalités ont augmenté, mais si on se réfère aux quintiles de revenus et aux types d'unités familiales, il faut nuancer le portrait. Chez les personnes seules, le quintile le plus pauvre a fait du surplace par rapport aux quintiles supérieurs, dont le revenu disponible a progressé.



RÉFÉRENCES

BANQUE DE DONNEES DES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LE QUEBEC (BDSO), *Revenu familial excédentaire*. [HTTP://WWW.BDSO.GOUV.QC.CA/PLS/KEN/KEN213_AFICH_TABL.PAGE_TABL?P_IDEN_TRAN=REPERUVJR3E09-150875081113^HG4&tp_lang=1&tp_id_raprt=2076](http://www.bds0.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERUVJR3E09-150875081113^HG4&tp_lang=1&tp_id_raprt=2076)

CENTRE D'ETUDE SUR LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION (CEPE) (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté, Proposition d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, 75 p. [HTTP://WWW.CEPE.GOUV.QC.CA/PUBLICATIONS/PDF/AVIS_CEPE.PDF](http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/avis_cepe.pdf)

CENTRE D'ETUDE SUR LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION (CEPE) [2012]. *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec, État de situation 2012*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), novembre, 72 p. [HTTP://WWW.CEPE.GOUV.QC.CA/PUBLICATIONS/PDF/CEPE_ETAT_SITUATION_2012.PDF](http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/cepe_etat_situation_2012.pdf)

CRESPO, Stéphane et Sylvie RHEAULT (2013). *Revenu, faible revenu et inégalité de revenu : Portrait des Québécoises et des Québécois de 55 ans et plus vivant en logement privé*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 124 p. [HTTP://WWW.BDSO.GOUV.QC.CA/DOCS-KEN/MULTIMEDIA/PB01630FR_FAIBLE_REVENU_INEGALITE2013H00F00.PDF](http://www.bds0.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/pb01630fr_faible_revenu_inegalite2013h00f00.pdf)

CRESPO, Stéphane (2013). *Les profils de revenu des personnes à faible revenu, Québec*, Institut de la statistique du Québec, 8 p. [HTTP://WWW.STAT.GOUV.QC.CA/STATISTIQUES/CONDITIONS-VIE-SOCIETE/REVENU/FAIBLE-REVENU/PROFILS-REVENU-FAIBLE.PDF](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/profils-revenu-faible.pdf)

EUROSTAT (2012a). *Comparative EU Intermediate Quality Report*, octobre. [HTTP://EPP.EUROSTAT.EC.EUROPA.EU/PORTAL/PAGE/PORTAL/INCOME_SOCIAL_INCLUSION_LIVING_CONDITIONS/DOCUMENTS/TAB9/2010_EU_COMPARATIVE%20INTERMEDIATE_OR_REV%202.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/income_social_inclusion_living_conditions/documents/tab9/2010_eu_comparative%20intermediate_or_rev%202.pdf)

EUROSTAT (2012b). *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC – Survey on Income and Living conditions)*.

FRECHET, Guy, Pierre LANCTOT et Alexandre MORIN (2010a). « Du revenu après impôt au revenu disponible aux fins de la mesure du panier de consommation (MPC) », Note de recherche, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), juillet, 15 p. [HTTP://WWW.CEPE.GOUV.QC.CA/PUBLICATIONS/PDF/CEPE_COMPAR_SEUILS.PDF](http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/cepe_compar_seuils.pdf)

FRECHET, Guy, Pierre LANCTOT, Alexandre MORIN et Frédéric SAVARD (2010b). « Échelles d'équivalence : une validation empirique », Note de recherche, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), août, 26 p. [HTTP://WWW.CEPE.GOUV.QC.CA/PUBLICATIONS/PDF/CEPE_ECHELLES_EQUIV.PDF](http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/cepe_echelles_equiv.pdf)

FRECHET, Guy, Danielle GAUVREAU et Jean POIRIER (éd.) [2011]. *Statistiques sociales, pauvreté et exclusion sociale : perspectives québécoises, canadiennes et internationales*, Publication en hommage à Paul Bernard, Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIOSS) et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Presses de l'Université de Montréal, 289 p.

FRECHET, Guy (2012). « Un portrait équivoque : la pauvreté chez les personnes âgées au Québec », dans Rheault, Sylvie et Jean Poirier (éd.), *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*, Institut de la statistique du Québec : 113-126. [HTTP://WWW.BDSO.GOUV.QC.CA/DOCS-KEN/MULTIMEDIA/PB01614FR_VIEILLESSEMENTDEMOGRAPHIQUE2012H00F00.PDF#PAGE=113](http://www.bds0.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/pb01614fr_vieillessementdemographique2012h00f00.pdf#page=113)

GOUVERNEMENT DU QUEBEC. MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE SOCIALE (2010). *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, 2010-2015*, Québec, 55 p. [HTTP://WWW.MESS.GOUV.QC.CA/PUBLICATIONS/PDF/ADMIN_PLAN_DE_LUTTE_2010-2015.PDF](http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/admin_plan_de_lutte_2010-2015.pdf)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF ET MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2013). *La solidarité : une richesse pour le Québec, Agir auprès des personnes, soutenir ceux qui aident, préparer l'avenir*, octobre, 29 p. [HTTP://WWW.MESS.GOUV.QC.CA/PUBLICATIONS/PDF/GD_PILIER_SOLIDARITE_BROCHURE.PDF](http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/gd_pilier_solidarite_brochure.pdf)

GRUPE DE CANBERRA (2001). *Groupe international d'experts en matière de statistique sur le revenu des ménages : Rapport final et recommandations*, Ottawa, 200 p. [HTTP://WWW.LISDATACENTER.ORG/BOOKS/THE-CANBERRA-GROUP-EXPERT-GROUP-ON-HOUSEHOLD-INCOME-STATISTICS-FINAL-REPORT-AND-RECOMMENDATIONS/](http://www.lisdatacenter.org/books/the-canberra-group-expert-group-on-household-income-statistics-final-report-and-recommendations/)

HATFIELD, Michael, Wendy PYPHER et Burton GUSTAJTIS (2010). *Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, SP-953-06-10F, 88 p. [HTTP://PUBLICATIONS.GC.CA/COLLECTIONS/COLLECTION_2011/RHDCC-HRSDC/HS28-178-2010-FRA.PDF](http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/rhdcc-hrscd/HS28-178-2010-fra.pdf)

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Tableaux sur le faible revenu*. [HTTP://WWW.STAT.GOUV.QC.CA/DONSTAT/SOCIETE/FAMLS_MENGS_NIV_VIE/REVENUS_DEPENSE/](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/)

LECHAUME, Aline, avec la collaboration de Dominique BRIÈRE (2013). *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent, Vers des pistes d'indicateurs d'exclusion sociale à partir de l'expérience de personnes en situation de pauvreté*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, juillet (à paraître dans la série des Cahiers de recherche du CEPE).

MURPHY, Brian, Xuelin ZHANG et Claude DIONNE (2010). *Révision de la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada*, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, 75F0002M : 34 p. [HTTP://WWW.STATCAN.GC.CA/BSOLC/OLC-CEL/OLC-CEL?CATNO=75F0002M2010004&LANG=FRA](http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=75F0002M2010004&lang=fra)

MURPHY, Brian, Xuelin ZHANG et Claude DIONNE (2012). « Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices », Ottawa, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, no 75F0002M, 001, 130 p. [HTTP://WWW.STATCAN.GC.CA/PUB/75F0002M/75F0002M2012001-FRA.PDF](http://www.statcan.gc.ca/pub/75F0002M/75F0002M2012001-fra.pdf)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) [2012]. *Toujours plus d'inégalité – Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, 450 p. [HTTP://WWW.OECD.ORG/FR/ELS/POLITIQUE-SETDONNEESSOCIALES/TOUJOURSPLUSDINEGALITEPOURQUOILESECARTSDEREVENUSSECREUSENT.HTM](http://www.oecd.org/fr/els/politique-setdonneesociales/toujoursplusdinegalitepourquoilesecartsderevenussecreusent.htm)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) [2013a]. *Perspectives économiques de l'OCDE*, mai.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) [2013b]. *Statistiques de la population active, 2012*, juillet.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, Fichier consulté au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS) en novembre 2013.

STATISTIQUE CANADA (2012). *Dictionnaire du recensement 2011*, Ottawa, no 98-301-X2011001 au catalogue, 179 p. [HTTP://WWW12.STATCAN.GC.CA/CENSUS-RECENSEMENT/2011/REF/DICT/INDEX-FRA.CFM](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/index-fra.cfm)

STATISTIQUE CANADA (2011). *Enquête sur la population active*, Ottawa, no 71-544-XWF au catalogue. [HTTP://WWW.STATCAN.GC.CA/PUB/71-544-X/71-544-X2011001-FRA.HTM](http://www.statcan.gc.ca/pub/71-544-x/71-544-x2011001-fra.htm)

STATISTIQUE CANADA (2012a). *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : révision historique de 2006 à 2009*, Ottawa, no 75F0002M au catalogue, no 003, 44 p. [HTTP://WWW.STATCAN.GC.CA/PUB/75F0002M/75F0002M2012003-FRA.PDF](http://www.statcan.gc.ca/pub/75F0002M/75F0002M2012003-fra.pdf)

STATISTIQUE CANADA (2013a). *Le revenu des Canadiens, 1976 à 2011*, Ottawa, no 75-202-X au catalogue. [HTTP://WWW.STATCAN.GC.CA/DAILY-QUOTIDIEN/130627/DQ130627C-FRA.HTM](http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/130627/dq130627c-fra.htm)

STATISTIQUE CANADA (2013b). *Les lignes de faible revenu, 2011-2012*, Ottawa, no 75F0002M au catalogue, no 002, 39 p. [HTTP://WWW.STATCAN.GC.CA/PUB/75F0002M/75F0002M2013002-FRA.PDF](http://www.statcan.gc.ca/pub/75F0002M/75F0002M2013002-fra.pdf)



ANNEXES

ANNEXE 1

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Sources de données

Les compilations du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, effectuées à l'aide du fichier de microdonnées à grande diffusion de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, peuvent différer quelque peu de celles de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec ou d'Emploi et Développement social Canada réalisées à l'aide du fichier maître de cette enquête. Toutefois, le plus souvent, il ne s'agit que de différences mineures.

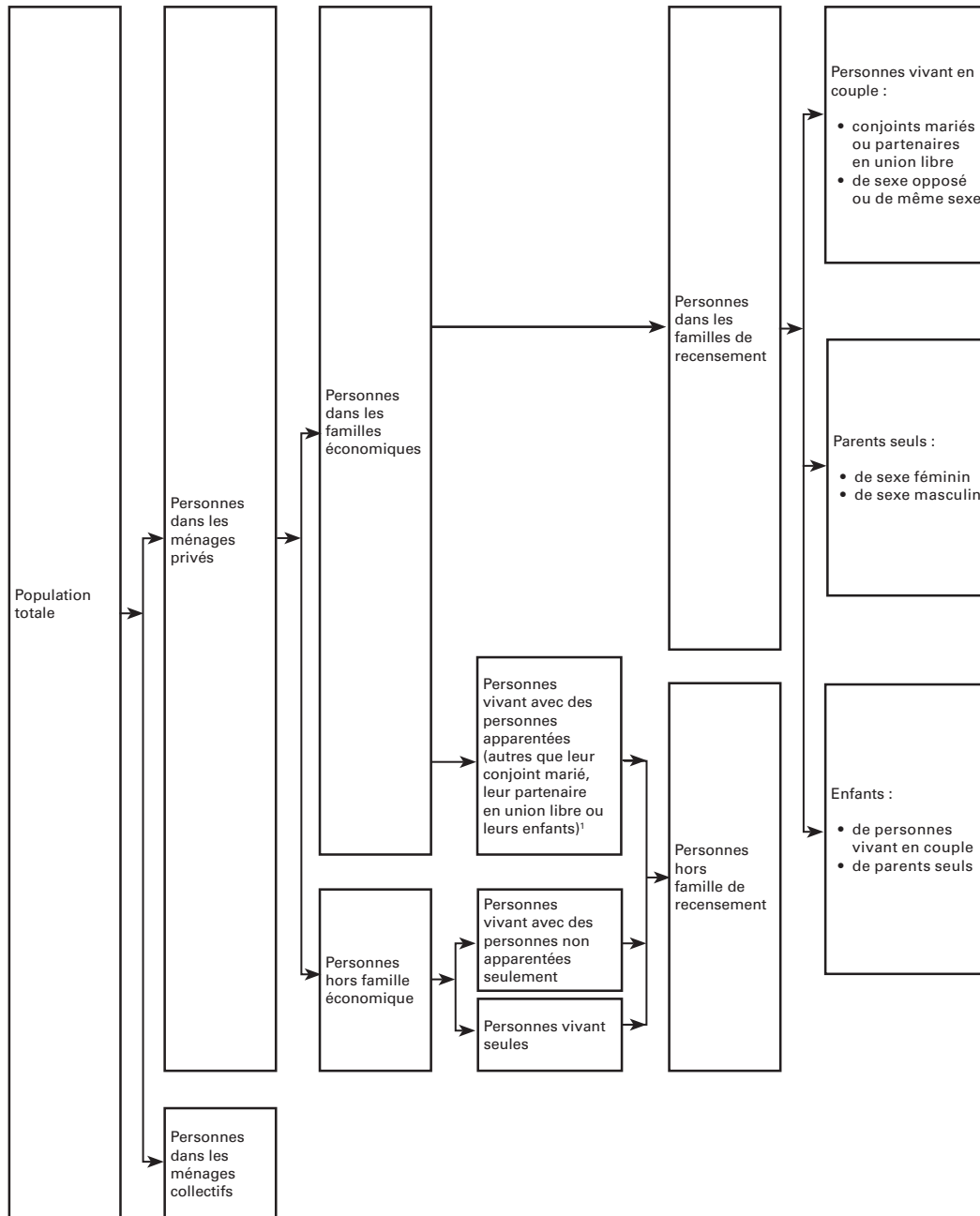
Unités statistiques

- Unités familiales : personnes seules et familles économiques de deux personnes ou plus au sens de Statistique Canada.
- Famille économique : deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou vivant en union libre.
- Autres unités (types d'unités familiales) : unités dont les membres sont âgés de 18 ans ou plus, ne sont pas apparentés par alliance, mais le sont par le sang ou par adoption (ex. : deux frères adultes vivant ensemble, une mère et son enfant adulte partageant un logement).
- Personne seule : personne qui vit seule dans un logement ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté ; une personne seule n'est donc pas nécessairement l'unique occupante du logement qu'elle habite.
- Personne vivant seule : personne seule dans un ménage d'une personne.
- Famille de recensement : couple marié ou vivant en union libre (avec ou sans enfants), ou parent seul demeurant avec au moins un enfant (de tout âge). Les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents (mais sans leurs parents) sont considérés comme faisant partie de la famille de recensement de leurs grands-parents.
- Personne hors famille de recensement : membre d'un ménage qui ne fait pas partie d'une famille de recensement. Cette personne peut être apparentée à la personne 1 (sœur, beau-frère, cousine ou grand-père, par exemple) ou non apparentée. Ainsi, les personnes hors famille de recensement peuvent vivre dans un ménage de plusieurs personnes. Les personnes qui vivent seules sont toujours considérées comme des personnes hors famille de recensement.
- Ménage : personne ou groupe de personnes occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Le ménage peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Ainsi, un individu vivant dans un ménage d'une personne vit nécessairement seul, ce qui n'est pas toujours le cas des « personnes seules » ou des « personnes hors famille de recensement ».
- RMR : région métropolitaine de recensement. Territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres et qui sont situées autour d'un noyau. Une région métropolitaine de recensement doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants.

- Soutien économique principal : membre de l'unité familiale gagnant le revenu le plus élevé (si le revenu le plus élevé est gagné par plus d'une personne, la personne la plus âgée est considérée comme soutien économique principal).
- Personne âgée : personne de 65 ans et plus.

FIGURE 28

APPARTENANCE AUX FAMILLES ÉCONOMIQUES ET AUX FAMILLES DE RECENSEMENT ET SITUATION DES PARTICULIERS DANS CES FAMILLES

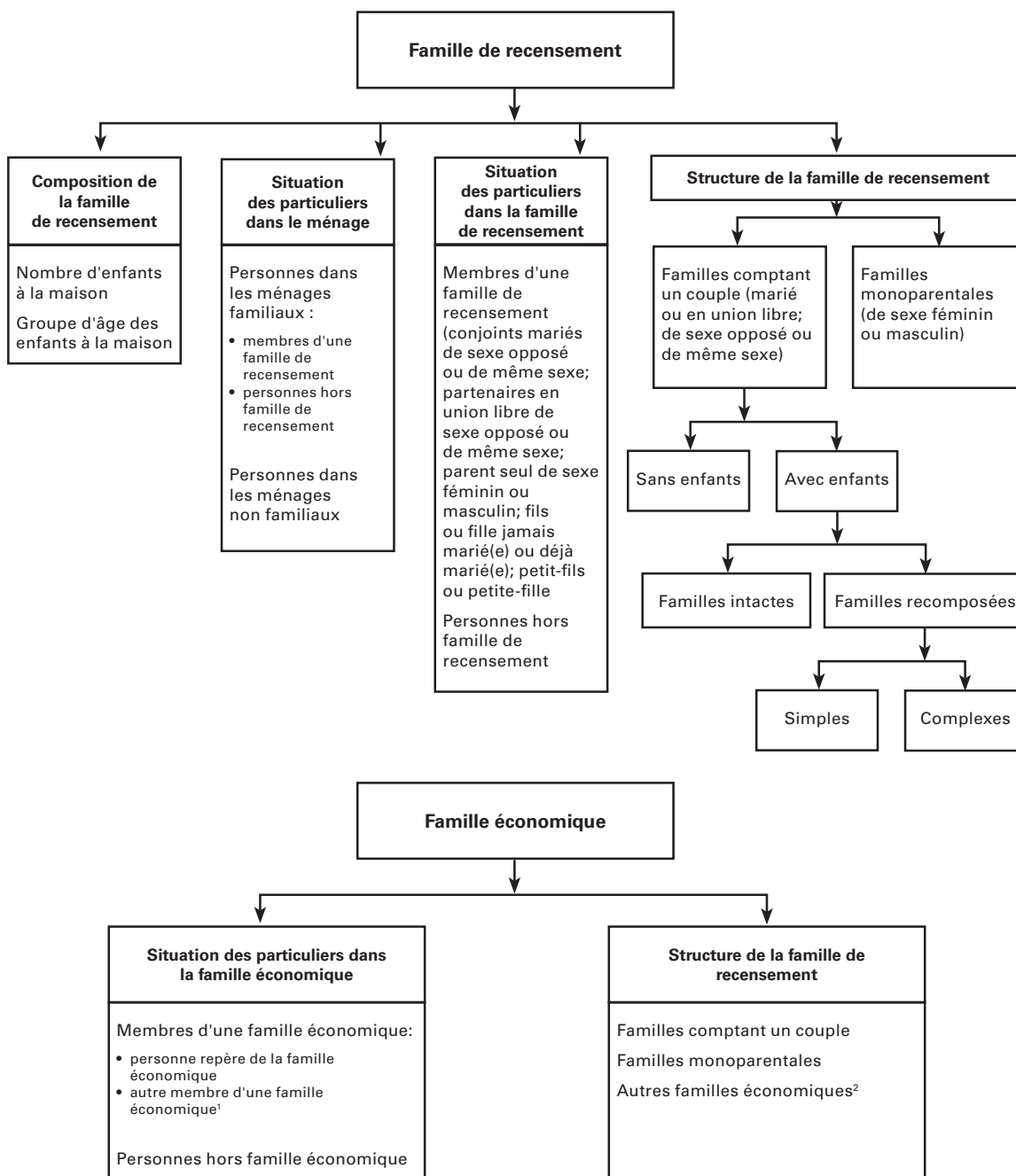


Source : STATISTIQUE CANADA, *Dictionnaire du recensement 2011*, Ottawa, figure 18.

1. Les enfants des familles d'accueil sont inclus.

FIGURE 29

APERÇU DES VARIABLES RELATIVES À LA FAMILLE DE RECENSEMENT ET À LA FAMILLE ÉCONOMIQUE



Source : STATISTIQUE CANADA, *Dictionnaire du recensement 2011*, Ottawa, figure 19.

1. Les enfants des familles d'accueil sont inclus.
 2. Les familles économiques dans lesquelles la personne repère de la famille économique vit avec d'autres personnes apparentées, mais n'a pas de conjoint marié, de partenaire en union libre ou d'enfants.

ANNEXE 2

L'AJUSTEMENT SELON LA TAILLE DE L'UNITÉ FAMILIALE (ÉQUIVALENT-ADULTE)

Comme l'indiquent les notes d'accompagnement de la base de données *Le revenu des Canadiens*, de Statistique Canada, « afin de tenir compte des économies d'échelle présentes dans les ménages de plus grande taille, les revenus des ménages sont ajustés pour représenter les revenus par équivalent-adulte ». On comprend toutefois qu'il devrait être question du revenu du ménage dans le cas de la MFR ou du revenu de l'unité familiale dans le cas de la MPC ou des inégalités.

Statistique Canada a décidé en 2008 d'appliquer une recommandation du Groupe de Canberra (2001) voulant que l'on adopte dorénavant la racine carrée de la taille de l'unité familiale pour établir le revenu par « équivalent-adulte ». L'organisme utilisait auparavant une échelle dite « 40/30 », très rapprochée toutefois de la méthode de la racine carrée²⁵.

NOMBRE DE PERSONNES	RACINE CARRÉE
1	1,00
2	1,41
3	1,73
4	2,00
5	2,24
6	2,45
7	2,65

La méthode de la racine carrée de la taille de l'unité familiale donne un coefficient de 2 pour la famille de quatre personnes (deux adultes et deux enfants). On attribue en effet au premier adulte un poids de 1, au second, un poids de 0,41, au premier enfant un poids de 0,32, et au second, un poids de 0,27, ce qui donne un coefficient de 2 (= 1 + 0,41 + 0,32 + 0,27) pour l'unité familiale, en raison des économies d'échelle observables dans les familles. On comprend en effet que les dépenses d'une famille de quatre ne sont pas quatre fois plus élevées que celles d'une personne seule, mais deux fois plus élevées selon cette méthode.

À l'inverse, on attribue à une personne seule la valeur de 1, soit la moitié de la somme estimée pour la famille de quatre (et non le quart de ce qu'il en coûte pour quatre personnes). Puisque cette personne doit assumer seule ses dépenses, elle ne peut bénéficier d'économies d'échelle.

Dans une unité familiale de deux adultes et deux enfants, chacun des membres n'a pas besoin de son réfrigérateur ou de sa voiture, ce qui fait que sa consommation équivalente est bien supérieure à ce qu'on pourrait lui attribuer si on divisait simplement le revenu total en quatre.

Le revenu ajusté par « équivalent-adulte » est donc une mesure par habitant du revenu de l'unité familiale qui tient compte des économies d'échelle dans les familles plus grandes, ce qui permet de ramener le revenu à l'échelle d'une personne seule. On le calcule en divisant le revenu de l'unité familiale par la racine carrée de la taille de l'unité, de façon à l'amener à celui d'une personne seule; les autres tailles (2, 3, 5, 6 et 7) peuvent ensuite être estimées. La matrice des seuils de la MPC présentée selon la taille de l'unité familiale (tableau 1) a été produite à partir des données fournies pour une unité familiale de quatre personnes par Statistique Canada. Nous en avons ainsi reproduit toutes les tailles, de 1 à 7 personnes.

25. Pour plus de renseignements, voir la note de recherche du CEPE (FRÉCHET et autres, 2010b) sur les échelles d'équivalence : http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Echelles_equiv.pdf

Le concept de revenu en équivalent-adulte permet par ailleurs d'estimer la « consommation équivalente » des membres d'une unité familiale qui sont en mesure de partager des ressources. Si une famille de quatre personnes a un revenu non ajusté de 100 000 \$, le revenu ajusté par « équivalent-adulte » équivaut à un revenu de 50 000 \$ pour une personne seule. Chacune des quatre personnes de l'unité familiale bénéficie d'une consommation équivalente à 50 000 \$, mais on comprend qu'on ne peut multiplier ce montant par 4 pour trouver le revenu de l'unité familiale (qui n'est pas de 200 000 \$ mais bien de 100 000 \$). Il ne s'agit donc pas d'argent réel, mais plutôt de « consommation équivalente ».

Bref, l'ajustement par « équivalent-adulte » permet de tenir compte, d'une part, des économies d'échelle et du partage des ressources à l'intérieur de l'unité familiale et, d'autre part, du fait que la taille de l'unité a changé dans le temps (elle a diminué), éliminant une source de biais possible. Chaque fois que nous disposons de ces données, ce sont celles que nous avons retenues pour les tableaux du présent état de situation, aussi bien pour le revenu et le faible revenu que pour les inégalités socioéconomiques.

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS DE L'AVIS DU CEPE DE 2009

RECOMMANDATION 1

Indicateur du niveau de vie économique : revenu

Le Centre recommande le revenu comme indicateur du niveau de vie économique.

RECOMMANDATION 2

Mesure de référence : mesure du panier de consommation (MPC)

Le Centre recommande la mesure du panier de consommation comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base. La référence ainsi établie est le revenu disponible à la consommation nécessaire pour se procurer un panier de biens et services déterminé.

RECOMMANDATION 3

Unité d'analyse : individus et unités familiales

Le Centre recommande les individus et les unités familiales comme unités d'analyse. Il propose de définir les unités familiales à l'aide du concept de familles économiques de Statistique Canada.

RECOMMANDATION 4²⁶

Échelles d'équivalence : échelle de la racine carrée de la taille de la famille

Le Centre recommande d'utiliser l'échelle d'équivalence de la racine carrée de la taille de la famille afin de tenir compte des économies d'échelle.

RECOMMANDATION 5

Ventilation des données selon l'âge, le sexe et le type d'unité familiale

Le Centre recommande de ventiler les données selon l'âge, le sexe et le type d'unité familiale. D'autres variables peuvent être également utilisées, lorsqu'elles sont disponibles et que la taille de l'échantillon le permet.

RECOMMANDATION 6

Validité statistique : intervalles de confiance

Le Centre recommande de fournir des intervalles de confiance sur les comparaisons temporelles et géographiques ou entre sous-groupes d'une population, de manière à en valider la précision statistique.

26. À l'origine, le CEPE avait formulé cette recommandation en se référant à l'échelle « 40/30 » de Statistique Canada, mais des travaux plus récents sur cette question (FRÉCHET et autres, 2010b), nous font maintenant préférer la racine carrée de la taille du ménage, méthode presque similaire à l'échelle « 40/30 » de Statistique Canada, mais qui fait maintenant l'objet d'un plus vaste consensus à l'échelle internationale.

RECOMMANDATION 7

Comparaisons temporelles ajustées selon l'indice des prix à la consommation du Québec (IPC)

Le Centre recommande que les comparaisons temporelles du niveau de vie économique (revenu ou autres) se fassent en dollars comparables dans le temps. À cette fin, il recommande l'usage de l'indice des prix à la consommation du Québec (IPC) pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie dans le temps.

RECOMMANDATION 8

Comparaisons interrégionales : mesure de faible revenu (MFR)

Le Centre recommande d'utiliser la mesure de faible revenu (à 50 % de la médiane des revenus québécois) pour les comparaisons interrégionales.

RECOMMANDATION 9

Comparaisons interprovinciales : mesure du panier de consommation (MPC)

Le Centre recommande d'utiliser la mesure du panier de consommation pour les comparaisons interprovinciales.

RECOMMANDATION 10

Comparaisons internationales : mesure de faible revenu (MFR)

Le Centre recommande d'utiliser, pour les comparaisons internationales, les deux seuils correspondant à 50 % et 60 % de la médiane des revenus de chacun des pays.

RECOMMANDATION 11

Comparaisons internationales relatives à la pauvreté basées sur le pouvoir d'achat

Aux fins de comparaisons internationales du niveau de vie basé sur le pouvoir d'achat, le Centre recommande de transformer les valeurs monétaires à l'aide des parités de pouvoir d'achat (PPA).

Il recommande également d'effectuer des comparaisons internationales de pauvreté basées sur le pouvoir d'achat à l'aide du seuil de la mesure de faible revenu québécoise à 50 % de la médiane.

RECOMMANDATION 12

Assurer le suivi du revenu disponible selon divers seuils

Le Centre recommande d'assurer un suivi du revenu disponible selon divers seuils, y compris les seuils implicites liés aux situations sociales et fiscales les plus courantes.

RECOMMANDATION 13

Indicateurs complémentaires : diverses propriétés du faible revenu (dispersion, écart, intensité et gravité)

Le Centre recommande de suivre les indicateurs qui permettent de compléter les taux de faible revenu et de caractériser diverses propriétés du faible revenu.

RECOMMANDATION 14

Inégalités de revenu : coefficient de Gini et ratios interquintiles

Le Centre recommande de recourir au coefficient de Gini et aux ratios interquintiles pour mesurer les inégalités.

RECOMMANDATION 15

Définir l'exclusion sociale et déterminer ses principales dimensions

Le Centre recommande de préciser l'usage de la notion d'exclusion sociale, de déterminer ses principales dimensions et d'établir des indicateurs appropriés. Il recommande de développer des indicateurs de processus qui permettent de reconnaître les mécanismes d'exclusion à l'œuvre, notamment les mécanismes institutionnels.

Il recommande en outre d'associer à cette réflexion des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion.

RECOMMANDATION 16

Déterminants et conséquences de la pauvreté

Le Centre recommande de poursuivre les travaux sur les déterminants et conséquences de la pauvreté, concernant en particulier quelques grandes dimensions : territoire, éducation, santé, travail, logement, justice et sécurité, accès aux activités culturelles.

RECOMMANDATION 17

Innovations en matière d'indicateurs

Le Centre recommande de poursuivre les travaux sur l'exercice réel des droits reconnus, la privation matérielle, les parcours de vie et la sortie de la pauvreté, en tenant compte des multiples dimensions de la pauvreté et de la richesse, et en faisant appel à une diversité de méthodes et de points de vue, dont ceux des personnes en situation de pauvreté.

RECOMMANDATION 18

Tableau de bord

Le Centre recommande d'élaborer un tableau de bord plus complet qui tienne compte de l'ensemble des dimensions visées par la Loi, en associant à cette démarche des personnes en situation de pauvreté et des personnes travaillant dans les milieux concernés.

RECOMMANDATION 19

Publication annuelle

Le Centre recommande de publier annuellement un état de situation sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

ANNEXE 4

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU CEPE²⁷

PRÉSIDENT

Alain Noël, professeur titulaire
Département de science politique, Université de Montréal

Céline Bellot, professeure agrégée
École de service social, Université de Montréal

Daniel Doyon, directeur de la recherche
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et du suivi de la performance,
ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Vivian Labrie, chercheuse autonome
porte-parole, de 1998 à 2006, du Collectif pour un Québec sans pauvreté

Claude Leblond, président
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

Ginette Paquet, chercheuse
Institut national de santé publique du Québec

Amélie Quesnel-Vallée, professeure agrégée
Département de sociologie et Département d'épidémiologie, de biostatistique et de santé au travail,
Université McGill

Sylvie Rheault, coordonnatrice des statistiques sur les conditions de vie et le vieillissement,
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Shirley Roy, professeure titulaire
Département de sociologie, Université du Québec à Montréal

Sylvie Tardif, coordonnatrice générale
Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP)
et conseillère municipale, Ville de Trois-Rivières

27. Cette liste présente les membres du Comité de direction du CEPE qui ont participé à la rédaction de cet état de situation ou l'ont commenté. Voir la liste complète incluant de nouveaux membres, sur le site Web du CEPE : <http://www.cepe.gouv.qc.ca/presentation/comite-de-direction.asp>

